



# Le Groupe Banque TD présente ses résultats pour le premier trimestre de 2018

Rapport aux actionnaires • Trois mois clos le 31 janvier 2018

L'information financière dans le présent document est présentée en dollars canadiens et repose sur les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf indication contraire.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du rapport de gestion pour obtenir une description des résultats comme présentés et des résultats rajustés.

## POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE en regard du premier trimestre de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 1,24 \$, par rapport à 1,32 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 1,56 \$, par rapport à 1,33 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 2 353 millions de dollars, comparativement à 2 533 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 2 946 millions de dollars, comparativement à 2 558 millions de dollars.

## RAJUSTEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

Les chiffres du résultat comme présenté pour le premier trimestre comprennent les éléments à noter suivants :

- Amortissement d'immobilisations incorporelles de 85 millions de dollars (68 millions de dollars après impôt ou 4 cents par action), comparativement à 80 millions de dollars (59 millions de dollars après impôt ou 3 cents par action) au premier trimestre de l'exercice précédent.
- Charges liées à la transaction de Scottrade de 73 millions de dollars (72 millions de dollars après impôt ou 4 cents par action).
- Moins-value nette des participations de 48 millions de dollars et charges d'impôt de 405 millions de dollars, conséquences de la réforme fiscale aux États-Unis (453 millions de dollars après impôt ou 24 cents par action).

**TORONTO, le 1<sup>er</sup> mars 2018** – Le Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2018. Le résultat comme présenté du premier trimestre a atteint 2,4 milliards de dollars, une baisse de 7 % essentiellement en raison de l'incidence non récurrente de la réforme fiscale aux États-Unis. Le résultat rajusté a atteint 2,9 milliards de dollars, en hausse de 15 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui témoigne de la croissance dans l'ensemble des secteurs d'exploitation.

«Nos entreprises ont continué de connaître une bonne croissance de leurs produits au cours du trimestre considéré et nous avons fait avancer davantage notre programme d'innovation en investissant dans les capacités qui assureront le succès de la Banque pour un bon nombre d'années», a déclaré Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction.

La Banque a également annoncé une augmentation du dividende de 7 cents par action ordinaire pour le trimestre se terminant en avril, soit une hausse de 11,7 %.

### Services de détail au Canada

Le résultat net des Services de détail au Canada s'est établi à 1 757 millions de dollars, soit une augmentation de 12 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation des produits de 7 % reflète la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts, ainsi que les solides niveaux de transactions réalisées par les clients et la croissance nette des actifs de nos activités de gestion de patrimoine. Nous avons continué de réaliser des progrès dans la transition au numérique de notre service à la clientèle légendaire en lançant un outil qui permet de personnaliser l'ouverture de comptes et en dominant le marché des transferts électroniques.

### Services de détail aux États-Unis

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis s'est établi à 952 millions de dollars (751 millions de dollars US) et le résultat net rajusté, à 1 024 millions de dollars (809 millions de dollars US), en hausse de 19 % (25 % en dollars US) comme présenté et de 28 % (35 % en dollars US) sur une base rajustée par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les Services bancaires de détail aux États-Unis, qui ne tiennent pas compte de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, ont dégagé un résultat net comme présenté de 846 millions de dollars (669 millions de dollars US) et un résultat net rajusté de 850 millions de dollars (672 millions de dollars US), en hausse de 23 % (29 % en dollars US) comme présenté et de 23 % (30 % en dollars US) sur une base rajustée par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. Les résultats reflètent la croissance des volumes de prêts et de dépôts, l'augmentation des marges et une réduction du taux d'imposition des sociétés.

La contribution de TD Ameritrade au résultat comme présenté du secteur s'est élevée à 106 millions de dollars (82 millions de dollars US) et au résultat rajusté, à 174 millions de dollars (137 millions de dollars US).

### Services bancaires de gros

Le résultat net des Services bancaires de gros a atteint 278 millions de dollars, soit une hausse de 4 % par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent qui s'explique par la hausse des produits découlant des prêts aux grandes entreprises, contrebalancée en partie par une baisse des activités de prise ferme de titres de capitaux propres. Les Services bancaires de gros continuent d'investir dans leurs employés en contact direct avec la clientèle pour soutenir dans son ensemble le déploiement de la stratégie de la Banque aux États-Unis.

**Fonds propres**

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sur une base entièrement intégrée conformément à Bâle III de la TD a été de 10,6 % par rapport à 10,7 % au trimestre précédent.

**Conclusion**

«Nous sommes heureux de nos résultats pour le trimestre, a mentionné M. Masrani. Toutes nos entreprises dégagent un bon rendement et le contexte dans lequel nous menons nos activités demeure favorable. Bien que des risques se profilent à l'horizon, la croissance de notre résultat rajusté pour l'exercice complet pourrait dépasser nos objectifs à moyen terme si cette conjoncture favorable perdure. À terme, nous demeurons déterminés à miser sur l'excellence opérationnelle et à fournir une expérience client légendaire afin d'aider nos clients à avoir confiance en leur avenir financier.»

Le texte qui précède contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» à la page 4.

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document Information financière supplémentaire (IFS) ou le document Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires (ISFPR) du premier trimestre de 2018. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document ISFPR ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport aux actionnaires, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2018. Certains renvois sont faits à l'information présentée dans le rapport annuel 2017 de la Banque.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page			
			Rapport aux actionnaires du T1 2018	IFS du T1 2018	ISFPR du T1 2018	Rapport annuel 2017
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.			
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés				72-77, 82, 88-91, 101-103
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents				67-71
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	28-29, 44			62-63, 95-96
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque				73-76
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture				72-73
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque				61, 72, 77-103
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	34			58, 76, 84, 101
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	26-28, 83-84		1-2, 4	56-58, 63
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			1-2, 5	56
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			3	
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction				57-59, 101
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes		4-7		59, 61
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF	34		6	78-84, 98, 198-199
	15	Sous forme de tableau, présenter le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			11-22	
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque	30-31			59-60
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs			25-26	80, 84, 89-90
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	37-39, 41-42			91-93
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	40			94, 190
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	44-46			98-100
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	40-41, 43-44			97-98
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de transaction et le portefeuille lié aux activités autres que de transaction et le bilan	32-33			82
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction	32-36			82, 84-87
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	34-35			83-87, 89-90
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	34			83-87
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	22-26, 70-76	15-33	7-30	41-55, 77-82, 154-157, 166-168, 196-199
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	56-58, 62-63, 75-76			49-50, 129-130, 154
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	23, 73-75	19, 23-24		46, 155-156
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés			28-30	80, 139-140, 162-163, 166-168
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit				80-81, 133, 139-140
Autres risques	31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement				88-90, 101-103
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	82			71, 188-190

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>47</b>	Méthodes et estimations comptables
4 Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	<b>48</b>	Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière
5 Faits saillants financiers		
6 Notre rendement		
9 Aperçu des résultats financiers	<b>49</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES</b>
13 Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD	<b>50</b>	Bilan consolidé intermédiaire
20 Résultats trimestriels	<b>51</b>	État du résultat consolidé intermédiaire
21 Revue du bilan	<b>52</b>	État du résultat global consolidé intermédiaire
22 Qualité du portefeuille de crédit	<b>53</b>	État des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire
26 Situation des fonds propres	<b>54</b>	État des flux de trésorerie consolidé intermédiaire
31 Gestion des risques		Notes des états financiers consolidés intermédiaires
47 Titrisation et arrangements hors bilan	<b>85</b>	<b>RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS</b>

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour les trois mois clos le 31 janvier 2018, comparativement aux périodes correspondantes indiquées. Il doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes inclus dans le présent rapport aux actionnaires et avec les états financiers consolidés 2017 et les notes correspondantes et le rapport de gestion de 2017. Le présent rapport de gestion est daté du 28 février 2018. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés 2017 de la Banque et des notes correspondantes, ou de ses états financiers consolidés intermédiaires et des notes correspondantes, dressés selon les IFRS publiées par l'IASB. Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Des renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle 2017 de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais>, de même que sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

### **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs**

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent verbalement formuler des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document de même que dans le rapport de gestion (le «rapport de gestion de 2017») du rapport annuel de 2017 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2018» et pour le secteur Siège social à la rubrique «Orientation pour 2018», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2018 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des fonds propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris sans s'y restreindre les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la concurrence accrue, y compris provenant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et des concurrents offrant des services non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2017, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à toute transaction ou tout événement dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com](http://www.td.com). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2017 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2018» et, pour le secteur Siège social, à la rubrique «Orientation pour 2018», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelconque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

*Avant sa publication, ce document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.*

**TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux ou pour les trois mois clos les		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Total des produits	9 360 \$	9 270 \$	9 120 \$
Provision pour pertes sur créances <sup>1</sup>	693	578	633
Indemnités d'assurance et charges connexes	575	615	574
Charges autres que d'intérêts	4 846	4 828	4 897
Résultat net – comme présenté	2 353	2 712	2 533
Résultat net – rajusté <sup>2</sup>	2 946	2 603	2 558
<b>Situation financière</b> (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	607,1 \$	612,6 \$	584,7 \$
Total de l'actif	1 261,3	1 279,0	1 186,9
Total des dépôts	813,4	832,8	774,5
Total des capitaux propres	73,2	75,2	73,3
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>3</sup>	441,3	435,8	402,2
<b>Ratios financiers</b>			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	13,2 %	15,4 %	14,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>4</sup>	16,6	14,7	14,5
Ratio d'efficacité – comme présenté	51,8	52,1	53,7
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>2</sup>	50,6	52,3	53,2
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne nette des prêts et des acceptations <sup>5</sup>	0,45	0,39	0,42
<b>Information sur les actions ordinaires – comme présentée</b> (en dollars)			
Résultat par action			
De base	1,24 \$	1,42 \$	1,32 \$
Dilué	1,24	1,42	1,32
Dividendes par action	0,60	0,60	0,55
Valeur comptable par action	36,58	37,76	36,25
Cours de clôture <sup>6</sup>	74,82	73,34	67,41
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 841,7	1 845,8	1 855,8
Nombre moyen – dilué	1 846,2	1 849,9	1 860,3
Fin de période	1 843,7	1 839,6	1 856,4
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	137,9 \$	134,9 \$	125,1 \$
Rendement de l'action <sup>7</sup>	3,3 %	3,5 %	3,4 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	48,3	42,1	41,6
Ratio cours/bénéfice	13,8	13,3	14,0
Rendement total pour les actionnaires (1 an) <sup>8</sup>	14,9	24,8	31,7
<b>Information sur les actions ordinaires – rajustée</b> (en dollars) <sup>2</sup>			
Résultat par action			
De base	1,56 \$	1,36 \$	1,34 \$
Dilué	1,56	1,36	1,33
Ratio de distribution sur actions ordinaires	38,3 %	43,9 %	41,2 %
Ratio cours/bénéfice	13,0	13,2	13,4
<b>Ratio des fonds propres</b>			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>3</sup>	10,6 %	10,7 %	10,9 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>3</sup>	12,1	12,3	12,6
Ratio du total des fonds propres <sup>3</sup>	14,2	14,9	15,1
Ratio de levier	4,0	3,9	4,0

<sup>1</sup> Les montants pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les montants des périodes comparatives ont été calculés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés intermédiaires.

<sup>2</sup> Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur les résultats comme présentés et les résultats rajustés, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

<sup>3</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

<sup>4</sup> Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

<sup>5</sup> Compte non tenu des prêts dépréciés acquis et, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, de certains titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance classés comme prêts sont désormais classés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

<sup>6</sup> Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

<sup>7</sup> Le rendement de l'action correspond au dividende annualisé par action ordinaire versé au cours du trimestre, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant le trimestre.

<sup>8</sup> Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

## NOTRE RENDEMENT

### Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 25 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 12 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 janvier 2018, les actifs de la TD totalisaient 1,3 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

### Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé intermédiaire de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à TD en vertu des conventions.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires pour un résumé des méthodes comptables de la Banque ayant trait à IFRS 9. Selon IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée liée aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39, et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats de périodes comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances liée aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances liée aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes subies mais non encore décelées selon IAS 39.

IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance *a posteriori* ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1<sup>er</sup> novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2018 reflètent l'adoption d'IFRS 9, tandis que les résultats des périodes antérieures reflètent l'application d'IAS 39.

### Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (loi sur l'impôt américaine), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu à un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. Selon son évaluation actuelle des incidences de la loi sur l'impôt américaine, la Banque a comptabilisé dans les résultats une charge nette non récurrente de 453 millions de dollars (365 millions de dollars US) pour les trois mois clos le 31 janvier 2018. Cette charge non récurrente a également réduit le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque d'environ 12 points de base (pdb).

La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats du premier trimestre de la TD, et aura une incidence positive sur ses résultats futurs. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque pour réinvestir une part de l'économie dans ses activités.

**TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
Produits d'intérêts nets	5 430	\$ 5 330	\$ 5 141
Produits autres que d'intérêts	3 930	3 940	3 979
Total des produits	9 360	9 270	9 120
Provision pour pertes sur créances	693	578	633
Indemnités d'assurance et charges connexes	575	615	574
Charges autres que d'intérêts	4 846	4 828	4 897
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>3 246</b>	<b>3 249</b>	<b>3 016</b>
Charge d'impôt sur le résultat	1 040	640	596
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	147	103	113
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>2 353</b>	<b>2 712</b>	<b>2 533</b>
Dividendes sur actions privilégiées	52	50	48
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>2 301</b>	<b>\$ 2 662</b>	<b>\$ 2 485</b>
Attribuable aux :			
<b>Actionnaires ordinaires</b>	<b>2 283</b>	<b>\$ 2 627</b>	<b>\$ 2 456</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>29</b>

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque.

**TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Résultats d'exploitation – rajustés</b>			
Produits d'intérêts nets	5 430	\$ 5 330	\$ 5 141
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	4 019	3 736	3 938
Total des produits	9 449	9 066	9 079
Provision pour pertes sur créances	693	578	633
Indemnités d'assurance et charges connexes	575	615	574
Charges autres que d'intérêts <sup>2</sup>	4 778	4 739	4 833
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	3 403	3 134	3 039
Charge d'impôt sur le résultat	653	669	610
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade <sup>3</sup>	196	138	129
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>2 946</b>	<b>2 603</b>	<b>2 558</b>
Dividendes sur actions privilégiées	52	50	48
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>2 894</b>	<b>2 553</b>	<b>2 510</b>
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	18	35	29
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>2 876</b>	<b>2 518</b>	<b>2 481</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>			
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>4</sup>	(85)	(78)	(80)
Charges liées à la transaction de Scottrade <sup>5</sup>	(73)	(46)	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>6</sup>	(48)	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade <sup>7</sup>	–	204	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>8</sup>	–	–	41
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter</b>			
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>9</sup>	(17)	(19)	(21)
Charges liées à la transaction de Scottrade	(1)	(10)	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	405	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	–	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	–	7
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>(593)</b>	<b>109</b>	<b>(25)</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>2 283</b>	<b>\$ 2 627</b>	<b>\$ 2 456</b>

<sup>1</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; premier trimestre de 2018 – (89) millions de dollars. Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; quatrième trimestre de 2017 – 204 millions de dollars. Profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; premier trimestre de 2017 – 41 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Amortissement des immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; premier trimestre de 2018 – 63 millions de dollars; quatrième trimestre de 2017 – 63 millions de dollars; et premier trimestre de 2017 – 64 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à la transaction de Scottrade, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; premier trimestre de 2018 – 5 millions de dollars; quatrième trimestre de 2017 – 26 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>3</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement des immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; premier trimestre de 2018 – 22 millions de dollars; quatrième trimestre de 2017 – 15 millions de dollars; et premier trimestre de 2017 – 16 millions de dollars. Quote-part de la Banque de l'ajustement des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; premier trimestre de 2018 – (41) millions de dollars. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 5 ci-dessous; premier trimestre de 2018 – 68 millions de dollars; quatrième trimestre de 2017 – 20 millions de dollars. Cet élément est présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>4</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

<sup>5</sup> Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank et TD Ameritrade a acquis Scottrade. Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces

- montants ont été comptabilisés à titre d'ajustement au résultat net et comprennent les montants suivants : Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank; premier trimestre de 2018 – 5 millions de dollars (4 millions de dollars après impôt); et quatrième trimestre de 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt). Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade; premier trimestre de 2018 – 68 millions de dollars après impôt; et quatrième trimestre de 2017 – 20 millions de dollars après impôt. Ces montants sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- <sup>6</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné l'imputation aux résultats d'une charge nette non récurrente de 453 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt de 405 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôt connexes. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.
- <sup>7</sup> Dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade le 18 septembre 2017, TD Ameritrade a émis 38,8 millions d'actions, dont 11,1 millions ont été souscrites par la Banque conformément à ses droits préférentiels de souscription (conjointement avec l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade, la «transaction de Scottrade»). Par suite de l'émission des actions, le pourcentage de la participation en actions ordinaires de la Banque dans TD Ameritrade a diminué et la Banque a dégagé un profit de dilution de 204 millions de dollars comptabilisé dans le secteur Siège social.
- <sup>8</sup> La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. Par conséquent, les dérivés ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, ont été comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque des périodes antérieures excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisé dans le secteur Services bancaires de gros.
- <sup>9</sup> Le montant comptabilisé au premier trimestre de 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

**TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ<sup>1</sup>**

(en dollars canadiens)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Résultat de base par action – comme présenté</b>	<b>1,24</b>	<b>1,42</b>	<b>1,32</b>
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,32</b>	<b>(0,06)</b>	<b>0,02</b>
<b>Résultat de base par action – rajusté</b>	<b>1,56</b>	<b>1,36</b>	<b>1,34</b>
<b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>	<b>1,24</b>	<b>1,42</b>	<b>1,32</b>
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,32</b>	<b>(0,06)</b>	<b>0,01</b>
<b>Résultat dilué par action – rajusté</b>	<b>1,56</b>	<b>1,36</b>	<b>1,33</b>

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

**TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	22	20	25
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) <sup>3</sup>	22	15	16
MBNA Canada	15	15	9
Aéroplan	4	4	5
Divers	5	5	4
	<b>68</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
Logiciels et droits de gestion d'actifs	105	96	82
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat</b>	<b>173</b>	<b>155</b>	<b>141</b>

<sup>1</sup> Le montant comptabilisé au premier trimestre de 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

<sup>2</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>3</sup> Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

### Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition du capital aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

**TABLEAU 6 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	68 614 \$	67 859 \$	67 697 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 283	2 627	2 456
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat <sup>1</sup>	593	(109)	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	2 876	2 518	2 481
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	13,2 %	15,4 %	14,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	16,6	14,7	14,5

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

**APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS****Sommaire du rendement**

Un aperçu du rendement de la Banque, sur une base rajustée, pour le premier trimestre de 2018 est présenté ci-après. Les indicateurs de rendement pour les actionnaires servent de guides et de points de repère quant aux réalisations de la Banque. Aux fins de cette analyse, la Banque utilise des résultats rajustés, lesquels excluent les éléments à noter des résultats comme présentés qui ont été préparés selon les IFRS. Les résultats comme présentés et rajustés ainsi que les éléments à noter sont expliqués à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

- Le résultat dilué par action rajusté pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 a augmenté de 17 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, signe de la hausse des résultats dans l'ensemble des secteurs. La Banque vise une croissance à moyen terme du résultat par action rajusté de 7 % à 10 %.
- Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 a été de 16,6 %.
- Pour les douze mois clos le 31 janvier 2018, le total du rendement pour les actionnaires a atteint 14,9 % par rapport au rendement moyen de 12,0 % des établissements financiers canadiens comparables<sup>1</sup>.

**Résultat net**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 2 353 millions de dollars, en baisse de 180 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent. La baisse reflète l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours du trimestre considéré et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances reflétant désormais l'adoption d'IFRS 9 par la Banque, en partie neutralisées par la hausse des résultats avant déduction de la provision. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 2 946 millions de dollars, en hausse de 388 millions de dollars, ou 15 %.

La diminution par secteur du résultat net comme présenté provenait de l'augmentation de 534 millions de dollars de la perte nette du secteur Siège social, en partie compensée par une augmentation du résultat net comme présenté de 191 millions de dollars, ou 12 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 152 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 11 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a diminué de 359 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celui du trimestre précédent. Cette diminution tient compte de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours du trimestre considéré, du profit de dilution lié à la transaction de Scottrade au trimestre précédent, de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances reflétant désormais l'adoption d'IFRS 9 par la Banque et de la hausse des charges autres que d'intérêts, en partie compensés par la hausse des résultats avant déduction de la provision. Le résultat net rajusté pour le trimestre a augmenté de 343 millions de dollars, ou 13 %.

La diminution par secteur du résultat net comme présenté s'explique par l'augmentation de 675 millions de dollars de la perte nette du Siège social, en partie neutralisée par une augmentation du résultat net comme présenté de 176 millions de dollars, ou 23 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 93 millions de dollars, ou 6 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 47 millions de dollars, ou 20 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

**Produits d'intérêts nets**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre se sont élevés à 5 430 millions de dollars, en hausse de 289 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation découle de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, d'une hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

L'augmentation par secteur des produits d'intérêts nets est attribuable à une augmentation de 212 millions de dollars, ou 8 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 101 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 40 millions de dollars, ou 14 %, dans le secteur Siège social, le tout en partie neutralisé par une diminution de 64 millions de dollars, ou 16 %, dans le secteur Services bancaires de gros.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre ont augmenté de 100 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, surtout en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'accroissement des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, et d'une hausse des produits liés aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.

L'augmentation par secteur des produits d'intérêts nets s'explique par une augmentation de 68 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 52 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 52 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 72 millions de dollars, ou 18 %, dans le secteur Siège social.

**Produits autres que d'intérêts**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

<sup>1</sup> Les homologues au Canada comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont élevés à 3 930 millions de dollars, soit une diminution de 49 millions de dollars, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution tient compte de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt au cours du trimestre considéré attribuable à la réforme fiscale aux États-Unis, d'un profit lié à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie compensé par une hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, un accroissement des prêts aux grandes entreprises dans le secteur Services bancaires de gros et une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance et charges connexes. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre se sont élevés à 4 019 millions de dollars, en hausse de 81 millions de dollars, ou 2 %.

La diminution par secteur des produits autres que d'intérêts comme présentés est attribuable à une diminution de 282 millions de dollars dans le secteur Siège social en partie contrebalancée par une augmentation de 135 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Services de détail au Canada, de 82 millions de dollars, ou 18 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 16 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

#### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre ont diminué de 10 millions de dollars, par rapport à ceux du trimestre précédent. La diminution reflète le profit de dilution lié à la transaction de Scottrade au cours du trimestre précédent et la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt au cours du trimestre considéré attribuable à la réforme fiscale aux États-Unis, le tout en partie compensé par la hausse des produits liés aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros et l'accroissement des produits tirés des comptes à honoraires des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont augmenté de 283 millions de dollars, ou 8 %.

La diminution par secteur des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par une baisse de 273 millions de dollars dans le secteur Siège social, en partie contrebalancée par une augmentation de 129 millions de dollars, ou 31 %, dans le secteur Services bancaires de gros, de 100 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 34 millions de dollars, ou 5 % dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

#### **Provision pour pertes sur créances**

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est élevée à 693 millions de dollars, en hausse de 60 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances pour le trimestre considéré tient compte de la méthodologie d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux pour le trimestre a atteint 557 millions de dollars, en hausse de 55 millions de dollars, ou 11 %. L'augmentation reflète la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition du portefeuille de cartes de crédit et du portefeuille de prêts-auto indirects aux États-Unis ainsi qu'une reprise à l'exercice précédent dans le portefeuille du secteur Services bancaires de gros, le tout en partie compensé par la réduction des pertes de valeur dans le portefeuille de prêts-auto indirects au Canada découlant d'une modification de la politique à l'égard du moment de la comptabilisation des pertes. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs pour le trimestre s'est élevée à 136 millions de dollars, en hausse de 5 millions de dollars, ou 4 %. La hausse reflète la migration de provisions à l'étape 2, l'incidence des hypothèses ayant trait aux facteurs macroéconomiques prospectifs en vertu de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues et la croissance des volumes, contrebalancées en partie par une augmentation plus importante de la provision pour prêts commerciaux aux États-Unis au cours de l'exercice précédent. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,44 %.

L'augmentation par secteur de la provision pour pertes sur créances s'explique par une augmentation de 52 millions de dollars, ou 40 % dans le secteur Siège social (laquelle reflète en grande partie la provision pour pertes sur créances pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis qui est éliminée dans les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social), par une diminution de 17 millions de dollars de la reprise de provisions dans le secteur Services bancaires de gros et par une augmentation de 1 million de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 10 millions de dollars, ou 4 % dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

##### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 115 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances pour le trimestre considéré tient compte de la méthodologie d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux pour le trimestre s'est établie à 557 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou 2 %. La hausse reflète les tendances saisonnières dans les portefeuilles de cartes de crédit aux États-Unis, contrebalancées en partie par une modification non récurrente de la politique à l'égard du moment de la comptabilisation des pertes dans le portefeuille de prêts-auto indirects au Canada et par la diminution des provisions des portefeuilles commerciaux aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs pour le trimestre s'est élevée à 136 millions de dollars, en hausse de 105 millions de dollars, reflétant les tendances saisonnières dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto indirects aux États-Unis, exacerbées par la migration de provisions à l'étape 2 où elles sont évaluées en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et l'incidence des hypothèses ayant trait aux facteurs macroéconomiques prospectifs en vertu de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues. L'augmentation est en partie contrebalancée par une reprise nette dans le secteur Services bancaires de gros en raison de l'amélioration du risque de crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,44 %.

L'augmentation par secteur de la provision pour pertes sur créances est attribuable à une augmentation de 52 millions de dollars, ou 40 %, dans le secteur Siège social (laquelle reflète en grande partie la provision pour pertes sur créances pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis qui est éliminée dans les charges autres que d'intérêt du secteur Siège social), une augmentation de 44 millions de dollars, ou 22 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une hausse de 26 millions de dollars, ou 11 %, dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie neutralisé par une reprise de provisions de 7 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

**TABLEAU 7 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES SELON IFRS 9**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos le</i>	
	<b>31 janvier 2018</b>	
<b>Provision pour pertes sur créances – Étape 3 (prêts douteux)</b>		
Services de détail au Canada		237 \$
Services de détail aux États-Unis		187
Services bancaires de gros		–
Siège social <sup>1</sup>		133
<b>Total de la provision pour pertes sur créances – Étape 3</b>		<b>557</b>
<b>Provision pour pertes sur créances – Étape 1 et étape 2 (prêts productifs)<sup>2</sup></b>		
Services de détail au Canada		33
Services de détail aux États-Unis		60
Services bancaires de gros		(7)
Siège social <sup>1</sup>		50
<b>Total de la provision pour pertes sur créances – Étape 1 et étape 2</b>		<b>136</b>
<b>Provision pour pertes sur créances – comme présentée</b>		<b>693 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.<sup>2</sup> Comprend les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.**TABLEAU 8 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES SELON IAS 39**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Provision pour pertes sur créances – contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>		
Contreparties particulières	23 \$	(10) \$
Individuellement non significatives	665	676
Reprises	(141)	(164)
Total de la provision pour pertes sur créances liée aux contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	547	502
<b>Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>		
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros <sup>1</sup>	–	–
Services de détail aux États-Unis	4	102
Siège social <sup>2</sup>	27	29
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	31	131
<b>Provision pour pertes sur créances – comme présentée</b>	<b>578 \$</b>	<b>633 \$</b>

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.<sup>2</sup> Principalement, la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.**Indemnisations d'assurance et charges connexes**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T2017

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont élevées à 575 millions de dollars, soit une augmentation de 1 million de dollars par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent qui reflète la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont diminué de 40 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles du trimestre précédent, du fait de la baisse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, en partie neutralisées par l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours des années antérieures.

**Charges autres que d'intérêts et ratio d'efficience**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont atteint 4 846 millions de dollars, en baisse de 51 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison de la réévaluation de certains passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des gains de productivité, le tout en partie neutralisé par les charges liées au volume, notamment la rémunération variable, par l'accroissement des frais de restructuration et par des investissements en initiatives commerciales. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont élevées à 4 778 millions de dollars, en baisse de 55 millions de dollars, ou 1 %.

La diminution par secteur des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par la diminution de 137 millions de dollars, ou 19 %, dans le secteur Siège social et de 13 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une augmentation de 86 millions de dollars, ou 4 %, dans le secteur Services de détail au Canada et de 13 millions de dollars, ou 1 %, dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque s'est établi à 51,8 %, en regard de 53,7 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté de la Banque s'est établi à 50,6 %, en regard de 53,2 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont augmenté de 18 millions de dollars, par rapport à celles du trimestre précédent, surtout en raison de la hausse des charges liées au volume, notamment la rémunération variable, et de l'accroissement des frais de restructuration, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges saisonnières au cours du trimestre précédent et la réévaluation de certains passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont diminué de 40 millions de dollars, ou 1 %.

L'augmentation par secteur des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par une augmentation de 91 millions de dollars, ou 22 %, dans le secteur Services bancaires de gros et de 39 millions de dollars, ou 2 %, dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 82 millions de dollars, ou 5 % dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 30 millions de dollars, ou 5 %, dans le secteur Siège social.

Le ratio d'efficacité comme présenté de la Banque s'est établi à 51,8 %, en regard de 52,1 % pour le trimestre précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque s'est établi à 50,6 %, en regard de 52,3 % pour le trimestre précédent.

#### Impôt sur le résultat

Comme il est expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, la Banque rajuste ses résultats comme présentés pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Ainsi, la charge d'impôt sur le résultat est inscrite comme présentée et rajustée.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 32,0 % pour le premier trimestre, contre 19,8 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent et de 19,7 % pour le trimestre précédent. L'augmentation par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent est due en grande partie à l'incidence de rajustements fiscaux non récurrents liés à la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % promulgué par la loi sur l'impôt américaine, en partie contrebalancée par la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis. L'augmentation par rapport au trimestre précédent est surtout due à l'incidence de rajustements fiscaux non récurrents liés à la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque et à l'incidence fiscale au trimestre précédent d'un profit de dilution non imposable lié à la transaction de Scottrade, en partie contrebalancées par la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis et par une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt au cours du trimestre considéré.

#### TABLEAU 9 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les					
	31 janvier 2018		31 octobre 2017		31 janvier 2017	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	861 \$	26,5 %	860 \$	26,5 %	798 \$	26,5 %
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :</b>						
Dividendes reçus	(80)	(2,5)	(26)	(0,8)	(87)	(2,9)
Écarts de taux liés aux activités internationales	254	7,8	(189)	(5,8)	(129)	(4,3)
Divers	5	0,2	(5)	(0,2)	14	0,5
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés</b>	<b>1 040 \$</b>	<b>32,0 %</b>	<b>640 \$</b>	<b>19,7 %</b>	<b>596 \$</b>	<b>19,8 %</b>
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter<sup>1</sup></b>	<b>(387)</b>		<b>29</b>		<b>14</b>	
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – rajustés<sup>2, 3</sup></b>	<b>653 \$</b>	<b>19,2 %</b>	<b>669 \$</b>	<b>21,3 %</b>	<b>610 \$</b>	<b>20,1 %</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

<sup>3</sup> Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 19,2 % pour le trimestre, en baisse par rapport à 20,1 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent et à 21,3 % pour le trimestre précédent. La diminution par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est due en grande partie à la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine. La diminution par rapport au trimestre précédent est due en grande partie à la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine et à une hausse des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

#### Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis, y compris la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, reflètent les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les variations de la valeur du dollar canadien ont eu un effet défavorable sur les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis pour les trois mois clos le 31 janvier 2018, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

#### TABLEAU 10 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2018 par rapport au 31 janvier 2017 Augmentation (diminution)	
<b>Services bancaires de détail aux États-Unis</b>		
Total des produits		(139) \$
Charges autres que d'intérêts – comme présentées		(76)
Charges autres que d'intérêts – rajustées		(76)
Résultat net comme présenté, après impôt		(44)
Résultat net rajusté, après impôt		(45)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée		(5)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée		(9)
<b>Diminution du résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis</b>		<b>(49)</b>
<b>Diminution du résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis</b>		<b>(54)</b>
<b>Résultat par action (en dollars canadiens)</b>		
De base – comme présenté		(0,03) \$
De base – rajusté		(0,03)
Dilué – comme présenté		(0,03)
Dilué – rajusté		(0,03)

Sur une période continue de douze mois, une appréciation/dépréciation de un cent du taux de change moyen entre le dollar américain et le dollar canadien fera augmenter/diminuer le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 46 millions de dollars.

## Sommaire et perspectives économiques

La croissance économique mondiale demeure solide. L'élan à la hausse est particulièrement marqué aux États-Unis et dans la zone euro, régions qui ont toutes deux enregistré une progression du produit intérieur brut (PIB) réel de plus de 2,5 % au deuxième semestre de l'année civile 2017. Les perspectives à court terme demeurent favorables puisque le rythme de l'expansion mondiale devrait s'accélérer pour atteindre un sommet de 3,8 % en 10 ans en 2018, suivi d'un léger ralentissement pour s'établir à 3,7 % en 2019. Les nations du G7<sup>2</sup> devraient dégager de solides rendements et l'économie de la Chine devrait rester vigoureuse malgré les mesures prises par les autorités pour freiner la croissance excessive du crédit.

Alors que les taux de chômage atteignent de nouveaux creux cycliques et que les salaires commencent à augmenter, un certain nombre de banques centrales sont confrontées au défi de réduire les mesures de relance monétaire d'urgence mises en place depuis la crise financière de 2008-2009. Dans la mesure où l'inflation continuera de progresser à un rythme mesuré, ce qui est attendu, les grandes banques centrales réduiront également les mesures de relance à un rythme mesuré.

Aux États-Unis, la croissance du PIB réel pour la période d'octobre à décembre 2017 a été estimée à 2,6 %. Les dépenses de consommation ont constitué le facteur le plus important de la croissance, témoignant d'une reprise des ventes de véhicules automobiles dans le sillage de l'activité des ouragans au début de l'année. Motivées en partie par la pénurie croissante de travailleurs, les entreprises se sont empressées d'effectuer des dépenses d'investissement destinées à accroître la productivité au cours du dernier trimestre de 2017.

Au cours des années civiles 2018 à 2019, les gains du PIB réel devraient s'établir en moyenne à 2,5 %. L'augmentation des revenus causée par un marché du travail restreint suggère que les dépenses de consommation devraient demeurer un moteur important de la croissance économique aux États-Unis. La loi sur l'impôt américaine devrait ajouter respectivement 0,1 et 0,3 point de pourcentage à la croissance du PIB réel au cours des années civiles 2018 et 2019. Les mesures de dépenses promulguées par la loi *Bipartisan Budget Act of 2018* pourraient améliorer davantage les perspectives de croissance au cours de ces années.

Compte tenu de la poursuite d'une croissance supérieure à la tendance et de la possibilité d'une hausse de l'inflation, il est prévu que la Réserve fédérale continuera d'augmenter son taux directeur. Ce taux d'intérêt devrait passer de son niveau actuel de 1,25 % à 1,5 %, puis à 2,0 % et à 2,25 % d'ici décembre 2018.

Après avoir subi le contrecoup du recul des prix du pétrole en 2015 et au début de 2016, l'économie du Canada a bénéficié d'une période de solide croissance économique en 2017. Selon les estimations, l'économie a progressé de 3 %, ce qui représenterait la meilleure performance annuelle depuis 2011. La demande de main-d'œuvre a été robuste. Le marché de l'emploi canadien a ajouté plus de 280 000 emplois à temps plein nets en 2017, soit la plus forte hausse depuis 2007.

L'économie du Canada devrait progresser à un rythme plus modéré de 2 % cette année et l'année prochaine. Les capacités de production excédentaires s'étant en grande partie résorbées, le rythme de croissance à l'avenir devrait plus s'aligner sur les facteurs fondamentaux à long terme. Cette situation reflète en partie une activité plus modérée dans le secteur de l'habitation, lequel a été un important moteur de croissance pendant une bonne partie du cycle actuel. La mise à jour des procédures de souscription des prêts hypothécaires mise en œuvre par le BSIF en janvier 2018, conjuguée aux récentes hausses des taux hypothécaires résidentiels, devrait atténuer modérément la demande de logements et les prix des maisons cette année, en particulier dans les marchés à prix plus élevés comme la région du Grand Toronto. Ce vent contraire devrait être contrebalancé par une hausse continue des dépenses de consommation et des dépenses publiques ainsi que par une reprise persistante de l'investissement des entreprises. Sur le marché du travail de l'Ontario, le taux de chômage pourrait subir des pressions à la hausse à court terme, les employeurs s'adaptant aux répercussions de l'augmentation importante du salaire minimum de la province en janvier 2018.

Après avoir augmenté son taux d'intérêt directeur à court terme d'un total de 75 pbs entre juillet 2017 et janvier 2018, la Banque du Canada a fait savoir qu'elle resterait prudente dans sa prise de décision touchant les changements de politique à venir. Bien que la Banque du Canada estime que l'économie tourne à son plein potentiel ou près de celui-ci, elle s'inquiète de l'effet négatif sur les investissements canadiens des incertitudes entourant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de la sensibilité accrue des ménages très endettés à la hausse des taux d'intérêt. Cette mise en garde devrait se traduire par un rythme modéré de resserrement, ne laissant prévoir qu'une hausse additionnelle de 25 pbs du taux directeur d'ici la fin de l'année 2018.

L'élargissement probable des écarts de taux d'intérêt à court terme entre les États-Unis et le Canada au cours des prochains mois devrait limiter la hausse du dollar canadien. La devise devrait rester dans une fourchette de 78 à 81 cents US en 2018.

Parmi les risques planant sur l'économie du Canada figurent la possibilité d'une décélération plus marquée que prévu du marché de l'habitation et une période de désendettement de ménages. L'issue incertaine des négociations de l'ALENA et la possibilité d'un retrait des États-Unis de l'accord demeurent les principaux risques externes. À l'échelle mondiale, certains risques géopolitiques, y compris les tensions accrues entourant la Corée du Nord, la négociation des conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la menace populiste continue envers les systèmes politiques et économiques en place, peuvent maintenir un niveau d'incertitude élevé et causer des épisodes de volatilité des marchés des capitaux.

---

## RAPPORT DE GESTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA TD

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2017 et à la note 29 intitulée Informations sectorielles des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la section «Notre rendement» du présent document.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée liée aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social. Les résultats des périodes

<sup>2</sup> Comprend le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

comparatives n'ont pas été retraités. La provision pour pertes sur créances liée aux actifs financiers dépréciés comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39. La provision pour pertes sur créances liée aux actifs financiers productifs, aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière comprend la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu à un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence du rajustement non récurrent sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats du premier trimestre de la TD, et aura une incidence positive sur ses résultats futurs. Cet effet a été et sera reflété dans les résultats des secteurs concernés. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque pour réinvestir une part de l'économie dans ses activités. Pour le trimestre considéré, le taux d'imposition effectif du secteur Services bancaires de détail aux États-Unis a diminué de façon proportionnelle à la réduction du taux d'imposition fédéral et devrait demeurer à ce niveau pour le reste de 2018. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour le trimestre s'est établi à 105 millions de dollars, par rapport à 112 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice précédent et à 26 millions de dollars pour le trimestre précédent.

#### TABLEAU 11 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
Produits d'intérêts nets	2 825 \$	2 773 \$	2 613 \$
Produits autres que d'intérêts	2 725	2 625	2 590
Total des produits	5 550	5 398	5 203
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux <sup>1</sup>	237	244	269
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs <sup>2</sup>	33	—	—
Total de la provision pour pertes sur créances <sup>3</sup>	270	244	269
Indemnités d'assurance et charges connexes	575	615	574
Charges autres que d'intérêts	2 311	2 272	2 225
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	637	603	569
<b>Résultat net</b>	<b>1 757 \$</b>	<b>1 664 \$</b>	<b>1 566 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	47,2 %	45,7 %	43,2 %
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,88	2,86	2,82
Ratio d'efficience	41,6	42,1	42,8
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	397 \$	387 \$	390 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	289	283	266
Nombre de succursales de détail au Canada	1 129	1 128	1 154
Nombre moyen d'équivalents temps plein	38 050	38 222	39 347

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux représente la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

<sup>2</sup> La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs représente la provision pour pertes sur créances aux étapes 1 et 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des Services de détail au Canada était comptabilisée dans le secteur Siège social.

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Le résultat net des Services de détail au Canada pour le trimestre s'est élevé à 1 757 millions de dollars, en hausse de 191 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat net découle de l'accroissement des produits, en partie neutralisée par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 47,2 %, comparativement à 43,2 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour le trimestre se sont élevés à 5 550 millions de dollars, en hausse de 347 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 212 millions de dollars, ou 8 %, en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 22 milliards de dollars, ou 6 %, en raison de la croissance de 5 % des volumes de prêts aux particuliers et de 9 % des volumes de prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 20 milliards de dollars, ou 7 %, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 10 % et les volumes de dépôts de particuliers, de 5 %. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,88 %, soit une augmentation de 6 pdb, en raison de la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix surtout dans le portefeuille de prêts immobiliers garantis.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 135 millions de dollars, ou 5 %, du fait de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires et des activités de gestion de patrimoine, et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance. La

hausse des produits tirés des comptes à honoraires tient compte des dépenses accrues des consommateurs dans le secteur des cartes de crédit et de l'accroissement des volumes d'opérations dans le secteur des services de placement direct.

Les actifs administrés s'élevaient à 397 milliards de dollars au 31 janvier 2018, en hausse de 7 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, témoignant d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur de marché, le tout en partie neutralisé par l'incidence de la vente des services de placement direct en Europe au troisième trimestre de l'exercice précédent. Les actifs gérés s'élevaient à 289 milliards de dollars au 31 janvier 2018, en hausse de 23 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, du fait des hausses de la valeur de marché.

La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 270 millions de dollars, en hausse de 1 million de dollars par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux pour le trimestre s'est établie à 237 millions de dollars, en baisse de 32 millions de dollars, ou 12 %. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 234 millions de dollars dans le secteur des services bancaires aux particuliers, en baisse de 24 millions de dollars, ou 9 %, en raison surtout d'une modification de la politique à l'égard du moment de la comptabilisation des pertes dans le portefeuille de prêts-auto indirects, et à 3 millions de dollars dans le secteur des services bancaires aux entreprises, en baisse de 8 millions de dollars en raison d'un solide rendement au chapitre du crédit au trimestre considéré. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs (comptabilisée précédemment dans le secteur Siège social en tant que pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est élevée à 33 millions de dollars, principalement du fait de l'incidence des hypothèses ayant trait aux facteurs macroéconomiques prospectifs en vertu de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues, ainsi que de la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, est resté dans un creux cyclique à 0,27 %, en baisse de 2 pdb. Les prêts douteux nets ont diminué de 154 millions de dollars, ou 22 %. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,14 % du total des prêts, par rapport à 0,19 % au premier trimestre de l'exercice précédent.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont atteint 575 millions de dollars, en hausse de 1 million de dollars, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison d'une hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont atteint 2 311 millions de dollars, en hausse de 86 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par les frais de restructuration engagés dans plusieurs secteurs, l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, et la croissance des activités, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la vente des services de placement direct en Europe au troisième trimestre de l'exercice précédent.

Le ratio d'efficience pour le trimestre considéré a été de 41,6 %, par rapport à 42,8 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Le résultat net des Services de détail au Canada pour le trimestre a augmenté de 93 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celui du trimestre précédent. La hausse du résultat net découle de l'accroissement des produits et de la diminution des indemnités d'assurance, le tout en partie neutralisé par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la provision pour pertes sur créances. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 47,2 % pour le trimestre considéré, contre 45,7 % pour le trimestre précédent.

Les produits ont augmenté de 152 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 52 millions de dollars, ou 2 %, en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 6 milliards de dollars, en raison de la croissance de 1 % des volumes de prêts aux particuliers et de 2 % des volumes de prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 6 milliards de dollars, ou 2 %, reflétant la croissance de 2 % des volumes des dépôts de particuliers, de 2 % des volumes de dépôts d'entreprises et de 4 % des volumes de dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette a augmenté de 2 pdb, pour s'établir à 2,88 %, en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 100 millions de dollars, ou 4 %, en raison de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires et des activités de gestion de patrimoine, et de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine.

Les actifs administrés ont augmenté de 10 milliards de dollars, ou 3 %, et les actifs gérés, de 6 milliards de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, témoignant d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur de marché.

La provision pour pertes sur créances a augmenté de 26 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux dans le secteur des services bancaires aux particuliers a diminué de 7 millions de dollars, ou 3 %, en raison surtout d'une modification de la politique à l'égard du moment de la comptabilisation des pertes dans le portefeuille de prêts-auto indirects. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs (comptabilisée précédemment dans le secteur Siège social en tant que pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39) s'est élevée à 33 millions de dollars, principalement du fait de l'incidence des hypothèses ayant trait aux facteurs macroéconomiques prospectifs en vertu de la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, est resté dans un creux cyclique à 0,27 %, en baisse de 2 pdb. Les prêts douteux nets ont augmenté de 6 millions de dollars, ou 1 %. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,14 % du total des prêts, par rapport à 0,14 % au trimestre précédent.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont diminué de 40 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison de la baisse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré et des variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 39 millions de dollars, ou 2 %, en raison de la hausse des frais de restructuration engagés dans plusieurs secteurs.

Le ratio d'efficience pour le trimestre a été de 41,6 %, par rapport à 42,1 % pour le trimestre précédent.

**TABLEAU 12 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Dollars canadiens</b>			
Produits d'intérêts nets	1 940 \$	1 872 \$	1 839 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	703	669	687
Total des produits	2 643	2 541	2 526
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux <sup>2</sup>	187	199	155
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs <sup>3</sup>	60	4	102
Total de la provision pour pertes sur créances	247	203	257
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	1 447	1 529	1 434
Charges autres que d'intérêts – rajustées	1 442	1 503	1 434
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée <sup>1</sup>	103	138	146
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée <sup>1</sup>	104	148	146
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>	<b>846</b>	671	689
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>850</b>	687	689
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>1</sup>	106	105	111
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>1, 5</sup>	174	125	111
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>952 \$</b>	776 \$	800 \$
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>1 024</b>	812	800
<b>Dollars américains</b>			
Produits d'intérêts nets	1 533 \$	1 498 \$	1 381 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	555	534	517
Total des produits – comme présenté	2 088	2 032	1 898
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux <sup>2</sup>	148	160	116
Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs <sup>3</sup>	47	3	77
Total de la provision pour pertes sur créances	195	163	193
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	1 144	1 222	1 077
Charges autres que d'intérêts – rajustées	1 140	1 201	1 077
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée <sup>1</sup>	80	109	110
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée <sup>1</sup>	81	117	110
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>	<b>669</b>	538	518
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>672</b>	551	518
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>1</sup>	82	83	83
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>1, 5</sup>	137	99	83
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>751 \$</b>	621 \$	601 \$
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>809</b>	650	601
<b>Principaux volumes et ratios</b>			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	11,2 %	9,3 %	9,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	12,0	9,7	9,1
Marge d'intérêts nette <sup>6</sup>	3,19	3,18	3,03
Ratio d'efficacité – comme présenté	54,8	60,1	56,7
Ratio d'efficacité – rajusté	54,6	59,1	56,7
Actifs administrés (en milliards de dollars)	19 \$	18 \$	18 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars)	65	63	60
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 244	1 270	1 257
Nombre moyen d'équivalents temps pleins	26 168	26 094	26 037

<sup>1</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque aux États-Unis selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'un rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux représente la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs représente la provision pour pertes sur créances aux étapes 1 et 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>4</sup> Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis exclut les éléments à noter suivants : Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank; premier trimestre de 2018 – 5 millions de dollars (4 millions de dollars après impôt) ou 4 millions de dollars US (3 millions de dollars US après impôt); et quatrième trimestre 2017 – 26 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 21 millions de dollars US (13 millions de dollars US après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>5</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade; premier trimestre de 2018 – 68 millions de dollars après impôt ou 55 millions de dollars US après impôt; et quatrième trimestre de 2017 – 20 millions de dollars après impôt ou 16 millions de dollars US après impôt. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>6</sup> La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des garanties sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis s'est élevé à 952 millions de dollars (751 millions de dollars US) pour le trimestre, une hausse de 152 millions de dollars (150 millions de dollars US), ou 19 % (25 % en dollars US), par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 1 024 millions de dollars (809 millions de dollars US) pour le trimestre, une hausse de 224 millions de dollars (208 millions de dollars US), ou 28 % (35 % en dollars US). Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été respectivement de 11,2 % et 12,0 %, contre 9,1 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net des Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade pour le trimestre ont été respectivement de 846 millions de dollars (669 millions de dollars US) et 106 millions de dollars (82 millions de dollars US). Sur une base rajustée, le secteur Services bancaires de détail aux États-Unis et la participation de la Banque dans TD Ameritrade ont généré un résultat net qui s'est élevé respectivement à 850 millions de dollars (672 millions de dollars US) et 174 millions de dollars (137 millions de dollars US) pour le trimestre.

La contribution comme présentée de TD Ameritrade totalisait 82 millions de dollars US, en baisse de 1 million de dollars US, ou 1 %, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison des charges liées à la transaction de Scottrade et de l'augmentation des charges d'exploitation, en partie contrebalancées par la hausse des produits tirés des actifs et des volumes d'opérations. La contribution rajustée de TD Ameritrade s'est chiffrée à 137 millions de dollars US, une augmentation de 54 millions de dollars US, ou 65 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 151 millions de dollars US, ou 29 %, pour atteindre 669 millions de dollars US pour le trimestre, en raison d'une hausse des volumes de prêts et de dépôts, de l'augmentation des taux d'intérêt, de la croissance des produits d'honoraires, de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade et de la baisse du taux d'imposition des sociétés. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est accru de 154 millions de dollars US, ou 30 %, pour atteindre 672 millions de dollars US.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, et des services de gestion de patrimoine. Les produits pour le trimestre se sont élevés à 2 088 millions de dollars US, soit une hausse de 190 millions de dollars US ou 10 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 152 millions de dollars US, ou 11 %, par suite d'une hausse des taux d'intérêt, de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'avantage tiré de la transaction de Scottrade. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,19 %, une augmentation de 16 pnb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 38 millions de dollars US, ou 7 %, témoignant de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et de gestion de patrimoine.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 7 milliards de dollars US, ou 5 %, en regard de celui du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 3 % des prêts aux entreprises et de 8 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 8 %, reflétant une hausse de 6 % des volumes de dépôts de particuliers, une baisse de 1 % des volumes de dépôts d'entreprises et une augmentation de 15 % du volume des comptes de passage découlant principalement de la transaction de Scottrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 19 milliards de dollars US au 31 janvier 2018 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 65 milliards de dollars US au 31 janvier 2018, en hausse de 8 % essentiellement en raison des rendements positifs sur le marché.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 195 millions de dollars US, une hausse de 2 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport à celle du premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 148 millions de dollars US, une hausse de 32 millions de dollars US, ou 28 %, reflétant principalement la croissance des volumes, le caractère saisonnier et la composition des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est élevée à 47 millions de dollars US, une baisse de 30 millions de dollars US, ou 39 %, attribuable surtout à une augmentation de la provision pour les prêts commerciaux plus importante à l'exercice précédent. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,52 %, en baisse de 2 pnb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis, ont atteint 1,4 milliard de dollars US, en baisse de 52 millions de dollars US, ou 4 %. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1,0 % du total des prêts au 31 janvier 2018, soit une baisse de 0,1 % en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 1 144 millions de dollars US, une hausse de 67 millions de dollars US, ou 6 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des investissements en initiatives commerciales, la croissance des volumes et les charges de personnel, en partie contrebalancées par des gains de productivité. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 63 millions de dollars US, ou 6 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour le trimestre se sont établis respectivement à 54,8 % et 54,6 %, par rapport à 56,7 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis s'est élevé à 751 millions de dollars US, une hausse de 130 millions de dollars US, ou 21 %, par rapport à celui du trimestre précédent, alors que le résultat net rajusté s'est chiffré à 809 millions de dollars US, une hausse de 159 millions de dollars US, ou 24 %. Le résultat net comme présenté en dollars canadiens des Services de détail aux États-Unis s'est établi à 952 millions de dollars, une hausse de 176 millions de dollars, ou 23 %, alors que le résultat net rajusté, en dollars canadiens, a été de 1 024 millions de dollars, une hausse de 212 millions de dollars, ou 26 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été respectivement de 11,2 % et 12,0 %, contre respectivement 9,3 % et 9,7 % pour le trimestre précédent.

La contribution comme présentée de TD Ameritrade de 82 millions de dollars US a diminué de 1 million de dollars US, ou 1 %, en regard de celle du trimestre précédent, principalement en raison des charges liées à la transaction de Scottrade et de l'augmentation des charges d'exploitation, contrebalancées par l'augmentation des produits tirés des actifs et des volumes d'opérations. La contribution rajustée de TD Ameritrade a progressé de 38 millions de dollars US, ou 38 %, pour atteindre 137 millions de dollars US.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis de 669 millions de dollars US pour le trimestre a augmenté de 131 millions de dollars US, ou 24 %, par rapport à celui du trimestre précédent, en raison d'une hausse des volumes de prêts et des taux d'intérêt, de la croissance des produits d'honoraires, d'une baisse des charges et de la diminution du taux d'imposition des sociétés, en partie contrebalancées par une augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 121 millions de dollars US, ou 22 %, pour atteindre 672 millions de dollars US pour le trimestre.

Les produits pour le trimestre se sont accrues de 56 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. La hausse des produits d'intérêts nets de 35 millions de dollars US, ou 2 %, s'explique par la hausse des marges sur les dépôts et l'accroissement des volumes de prêts. La marge d'intérêts nette s'établissait à 3,19 %, soit une hausse de 1 point de base, attribuable surtout à la hausse des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par une baisse des produits en équivalence fiscale en raison de la réforme fiscale américaine. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 21 millions de dollars US, ou 4 %, du fait principalement de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers et de gestion de patrimoine.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 3 milliards de dollars US, ou 2 %, par rapport à celui du trimestre précédent, en raison de la croissance de 1 % des prêts aux entreprises et de 2 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 11 milliards de dollars US, ou 4 %, reflétant une augmentation de 2 % du volume des dépôts de particuliers, un recul de 1 % du volume des dépôts d'entreprises et une hausse de 10 % du volume des comptes de passage découlant principalement de la transaction de Scottrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 19 milliards de dollars US au 31 janvier 2018 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux du trimestre précédent. Les actifs gérés totalisaient 65 milliards de dollars US au 31 janvier 2018, en hausse de 4 % essentiellement en raison des rendements positifs sur le marché.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 32 millions de dollars US, ou 20 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux s'est établie à 148 millions de dollars US, en baisse de 12 millions de dollars US par suite de la diminution des provisions dans les portefeuilles de prêts commerciaux aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs s'est établie à 47 millions de dollars US, une hausse de 44 millions de dollars US principalement attribuable aux tendances saisonnières des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto exacerbées par la migration de provisions à l'étape 2 où elles sont évaluées en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances des Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,52 %, en hausse de 6 pdb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts dépréciés acquis, ont été de 1,4 milliard de dollars US, soit une hausse de 15 millions de dollars US, ou 1 %. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, sont restés relativement stables à 1,0 % du total des prêts au 31 janvier 2018.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont reculé de 78 millions de dollars US, ou 6 %, par rapport à celles au trimestre précédent, du fait principalement de l'augmentation des frais saisonniers au trimestre précédent et de la baisse des charges liées à la transaction de Scottrade. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont diminué de 61 millions de dollars US, ou 5 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour le trimestre se sont établis respectivement à 54,8 % et 54,6 %, contre respectivement 60,1 % et 59,1 % pour le trimestre précédent.

## TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 7 «Participation dans des entreprises associées et des coentreprises» des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

### TABLEAU 13 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	329 \$	277 \$	393 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1, 2</sup>	546	417	464
Total des produits	875	694	857
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances liée aux prêts douteux <sup>2, 3</sup>	-	-	(24)
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances liée aux prêts productifs <sup>4</sup>	(7)	-	-
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances <sup>5</sup>	(7)	-	(24)
Charges autres que d'intérêts	511	420	524
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) <sup>6</sup>	93	43	90
<b>Résultat net</b>	<b>278 \$</b>	<b>231 \$</b>	<b>267 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratio</b>			
Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)	515 \$	311 \$	515 \$
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens) <sup>7</sup>	19,5	20,3	18,6
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	20,1 %	16,0 %	17,5 %
Ratio d'efficacité	58,4	60,5	61,1
Nombre moyen d'équivalents temps plein	4 027	4 043	3 929

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente selon IAS 39 est comptabilisé dans les Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social, et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les coûts engagés liés aux swaps sur défaillance utilisés pour gérer l'exposition des prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros, qui étaient auparavant présentés comme une composante de la provision pour pertes sur créances, sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts. La variation de la valeur de marché des swaps sur défaillance, en sus des coûts engagés, continue d'être incluse dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux représente la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au titre des actifs financiers.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs représente la provision pour pertes sur créances aux étapes 1 et 2 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>5</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

<sup>6</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné un rajustement non récurrent des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis des Services bancaires de gros selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>7</sup> Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance, et la provision pour pertes sur créances liée aux activités de prêts aux grandes entreprises.

### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Le résultat net des Services bancaires de gros pour le trimestre a été de 278 millions de dollars, soit une hausse de 11 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des produits et la baisse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une baisse de la reprise nette de provision pour pertes sur créances. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 20,1 %, comparativement à 17,5 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires de gros sont principalement tirés des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placements offerts aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les Services bancaires de gros génèrent des produits tirés des prêts aux grandes entreprises, des services-conseils et des services de prise ferme, de vente, de négociation et de recherche, de titrisation, de financement commercial, de gestion des liquidités, de courtage de premier rang et d'exécution. Les produits pour le trimestre ont été de 875 millions de dollars, en hausse de

18 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse reflète l'augmentation des prêts aux entreprises, contrebalancée en partie par la diminution des activités de prise ferme de titres de capitaux propres.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a consisté en une reprise nette de 7 millions de dollars en raison d'une amélioration du risque de crédit dans le secteur du pétrole et du gaz. Aucune provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux n'a été enregistrée au cours du trimestre comparativement à une reprise nette de 24 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice précédent liée aux provisions relatives à une contrepartie particulière se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 511 millions de dollars, en baisse de 13 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice précédent, du fait de la réévaluation de certains passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite, contrebalancée en partie par une hausse de la rémunération variable et par des investissements continus à l'égard des employés en contact direct avec la clientèle pour soutenir dans son ensemble le déploiement de la stratégie des Services bancaires de gros aux États-Unis.

#### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Le résultat net des Services bancaires de gros pour le trimestre a augmenté de 47 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui du trimestre précédent, en raison d'une hausse des produits et d'une baisse de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par une hausse des charges autres que d'intérêts et des taxes. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 20,1 %, comparativement à 16,0 % pour le trimestre précédent.

Les produits pour le trimestre ont augmenté de 181 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, en raison surtout d'une hausse des produits liés aux activités de négociation.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont progressé de 91 millions de dollars, ou 22 %, en regard de celles du trimestre précédent, ce qui s'explique par la hausse de la rémunération variable, en partie contrebalancée par la réévaluation de certains passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite.

#### TABLEAU 14 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Résultat net – comme présenté<sup>1, 2, 3</sup></b>	<b>(634) \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>(100) \$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat<sup>4</sup></b>			
Amortissement des immobilisations incorporelles	85	78	80
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>3</sup>	48	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade	–	(204)	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>1</sup>	–	–	(41)
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt</b>	<b>133</b>	<b>(126)</b>	<b>39</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter <sup>3</sup>	<b>(388)</b>	<b>19</b>	<b>14</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(113) \$</b>	<b>(104) \$</b>	<b>(75) \$</b>
<b>Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté</b>			
Charges nettes du Siège social	<b>(198) \$</b>	<b>(182) \$</b>	<b>(233) \$</b>
Autres	<b>67</b>	<b>43</b>	<b>129</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>29</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(113) \$</b>	<b>(104) \$</b>	<b>(75) \$</b>
<b>Principaux volumes</b>			
Nombre moyen d'équivalents temps plein	<b>14 336</b>	<b>14 212</b>	<b>14 195</b>

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes sur les dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente selon IAS 39 est comptabilisé dans les Services bancaires de gros, alors qu'il était auparavant présenté dans le secteur Siège social, et traité comme un élément à noter. Se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) liée à la provision pour pertes sur créances (au bilan) aux trois étapes est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Selon IAS 39 et avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées associée aux produits des secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné l'imputation aux résultats d'une charge nette non récurrente de 453 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt de 405 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôts connexes.

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre s'est établie à 634 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 100 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La perte nette comme présentée a augmenté surtout en raison de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours du trimestre considéré, des profits liés à la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent et de la diminution des autres éléments et des participations ne donnant pas le contrôle au cours du trimestre considéré, en partie contrebalancés par une baisse des charges nettes du Siège social au cours du trimestre considéré. La diminution de l'apport des autres éléments s'explique en grande partie par la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au premier trimestre de l'exercice précédent. Les charges nettes du Siège social ont diminué essentiellement en raison du calendrier des certains frais au cours du premier trimestre de l'exercice considéré. La perte nette rajustée s'est élevée à 113 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 75 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre s'est élevée à 634 millions de dollars, en comparaison d'un résultat net comme présenté de 41 millions de dollars pour le trimestre précédent. La perte nette comme présentée a augmenté surtout en raison de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours du trimestre considéré, du profit de dilution lié à la transaction de Scottrade au trimestre précédent, de la diminution des participations ne donnant pas le contrôle et de la hausse des charges nettes du Siège social au cours du trimestre considéré, en partie contrebalancés par une hausse des autres éléments au cours du trimestre considéré. L'augmentation de l'apport des autres éléments est surtout attribuable à la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au cours du trimestre considéré. Les charges nettes du Siège social ont augmenté en raison principalement de l'incidence

favorable des ajustements d'impôts au cours du trimestre précédent. La perte nette rajustée s'est établie à 113 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 104 millions de dollars pour le trimestre précédent.

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Banque.

**TABLEAU 15 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trois mois clos les							
	2018				2017			
	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.
Produits d'intérêts nets	5 430 \$	5 330 \$	5 267 \$	5 109 \$	5 141 \$	5 072 \$	4 924 \$	4 880 \$
Produits autres que d'intérêts	3 930	3 940	4 019	3 364	3 979	3 673	3 777	3 379
Total des produits	9 360	9 270	9 286	8 473	9 120	8 745	8 701	8 259
Provision pour pertes sur créances	693	578	505	500	633	548	556	584
Indemnités d'assurance et charges connexes	575	615	519	538	574	585	692	530
Charges autres que d'intérêts	4 846	4 828	4 855	4 786	4 897	4 848	4 640	4 736
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 040	640	760	257	596	555	576	466
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	147	103	122	111	113	94	121	109
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>2 353</b>	<b>2 712</b>	<b>2 769</b>	<b>2 503</b>	<b>2 533</b>	<b>2 303</b>	<b>2 358</b>	<b>2 052</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>								
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>1</sup>	85	78	74	78	80	80	79	86
Charges liées à l'acquisition de Scottrade <sup>1</sup>	73	46	–	–	–	–	–	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>1</sup>	48	–	–	–	–	–	–	–
Profit de dilution lié à la transaction de Scottrade <sup>1</sup>	–	(204)	–	–	–	–	–	–
Perte à la vente des services de placement direct en Europe <sup>2</sup>	–	–	42	–	–	–	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>1</sup>	–	–	–	–	(41)	(19)	–	58
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	–	–	111
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>	<b>206</b>	<b>(80)</b>	<b>116</b>	<b>78</b>	<b>39</b>	<b>61</b>	<b>79</b>	<b>255</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour les éléments à noter	(387)	29	20	20	14	17	21	25
Résultat net – rajusté	2 946	2 603	2 865	2 561	2 558	2 347	2 416	2 282
Dividendes sur actions privilégiées	52	50	47	48	48	43	36	37
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>2 894</b>	<b>2 553</b>	<b>2 818</b>	<b>2 513</b>	<b>2 510</b>	<b>2 304</b>	<b>2 380</b>	<b>2 245</b>
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajustés	2 876	2 518	2 789	2 485	2 481	2 275	2 351	2 217
Participations ne donnant pas le contrôle – rajustée	18 \$	35 \$	29 \$	28 \$	29 \$	29 \$	29 \$	28 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Résultat de base par action</b>								
Comme présenté	1,24 \$	1,42 \$	1,46 \$	1,31 \$	1,32 \$	1,20 \$	1,24 \$	1,07 \$
Rajusté	1,56	1,36	1,51	1,34	1,34	1,23	1,27	1,20
<b>Résultat dilué par action</b>								
Comme présenté	1,24	1,42	1,46	1,31	1,32	1,20	1,24	1,07
Rajusté	1,56	1,36	1,51	1,34	1,33	1,22	1,27	1,20
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>								
	13,2 %	15,4 %	15,5 %	14,4 %	14,4 %	13,3 %	14,1 %	12,5 %
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>								
	16,6	14,7	16,1	14,8	14,5	13,6	14,5	14,0

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs productifs moyens	1 116 \$	1 077 \$	1 077 \$	1 056 \$	1 041 \$	1 031 \$	989 \$	969 \$
Marge d'intérêts nette	1,93 %	1,96 %	1,94 %	1,98 %	1,96 %	1,96 %	1,98 %	2,05 %

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> Le 2 juin 2017, la Banque a conclu la vente de ses services de placement direct en Europe à Interactive Investor PLC. Une perte de 40 millions de dollars après impôt a été comptabilisée dans le secteur Siège social, dans les autres produits (pertes). La perte n'est pas considérée comme survenue dans le cours normal des affaires pour la Banque.

<sup>3</sup> Au cours du deuxième trimestre de 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur liées au goodwill, à certaines immobilisations incorporelles, aux autres actifs non financiers et aux actifs d'impôt différé ainsi que d'autres charges liées aux services de placement direct en Europe qui connaissaient des pertes continues. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

## REVUE DU BILAN

**TABLEAU 16 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018	1 <sup>er</sup> novembre 2017	31 octobre 2017
			<i>Aux</i>
<b>Actif</b>			
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	48 789 \$	55 156 \$	55 156 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	111 875	103 832	103 918
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4 504	9 272	s. o. <sup>2</sup>
Dérivés	60 557	56 195	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 305	3 150	4 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	135 262	143 107	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	146 411
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	81 695	76 157	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	s. o.	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	124 600	134 429	134 429
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	607 129	603 041	612 591
Autres	83 600	94 882	94 900
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 261 316 \$</b>	<b>1 279 221 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>
<b>Passif</b>			
Dépôts détenus à des fins de transaction	93 827 \$	79 940 \$	79 940 \$
Dérivés	58 578	51 214	51 214
Dépôts	813 444	832 824	832 824
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	83 948	88 591	88 591
Billets et débentures subordonnés	7 518	9 528	9 528
Autres	130 827	141 958	141 708
<b>Total du passif</b>	<b>1 188 142</b>	<b>1 204 055</b>	<b>1 203 805</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>73 174</b>	<b>75 166</b>	<b>75 190</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 261 316 \$</b>	<b>1 279 221 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les variations du bilan entre le 31 octobre 2017 et le 1<sup>er</sup> novembre 2017, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires.

<sup>2</sup> Sans objet.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 261 milliards de dollars au 31 janvier 2018, soit 18 milliards de dollars, ou 1 %, de moins qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017. La baisse découle essentiellement d'une diminution des valeurs mobilières prises en pension de 10 milliards de dollars, des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) de 8 milliards de dollars, de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques de 6 milliards de dollars, des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net de 5 milliards de dollars, et des autres actifs de 11 milliards de dollars. La baisse a été en partie contrebalancée par la hausse des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction de 8 milliards de dollars; des titres de créance, au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, de 6 milliards de dollars, des dérivés de 4 milliards de dollars et des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de 4 milliards de dollars. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 23 milliards de dollars, ou 2 %.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont diminué de 6 milliards de dollars surtout du fait de la baisse des volumes.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 8 milliards de dollars en raison de la hausse de la valeur de marché des marchandises et des titres de capitaux propres, et de la hausse des volumes de transactions.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 5 milliards de dollars surtout en raison des échéances et de la vente de placements.

Les **dérivés** ont augmenté de 4 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change, en partie neutralisé par la compensation des positions.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 8 milliards de dollars essentiellement en raison de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et des échéances, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances)** ont augmenté de 6 milliards de dollars en raison de nouveaux placements, contrebalancés en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les échéances.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont diminué de 10 milliards de dollars surtout en raison d'une diminution des volumes d'opérations.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 4 milliards de dollars, par suite principalement de la croissance dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. L'augmentation s'explique surtout par la croissance des prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, en partie neutralisée par une baisse dans le secteur Services de détail aux États-Unis découlant de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **autres actifs** ont diminué de 11 milliards de dollars surtout du fait des autres montants à recevoir des courtiers et des clients en raison de transactions non réglées et en cours.

Le **total du passif** s'établissait à 1 188 milliards de dollars au 31 janvier 2018, soit 16 milliards de dollars, ou 1 %, de moins qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017. La baisse découle essentiellement d'une diminution des dépôts de 19 milliards de dollars, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension de 5 milliards de dollars, des billets et débetures subordonnés de 2 milliards de dollars et des autres passifs de 11 milliards de dollars, en partie contrebalancée par la hausse des dépôts détenus à des fins de transaction de 14 milliards de dollars et des dérivés de 7 milliards de dollars. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, représentait une diminution d'environ 22 milliards de dollars, ou 2 %.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 14 milliards de dollars essentiellement en raison d'une augmentation des émissions de certificats de dépôt et de papier commercial.

Les **dérivés** ont augmenté de 7 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change, en partie neutralisé par la compensation des positions.

Les **dépôts** ont diminué de 19 milliards de dollars principalement sous l'effet de la conversion des monnaies étrangères dans le secteur Services de détail aux États-Unis et la diminution des dépôts d'entreprises dans le secteur Services bancaires de gros. La diminution est en partie contrebalancée par la croissance dans le secteur Services de détail au Canada.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont diminué de 5 milliards de dollars en raison surtout d'une baisse des besoins de financement des clients et d'échéances plus courtes, en partie contrebalancées par une hausse des volumes de transaction.

Les **billets et débetures subordonnés** ont diminué de 2 milliards de dollars, surtout du fait que la Banque a racheté la totalité de ses débetures subordonnées en circulation à 5,763 % d'un capital de 1,8 milliard de dollars.

Les **autres passifs** ont diminué de 11 milliards de dollars surtout du fait de montants à payer à des courtiers et à des clients en raison de transactions non réglées et en cours.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 73 milliards de dollars au 31 janvier 2018, soit 2 milliards de dollars, ou 3 %, de moins qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017. La baisse est principalement attribuable à une diminution des autres éléments du résultat global découlant de l'incidence de la conversion de monnaies étrangères et de pertes sur couvertures de flux de trésorerie, en partie contrebalancées par la croissance des résultats non distribués.

---

## QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2018 par rapport au T1 2017

Compte non tenu des prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts s'établissaient à 3 048 millions de dollars au 31 janvier 2018, en baisse de 351 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux bruts du secteur Services de détail au Canada ont diminué de 169 millions de dollars, ou 17 %, en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison des résolutions, dont le nombre a dépassé celui des créances générées dans le portefeuille de prêts immobiliers garantis au Canada. Les prêts douteux bruts du secteur Services de détail aux États-Unis ont diminué de 140 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence du taux de change. Les prêts douteux bruts du secteur Services bancaires de gros ont diminué de 42 millions de dollars, ou 58 %, en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent à cause des résolutions dans le secteur du pétrole et du gaz. Les prêts douteux nets atteignaient 2 336 millions de dollars au 31 janvier 2018, en baisse de 354 millions de dollars, ou 13 %, en regard de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison des résolutions, dont le nombre a dépassé celui des nouvelles créances douteuses générées par les portefeuilles des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros, et de l'incidence des taux de change.

La provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan, de 4 312 millions de dollars au 31 janvier 2018 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 738 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 1 616 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 1 958 millions de dollars, collectivement pour les prêts productifs et les positions hors bilan.

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 167 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à la provision pour pertes sur prêts relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au premier trimestre de l'exercice précédent, principalement du fait que certains titres de créance qui étaient classés comme des prêts selon IAS 39 sont maintenant classés comme des titres de créance au coût amorti depuis l'adoption d'IFRS 9. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 ont augmenté de 148 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au premier trimestre de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la migration de provisions à l'étape 2, de la prise en compte d'hypothèses ayant trait à des facteurs macroéconomiques prospectifs selon la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues et de la croissance des volumes, le tout contrebalancé en partie par l'incidence des taux de change.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit et les pertes de crédit attendues. Dans la mesure où elles sont pertinentes, des informations prospectives sont intégrées aux paramètres de scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes connexes sont mises à jour trimestriellement et intégrées dans les calculs pour établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Pour un résumé des méthodes comptables de la Banque et des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ayant trait à IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés intermédiaires. Dans le cadre de revues périodiques et de mises à jour trimestrielles, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit et ses opinions prospectives, lesquelles pourraient entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances attendues. Depuis l'adoption par la Banque d'IFRS 9, la Banque a peaufiné sa méthode, dont l'incidence cumulée n'a pas été importante et a été incluse dans la variation pour le premier trimestre de 2018.

Conformément à IFRS 9, la Banque établit maintenant des provisions pour pertes sur créances attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 212 537 millions de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 212 033 millions de dollars est liée à des actifs productifs (étapes 1 et 2) et une tranche de 504 millions de dollars est liée à des actifs dépréciés (étape 3). La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 137 millions de dollars et 9 millions de dollars.

### Par rapport au trimestre précédent – T1 2018 par rapport au T4 2017

Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont diminué de 37 millions de dollars, ou 1 %, en regard de ceux du trimestre précédent. Les prêts douteux, déduction faite de la provision, ont diminué de 62 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre précédent.

La provision à l'étape 3 a diminué de 110 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à la provision pour pertes sur prêts relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 au trimestre précédent, principalement du fait que certains titres de créance qui étaient classés comme des prêts selon IAS 39 sont maintenant classés comme des titres de créance au coût amorti depuis l'adoption d'IFRS 9 et en raison de l'incidence des taux de change. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 ont augmenté de 72 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées selon IAS 39 au quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant les tendances saisonnières pour les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto indirects aux États-Unis, la migration des provisions à l'étape 2 selon la méthode fondée sur les pertes de crédit attendues et la prise en compte d'hypothèses ayant trait à des facteurs macroéconomiques prospectifs, le tout contrebalancé en partie par l'incidence des taux de change.

**TABLEAU 17 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements<sup>1</sup></b>			
Prêts douteux au début de la période	3 085 \$	2 985 \$	3 509 \$
Classés comme douteux au cours de la période	1 257	1 189	1 281
Transférés dans les prêts productifs au cours de la période	(189)	(184)	(220)
Remboursements nets	(340)	(328)	(474)
Cessions de prêts	(9)	—	—
Montants radiés	(648)	(652)	(623)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	—	—	—
Variations de change et autres variations	(108)	75	(74)
<b>Prêts douteux à la fin de la période</b>	<b>3 048 \$</b>	<b>3 085 \$</b>	<b>3 399 \$</b>

<sup>1</sup> Exclut les prêts assurés par la FDIC, les autres prêts dépréciés acquis et, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, certains titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance classés comme prêts sont désormais classés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

**TABLEAU 18 : PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan</b>			
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1	1 495 \$	s. o. \$	s. o. \$
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 2	1 232	s. o.	s. o.
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3	738	s. o.	s. o.
Total de la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan selon IFRS 9	<b>3 465</b>	s. o.	s. o.
Contreparties particulières	s. o.	263	296
Individuellement non significatives	s. o.	585	609
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	s. o.	2 935	2 910
Total de la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan selon IAS 39	<b>s. o.</b>	<b>3 783</b>	<b>3 815</b>
<b>Provision pour les positions hors bilan</b>			
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1	463	s. o.	s. o.
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 2	384	s. o.	s. o.
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	s. o.	567	516
Total de la provision pour les positions hors bilan	<b>847</b>	<b>567</b>	<b>516</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>4 312 \$</b>	<b>4 350 \$</b>	<b>4 331 \$</b>
Prêts douteux, déduction faite de la provision <sup>2, 3</sup>	2 336 \$	2 398 \$	2 690 \$
Prêts douteux nets, en pourcentage des prêts nets <sup>2, 3</sup>	0,37 %	0,38 %	0,45 %
Provision pour pertes sur prêts en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations	0,44	0,37	0,42

<sup>1</sup> Les montants pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les montants des périodes comparatives ont été calculés conformément à IAS 39. Les éléments du tableau auxquels ces normes ne s'appliquent pas sont indiqués comme étant sans objet.

<sup>2</sup> Exclut les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

**Prêts immobiliers garantis**

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'emprunteurs. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

**TABLEAU 19 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

									<i>Aux</i>			
	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total			
	Assurés <sup>3</sup>		Non assurés		Assurées <sup>3</sup>		Non assurées		Assuré <sup>3</sup>	Non assuré		
	31 janvier 2018											
<b>Canada</b>												
Provinces de l'Atlantique	3 668 \$	1,9 %	2 279 \$	1,2 %	477 \$	0,6 %	1 201 \$	1,6 %	4 145 \$	1,6 %	3 480 \$	1,3 %
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	13 964	7,3	20 534	10,8	2 239	2,9	11 916	15,5	16 203	6,1	32 450	12,2
Ontario <sup>4</sup>	39 669	20,9	52 794	27,8	7 764	10,1	33 746	44,1	47 433	17,8	86 540	32,3
Prairies <sup>4</sup>	24 921	13,1	14 265	7,5	3 768	4,9	9 850	12,9	28 689	10,8	24 115	9,0
Québec	10 276	5,4	7 848	4,1	1 247	1,6	4 428	5,8	11 523	4,3	12 276	4,6
Total – Canada	92 498	48,6 %	97 720	51,4 %	15 495	20,1 %	61 141	79,9 %	107 993	40,6 %	158 861	59,4 %
États-Unis	827		26 826		10		11 875		837		38 701	
<b>Total</b>	<b>93 325 \$</b>		<b>124 546 \$</b>		<b>15 505 \$</b>		<b>73 016 \$</b>		<b>108 830 \$</b>		<b>197 562 \$</b>	

31 octobre 2017

<b>Canada</b>												
Provinces de l'Atlantique	3 749 \$	2,0 %	2 225 \$	1,2 %	487 \$	0,6 %	1 187 \$	1,6 %	4 236 \$	1,6 %	3 412 \$	1,3 %
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	14 561	7,7	19 774	10,4	2 329	3,1	11 386	15,2	16 890	6,4	31 160	11,7
Ontario <sup>4</sup>	41 319	21,7	50 882	26,5	8 052	10,7	32 474	43,3	49 371	18,6	83 356	31,5
Prairies <sup>4</sup>	25 421	13,4	14 080	7,4	3 861	5,2	9 640	12,9	29 282	11,0	23 720	8,9
Québec	10 576	5,6	7 738	4,1	1 286	1,7	4 235	5,7	11 862	4,5	11 973	4,5
Total – Canada	95 626	50,4 %	94 699	49,6 %	16 015	21,3 %	58 922	78,7 %	111 641	42,1 %	153 621	57,9 %
États-Unis	859		30 895		10		12 472		869		43 367	
<b>Total</b>	<b>96 485 \$</b>		<b>125 594 \$</b>		<b>16 025 \$</b>		<b>71 394 \$</b>		<b>112 510 \$</b>		<b>196 988 \$</b>	

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.<sup>3</sup> L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

**TABLEAU 20 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS<sup>1, 2</sup>**

									<i>Aux</i>	
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total	
									31 janvier 2018	
Canada	1,1 %	3,9 %	7,2 %	14,6 %	42,0 %	30,3 %	0,9 %	– %	100 %	
États-Unis	4,3	7,9	6,7	5,3	23,3	51,5	0,7	0,3	100	
<b>Total</b>	<b>1,5 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>39,7 %</b>	<b>33,0 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>– %</b>	<b>100 %</b>	
	31 octobre 2017									
Canada	1,1 %	4,0 %	7,3 %	14,3 %	41,8 %	30,4 %	1,1 %	– %	100 %	
États-Unis	4,3	7,3	7,6	5,2	20,7	53,8	0,8	0,3	100	
<b>Total</b>	<b>1,6 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>7,3 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>38,9 %</b>	<b>33,7 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>– %</b>	<b>100 %</b>	

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.<sup>2</sup> Pourcentage basé sur l'encours.**TABLEAU 21 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis<sup>1, 2, 3</sup>**

							<i>Trois mois clos les</i>	
	Prêts hypothécaires résidentiels			Lignes de crédit domiciliaires <sup>4, 5</sup>			Total	
	31 janvier 2018			31 octobre 2017				
<b>Canada</b>								
Provinces de l'Atlantique	74 %	70 %	73 %	73 %	69 %	72 %	72 %	64 %
Colombie-Britannique <sup>6</sup>	67	63	65	66	62	64	64	64
Ontario <sup>6</sup>	68	66	67	68	66	67	67	67
Prairies <sup>6</sup>	73	71	72	73	72	72	72	72
Québec	73	74	74	73	73	73	73	73
Total – Canada	69	66	67	69	66	67	67	67
États-Unis	68	62	64	69	62	65	65	65
<b>Total</b>	<b>69 %</b>	<b>65 %</b>	<b>67 %</b>	<b>69 %</b>	<b>66 %</b>	<b>67 %</b>	<b>67 %</b>	<b>67 %</b>

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.<sup>3</sup> D'après le prix des maisons au moment du montage.<sup>4</sup> Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.<sup>5</sup> L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

<sup>6</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

## Prêts à risque

Au 31 janvier 2018, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,5 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017), principalement composés de prêts-auto canadiens. Le taux de pertes sur créances, indicateur de la qualité de crédit établi comme la provision pour pertes sur créances pour le trimestre divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 3,55 % sur une base annualisée (5,25 % au 31 octobre 2017). La diminution de la provision pour pertes sur créances découle essentiellement d'une modification de la politique à l'égard du moment de la comptabilisation des pertes qui a donné lieu à une réduction non récurrente du taux de pertes au premier trimestre. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

## Risque souverain

Le tableau suivant fourni un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

**TABLEAU 22 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)													Aux
Pays	Prêts et engagements <sup>2</sup>			Dérivés, mises en pension et prêts de titres <sup>3</sup>			Portefeuille de négociation et de placement <sup>4,5</sup>						
	Emprunteurs		Institutions financières	Emprunteurs		Institutions financières	Emprunteurs		Institutions financières		Total	Exposition totale <sup>6</sup>	
	Entreprises	souverains		Entreprises	souverains		Entreprises	souverains	Institutions financières	Total			
													31 janvier 2018
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Italie	–	160	2	162	–	–	3	3	18	33	–	51	
Irlande	–	–	185	185	10	–	446	456	–	–	–	641	
Portugal	–	–	–	–	–	–	2	2	12	–	–	14	
Espagne	–	69	47	116	–	–	28	28	10	1 604	4	1 618	
<b>Total GIPE</b>	–	229	234	463	10	–	479	489	40	1 637	4	1 681	
<b>Reste de l'Europe</b>													
Autriche	–	–	–	–	6	3	16	25	2	1 119	11	1 132	
Danemark	–	5	–	5	–	104	514	618	–	380	10	390	
Finlande	6	133	–	139	–	14	2	16	–	1 066	–	1 066	
France	574	549	120	1 243	123	480	2 455	3 058	180	5 457	191	5 828	
Allemagne	1 341	579	208	2 128	357	803	1 179	2 339	250	8 581	42	8 873	
Luxembourg	–	–	–	–	34	–	1 184	1 218	4	–	–	4	
Pays-Bas	507	311	197	1 015	236	596	441	1 273	67	4 038	295	4 400	
Norvège	–	102	4	106	21	217	53	291	1	483	456	940	
Suède	–	104	126	230	–	343	261	604	8	1 234	827	2 069	
Suisse	933	58	30	1 021	31	–	878	909	63	–	18	81	
Royaume-Uni	2 483	4 726	20	7 229	935	623	9 627	11 185	285	1 546	1 806	3 637	
Autres <sup>7</sup>	246	–	–	246	201	122	37	360	41	103	1	145	
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	6 090	6 567	705	13 362	1 944	3 305	16 647	21 896	901	24 007	3 657	28 565	
<b>Total – Europe</b>	6 090 \$	6 796 \$	939 \$	13 825 \$	1 954 \$	3 305 \$	17 126 \$	22 385 \$	941 \$	25 644 \$	3 661 \$	30 246 \$	
													31 octobre 2017
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Italie	–	168	3	171	–	–	3	3	29	35	2	66	
Irlande	–	–	194	194	11	–	274	285	–	–	–	479	
Portugal	–	–	–	–	–	–	16	16	7	–	–	7	
Espagne	–	99	47	146	–	–	35	35	9	1 277	3	1 289	
<b>Total GIPE</b>	–	267	244	511	11	–	328	339	45	1 312	5	1 362	
<b>Reste de l'Europe</b>													
Autriche	–	–	–	–	12	11	1	24	–	1 073	51	1 124	
Danemark	–	5	–	5	–	72	178	250	–	279	11	290	
Finlande	6	134	1	141	–	40	1	41	–	1 066	–	1 066	
France	602	636	117	1 355	66	604	2 532	3 202	78	5 337	275	5 690	
Allemagne	1 259	522	28	1 809	419	901	873	2 193	233	7 568	45	7 846	
Luxembourg	–	–	–	–	35	–	1 138	1 173	6	–	–	6	
Pays-Bas	548	339	161	1 048	320	727	323	1 370	72	4 109	313	4 494	
Norvège	–	67	4	71	22	311	22	355	1	327	457	785	
Suède	–	105	122	227	–	361	245	606	5	1 189	788	1 982	
Suisse	975	58	42	1 075	34	–	601	635	55	–	59	114	
Royaume-Uni	2 511	2 784	20	5 315	836	580	9 086	10 502	269	2 082	1 744	4 095	
Autres <sup>7</sup>	258	–	–	258	193	81	9	283	42	93	–	135	
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	6 159	4 650	495	11 304	1 937	3 688	15 009	20 634	761	23 123	3 743	27 627	
<b>Total – Europe</b>	6 159 \$	4 917 \$	739 \$	11 815 \$	1 948 \$	3 688 \$	15 337 \$	20 973 \$	806 \$	24 435 \$	3 748 \$	28 989 \$	

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 janvier 2018 ni au 31 octobre 2017.

<sup>3</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 4,4 milliards de dollars pour le GIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017) et de 60,7 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (67,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

<sup>4</sup> Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts et les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

<sup>5</sup> Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 janvier 2018 ni au 31 octobre 2017.

<sup>6</sup> Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,2 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2017).

<sup>7</sup> L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 8 pays (8 pays au 31 octobre 2017) dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1,0 milliard de dollars au 31 janvier 2018.

Environ 96 % (96 % au 31 octobre 2017) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La

grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés A+ ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 10,2 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 3,3 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à des garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

---

## SITUATION DES FONDS PROPRES

### FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher selon Bâle I. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les expositions à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, des rajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD continue de gérer ses capitaux propres réglementaires selon le Dispositif sur les fonds propres de Bâle III, comme il est mentionné à la section «Situation des fonds propres» du rapport annuel 2017.

### Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Tous les facteurs scalaires susmentionnés augmenteront à 100 % en 2019 pour le calcul des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 janvier 2018, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle à Hong Kong, en Suède, en Norvège et au Royaume-Uni, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 janvier 2018.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

### Informations communiquées par les banques d'importance systémique mondiale

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les banques d'importance systémique mondiale (BISM) qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Selon le

préavis révisé du BSIF publié en septembre 2015, les banques canadiennes désignées BISI doivent également publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

L'approche fondée sur des indicateurs répartit les douze indicateurs en cinq catégories. La pondération de chacune de ces catégories, présentées au tableau ci-après, représente 20 % de la cote globale d'évaluation attribuée aux BISM.

Catégorie (pondération)	Indicateurs (pondération)	Renseignements sur la catégorie
Activité transfrontière (20 %)	1. Créances transfrontières (10 %) 2. Engagements transfrontières (10 %)	Cette catégorie mesure l'importance des activités d'une banque en dehors de sa juridiction d'origine par rapport à l'activité globale des autres banques. Ces deux indicateurs démontrent que les conséquences internationales des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque varient en fonction de sa part de créances et d'engagements transfrontières.
Taille (20 %)	3. Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (20 %)	Cette catégorie mesure la taille d'une banque. Plus la banque est importante, plus il est difficile aux autres banques de reprendre rapidement ses activités et plus la probabilité est grande que ses difficultés financières ou sa défaillance perturbent les marchés financiers sur lesquels elle opère. Les difficultés financières ou la défaillance d'une grande banque sont, en outre, plus susceptibles d'entamer la confiance envers l'ensemble du système financier. La taille est donc une mesure clé de l'importance systémique.
Interdépendance (20 %)	4. Actifs dans le système financier (6,67 %) 5. Passifs dans le système financier (6,67 %) 6. Titres en circulation (6,67 %)	Cette catégorie mesure l'interdépendance des banques. En raison du réseau d'obligations contractuelles dans lequel les banques évoluent, les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements. L'impact systémique d'une banque devrait être positivement corrélé avec son interdépendance vis-à-vis des autres établissements financiers.
Substituabilité / infrastructure financière (20 %)	7. Actifs sous garde (6,67 %) 8. Activité de paiement (6,67 %) 9. Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers (6,67 %)	Cette catégorie mesure la capacité d'autres institutions à fournir les mêmes services qu'une banque défaillante (comme l'offre de substituts). Ces trois indicateurs mesurent aussi la dominance d'une banque sur l'infrastructure financière où elle opère. Plus la banque a un rôle important dans une ligne de métier donnée ou comme prestataire de services dans l'infrastructure financière sous-jacente (systèmes de paiement par exemple), plus les perturbations résultant de sa défaillance seront grandes en matière d'insuffisance des services et de réduction de la liquidité des marchés et de l'infrastructure. De même, le coût que représentera, pour la clientèle de la banque défaillante, la recherche d'un service identique auprès d'un autre établissement risque d'être plus élevé lorsque la banque détient une large part du marché pour ce service.
Complexité (20 %)	10. Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré (6,67 %) 11. Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente (6,67 %) 12. Actifs de niveau 3 (6,67 %)	Cette catégorie mesure la complexité d'une banque. L'impact systémique des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque est, en toute logique, corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, à savoir sa complexité commerciale, structurelle et opérationnelle. Plus une banque est complexe, plus les coûts et délais nécessaires à la résolution de sa défaillance seront importants.

Le score BISM pour l'exercice 2017 de la Banque n'a pas été établi pour le moment, mais d'après les indicateurs de l'exercice 2016, la Banque n'a pas été désignée comme une BISM en novembre 2017. Si la Banque est désignée BISM dans l'avenir, les exigences de ratio de fonds propres de la Banque devront inclure le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM, lesquels sont actuellement de 1 %, comme stipulé dans le projet de ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF publié aux fins de consultation publique en août 2017. De plus, l'exigence réglementaire minimale régissant le ratio de levier de la Banque serait fixée à 3 %, soit l'exigence prévue actuellement par le BSIF et le CBCB. Le supplément pour les BISI et celui pour les BISM, tout comme les exigences régissant le ratio de levier, sont sujets à changement au gré des organismes de réglementation. Le 15 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis a adopté une règle définitive établissant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) et les exigences connexes pour les sociétés de portefeuille bancaires américaines désignées BISM et les sociétés de portefeuille intermédiaires d'organisations bancaires étrangères désignées BISM. La règle exige que les institutions visées maintiennent une capacité d'absorption des pertes et une dette à long terme minimales et impose d'autres restrictions et exigences afin que la capacité d'absorption des pertes interne d'une institution visée, dans le cas d'une défaillance, soit suffisante pour redresser la situation. Si la Banque est désignée BISM dans l'avenir, la règle s'appliquera à TD Group US Holding LLC (TDGUS), société de portefeuille intermédiaire de la Banque, de manière progressive.

Le non-respect des exigences minimales de ratio de fonds propres et de TLAC, y compris tout supplément s'appliquant si la Banque est désignée BISM dans l'avenir, pourrait limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ses capitaux et à effectuer certains paiements compensatoires discrétionnaires, et pourrait avoir des répercussions négatives sur la réputation de la TD sur le marché.

La croissance de la valeur notionnelle des dérivés de gré à gré est attribuable aux swaps de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme de gré à gré. La croissance des titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente est le reflet surtout d'une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente dans le portefeuille de placements. Le tableau ci-après présente les résultats des douze indicateurs en ce qui concerne la Banque.

**TABLEAU 23 : INDICATEURS BISM**

(en millions de dollars canadiens)

Catégories (pondération)	Indicateurs	Aux	
		31 octobre 2017	31 octobre 2016
Activité transfrontière (20 %)	Créances transfrontières	580 509 \$	525 276 \$
	Engagements transfrontières	457 379	430 191
Taille (20 %)	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III	1 366 804	1 244 414
Interdépendance (20 %)	Actifs dans le système financier	81 564	81 716
	Passifs dans le système financier	37 990	41 040
	Titres en circulation	330 694	296 359
Substituabilité / infrastructure financière (20 %)	Actifs sous garde	410 462	400 885
	Activité de paiement	27 109 728	24 526 857
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	134 448	133 495
Complexité (20 %)	Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré	10 266 636	8 590 066
	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	92 689	72 298
	Actifs de niveau 3	3 586	3 264

Le tableau ci-après présente des détails sur la situation des fonds propres réglementaires de la TD.

**TABLEAU 24 : SITUATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux		
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	46 809 \$	46 628 \$	43 721 \$
Fonds propres de catégorie 1	53 403	53 751	50 644
Total des fonds propres	62 769	65 038	60 670
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pour les composantes suivantes :</b>			
Risque de crédit <sup>1</sup>	335 600 \$	339 793 \$	334 483 \$
Risque de marché	11 303	14 020	13 587
Risque opérationnel	49 416	48 392	48 796
Plancher réglementaire	44 954	33 545	5 302
<b>Total</b>	<b>441 273 \$</b>	<b>435 750 \$</b>	<b>402 168 \$</b>
<b>Ratio de fonds propres et ratio de levier</b>			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>1</sup>	10,6 %	10,7 %	10,9 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>1</sup>	12,1	12,3	12,6
Ratio du total des fonds propres <sup>1</sup>	14,2	14,9	15,1
Ratio de levier	4,0	3,9	4,0

<sup>1</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante d'actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

Au 31 janvier 2018, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 10,6 %, 12,1 % et 14,2 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 janvier 2018 avait diminué par rapport à celui au 31 octobre 2017 en raison d'une hausse des actifs pondérés en fonction des risques attribuable au plancher réglementaire selon Bâle I reflétant principalement l'application d'IFRS 9, de l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques dans l'ensemble des secteurs et de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par la croissance interne des fonds propres. Comme il est présenté à la rubrique «Évolution future des fonds propres réglementaires» ci-après, le BSIF a annoncé sa décision d'instituer un plancher de fonds propres révisé à compter du deuxième trimestre de 2018. La Banque ne s'attend pas à ce que le plancher de fonds propres selon cette approche révisée lui impose des limitations avant un certain temps. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pro forma au 31 janvier 2018, ajusté en fonction du changement d'approche, s'établirait à environ 11,8 %.

Au 31 janvier 2018, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,0 % par rapport à un ratio de levier de 3,9 % au 31 octobre 2017. Le ratio de levier au 31 janvier 2018 a augmenté en raison de la génération des fonds propres, en partie contrebalancée par la croissance des activités du secteur Services de détail au Canada.

### Évolution future des fonds propres réglementaires

L'évolution future des fonds propres réglementaires, en complément aux éléments décrits à la section «Évolution future des fonds propres réglementaires» du rapport annuel 2017, est présentée ci-dessous.

En janvier 2018, le BSIF a annoncé sa décision d'instituer un plancher de fonds propres révisé pour les banques qui utilisent des modèles internes. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II et remplacera le plancher actuel fondé sur les normes de Bâle I. Le plancher de fonds propres révisé sera en vigueur à compter du deuxième trimestre de 2018, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le coefficient passera de 70 % au deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au quatrième trimestre.

En décembre 2017, le CBCB a publié les réformes de Bâle III finalisées. Les réformes comportent les éléments suivants : i) une approche révisée du risque de crédit fondée sur les notations internes, limitant l'utilisation de certaines données dans les modèles internes et retirant la possibilité d'utiliser l'approche NI avancée pour certaines catégories d'actifs; ii) une approche standard révisée du risque de crédit qui est plus détaillée et sensible aux risques; iii) le remplacement du cadre

de RVC par de nouvelles approches standard et de base; iv) l'allègement du cadre du risque opérationnel existant afin de passer à une approche standard sensible aux risques qui remplacera les approches existantes; v) des révisions de la mesure du ratio de levier et l'établissement d'une réserve de fonds propres lié au ratio de levier pour les BISM; et vi) un plancher global fondé sur les approches standard de Bâle III révisées, soit un coefficient de 72,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. Les réformes seront en vigueur à compter du premier trimestre de 2022, quant au plancher global standard, il sera progressivement mis en œuvre sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2027.

En décembre 2017, le CBCB a publié un document de discussion sur le traitement réglementaire des expositions au risque souverain. L'objectif de ce document est de recueillir les commentaires des parties prenantes afin d'étayer l'analyse du CBCB du traitement des expositions au risque souverain. Le document de discussion précise les définitions des différentes entités souveraines, traite du risque souverain inhérent et avance diverses idées quant au traitement des expositions au risque souverain. Le CBCB n'est pas parvenu à un consensus pour apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain, et par conséquent, n'a pas lancé de consultation pour le moment.

#### **TABLEAU 25 : ACTIONS ET AUTRES TITRES**

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	<b>31 janvier 2018</b>	31 octobre 2017
	<b>Nombre d'actions / de parts</b>	Nombre d'actions / de parts
<b>Actions ordinaires en circulation</b>	<b>1 845,2</b>	1 842,5
Actions autodétenues – ordinaires	<b>(1,5)</b>	(2,9)
<b>Total des actions ordinaires</b>	<b>1 843,7</b>	1 839,6
<b>Options sur actions</b>		
Droits acquis	<b>6,2</b>	5,4
Droits non acquis	<b>8,4</b>	8,9
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>		
Série S	<b>5,4</b>	5,4
Série T	<b>4,6</b>	4,6
Série Y	<b>5,5</b>	5,5
Série Z	<b>4,5</b>	4,5
Série 1	<b>20,0</b>	20,0
Série 3	<b>20,0</b>	20,0
Série 5	<b>20,0</b>	20,0
Série 7	<b>14,0</b>	14,0
Série 9	<b>8,0</b>	8,0
Série 11	<b>6,0</b>	6,0
Série 12	<b>28,0</b>	28,0
Série 14	<b>40,0</b>	40,0
Série 16	<b>14,0</b>	14,0
	<b>190,0</b>	190,0
Actions autodétenues – privilégiées	<b>(0,4)</b>	(0,3)
<b>Total des actions privilégiées</b>	<b>189,6</b>	189,7
<b>Titres de fiducie de capital</b> (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	<b>550,0</b>	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	<b>450,0</b>	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	<b>750,0</b>	750,0

Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12, 14 et 16 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 850 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion. Pour les billets et les débetures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 2 025 millions d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débetures subordonnés. Les débetures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débetures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, débetures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, débetures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débetures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031 et débetures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires et à la note 19 des états financiers consolidés de 2017 de la Banque.

**TABLEAU 26 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie**  
**Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018		Trois mois clos les 31 octobre 2017	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période</b>	<b>328 535 \$</b>	<b>11 258 \$</b>	<b>313 495 \$</b>	<b>12 594 \$</b>
Taille du portefeuille	4 309	1 207	3 612	(1 500)
Qualité du portefeuille	246	(18)	(596)	(95)
Mises à jour des modèles	78	–	(601)	–
Méthode et politique	–	346	–	–
Acquisitions et cessions	6	–	4 637	–
Variations des taux de change	(10 228)	(264)	7 405	259
Autres	125	–	583	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	(5 464)	1 271	15 040	(1 336)
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période</b>	<b>323 071 \$</b>	<b>12 529 \$</b>	<b>328 535 \$</b>	<b>11 258 \$</b>

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC, lesquels ont été intégrés à 72 % pour l'exercice 2017 et sont intégrés à 80 % pour l'exercice 2018.

Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2018, l'augmentation est attribuable à la croissance des dérivés et des prêts aux grandes entreprises du secteur Services de gros et des différents portefeuilles des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements apportés aux calculs qui ont été adoptés récemment du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

**TABLEAU 27 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de marché**

**Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018		Trois mois clos les 31 octobre 2017	
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	<b>14 020 \$</b>		<b>13 842 \$</b>	
Variation dans les niveaux de risque	(1 720)		178	
Mises à jour des modèles	–		–	
Méthode et politique	(997)		–	
Acquisitions et cessions	–		–	
Variations des taux de change et autres	négl. <sup>2</sup>		négl. <sup>2</sup>	
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	(2 717)		178	
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	<b>11 303 \$</b>		<b>14 020 \$</b>	

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Une réduction des risques de position sur titre de participation et de crédit a contribué à la diminution des actifs pondérés en fonction des risques. La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles. La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. Au trimestre considéré, les expositions au titre du secteur des métaux de base ont été intégrées pour la première fois dans l'approche des modèles internes, ce qui a entraîné la diminution des actifs pondérés en fonction des risques. La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

**TABLEAU 28 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque opérationnel**

**Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé**  
(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	<b>31 janvier 2018</b>	31 octobre 2017
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	<b>48 392 \$</b>	47 327 \$
Revenus générés	152	156
Variation dans les niveaux de risque	1 949	73
Mises à jour des modèles	–	–
Méthode et politique	–	–
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change et autres	(1 077)	836
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	<b>49 416 \$</b>	48 392 \$

La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts. La variation dans les niveaux de risque reflète principalement des changements de risque attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios. La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis.

## GESTION DES RISQUES

### SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Les entreprises de la TD et ses activités sont exposées à un grand nombre de risques, recensés et définis dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La tolérance de la Banque à ces risques est définie dans la prise de position sur l'«Appétit pour le risque de l'entreprise», élaborée dans un cadre global qui tient compte du contexte d'exploitation actuel de la Banque et de l'incidence que les risques émergents auront sur la stratégie et le profil de risque de la TD. L'appétit pour le risque de la Banque établit qu'elle prend les risques requis pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent l'entreprise à aucune perte individuelle importante; ne mettent pas la TD en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. Il incombe à chaque entreprise d'établir sa propre capacité de risque et de l'aligner sur celle de la Banque, selon un examen approfondi des risques spécifiques auxquels elle est exposée.

Pour la TD, il est crucial d'évaluer à intervalles réguliers le contexte d'exploitation et de mettre en évidence les principaux risques et les risques émergents au sein de chaque secteur et de l'entreprise qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces risques peuvent être internes ou externes, porter atteinte aux résultats financiers, à la réputation ou à la viabilité de l'entreprise. Ils peuvent aussi représenter des expositions ou événements potentiels qui pourraient ou non se concrétiser. Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

La structure de gouvernance et l'approche de la Banque pour la gestion des risques sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport annuel 2017 de la Banque. Pour des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, consulter la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2017. Pour des renseignements complets sur la structure de gouvernance et sur l'approche pour la gestion des risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du rapport annuel 2017.

Les sections ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse portant sur le risque de marché et le risque de liquidité et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 janvier 2018.

### RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaillance (ECD), est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et est évaluée avant les provisions relatives à une contrepartie particulière ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

**TABLEAU 29 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018			31 octobre 2017		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
<b>Risque de crédit de détail</b>						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	2 725 \$	350 455 \$	353 180 \$	5 862 \$	349 749 \$	355 611 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	92 678	92 678	–	93 527	93 527
Autres expositions aux produits de détail	19 220	75 176	94 396	19 011	75 566	94 577
<b>Total – Risque de crédit de détail</b>	<b>21 945</b>	<b>518 309</b>	<b>540 254</b>	<b>24 873</b>	<b>518 842</b>	<b>543 715</b>
<b>Expositions aux produits autres que de détail</b>						
Entreprises	120 573	313 261	433 834	125 621	305 867	431 488
Emprunteurs souverains	88 799	155 184	243 983	91 567	157 947	249 514
Banques	17 297	104 183	121 480	18 195	94 181	112 376
<b>Total – Risque de crédit autre que de détail</b>	<b>226 669</b>	<b>572 628</b>	<b>799 297</b>	<b>235 383</b>	<b>557 995</b>	<b>793 378</b>
<b>Expositions brutes au risque de crédit</b>	<b>248 614 \$</b>	<b>1 090 937 \$</b>	<b>1 339 551 \$</b>	<b>260 256 \$</b>	<b>1 076 837 \$</b>	<b>1 337 093 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les fonds propres exposés au risque de marché sont calculés selon les modèles internes et comprennent trois composantes : 1) la valeur à risque (VaR); 2) la VaR en contexte de crise; et 3) les exigences supplémentaires liées au risque (IRC). En outre, la Banque calcule les fonds propres exposés au risque de marché au moyen de l'approche standard pour un nombre limité de portefeuilles.

### Liens entre le risque de marché et le bilan

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés au risque de marché de négociation et ceux qui sont exposés au risque de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

**TABLEAU 30 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 janvier 2018				31 octobre 2017				
	Risque de Bilan négociation	Risque de marché de autre que de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
<b>Actifs exposés au risque de marché</b>									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	44 893 \$	91 \$	44 802 \$	– \$	51 185 \$	194 \$	50 991 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	111 875	108 532	3 343	–	103 918	99 168	4 750	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4 504	–	4 504	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	60 557	56 639	3 918	–	56 195	51 492	4 703	–	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 305	–	3 305	–	4 032	–	4 032	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	135 262	–	135 262	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	s. o.	s. o.	–	146 411	–	146 411	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	81 832	–	81 832	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	s. o.	s. o.	–	71 363	–	71 363	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	124 600	2 497	122 103	–	134 429	1 345	133 084	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts	607 129	–	607 129	–	616 374	–	616 374	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 817	–	14 817	–	17 297	–	17 297	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	7 505	–	7 505	–	7 784	–	7 784	–	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs <sup>1</sup>	1 519	–	1 519	–	1 549	–	1 549	–	Risque de taux d'intérêt
<b>Actifs non exposés au risque de marché</b>	<b>63 518</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>63 518</b>	<b>68 458</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>68 458</b>	
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 261 316</b>	<b>167 759</b>	<b>1 030 039</b>	<b>63 518</b>	<b>1 278 995</b>	<b>152 199</b>	<b>1 058 338</b>	<b>68 458</b>	
<b>Passifs exposés au risque de marché</b>									
Dépôts détenus à des fins de transaction	93 827	4 108	89 719	–	79 940	3 539	76 401	–	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	58 578	53 373	5 205	–	51 214	46 206	5 008	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 840	11 840	–	–	12 757	12 757	–	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	813 444	–	813 444	–	832 824	–	832 824	–	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	14 817	–	14 817	–	17 297	–	17 297	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	37 167	35 332	1 835	–	35 482	32 124	3 358	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	83 948	2 850	81 098	–	88 591	2 064	86 527	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	15 773	–	15 773	–	16 076	–	16 076	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteurs subordonnés	7 518	–	7 518	–	9 528	–	9 528	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs <sup>1</sup>	14 758	1	14 757	–	15 081	1	15 080	–	Risque de taux d'intérêt
<b>Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché</b>	<b>109 646</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>109 646</b>	<b>120 205</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>120 205</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 261 316 \$</b>	<b>107 503 \$</b>	<b>1 044 167 \$</b>	<b>109 646 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>	<b>96 691 \$</b>	<b>1 062 099 \$</b>	<b>120 205 \$</b>	

<sup>1</sup> Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

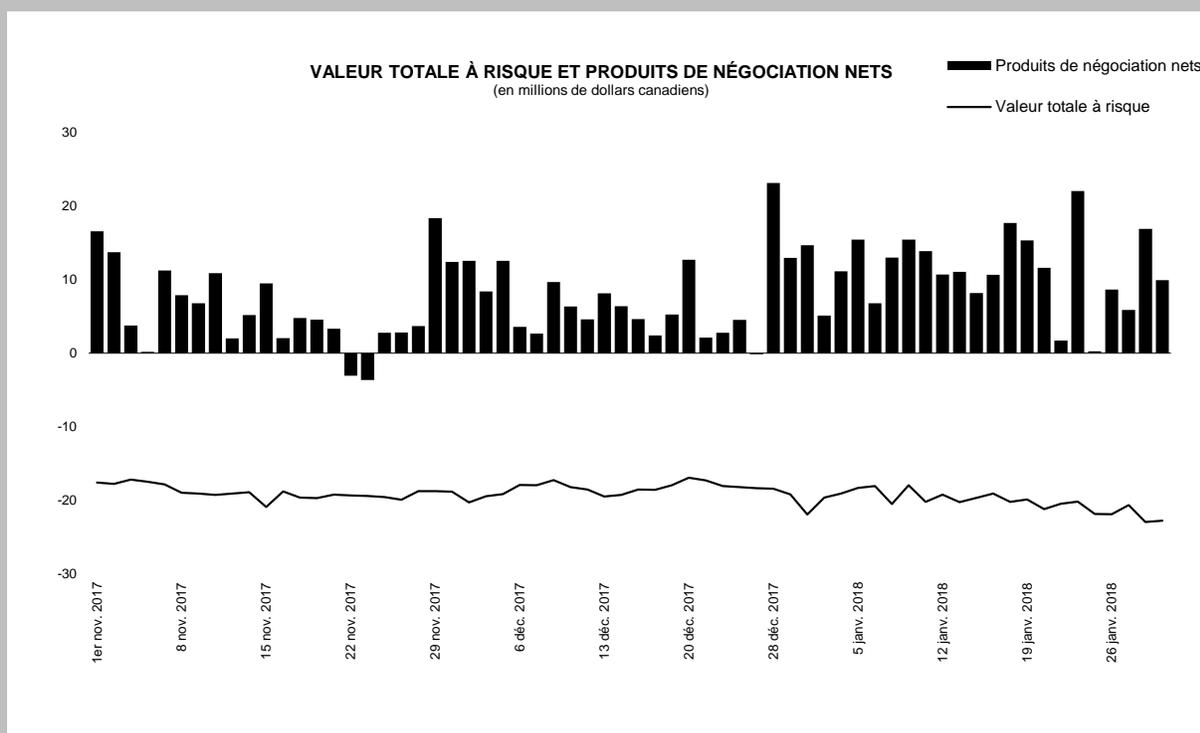
## Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. Le trimestre clos le 31 janvier 2018 a compté trois jours de pertes de négociation et les produits de négociations nets ont été positifs pendant 95 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours du trimestre, les pertes pour un jour de Bourse donnés n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les IRC, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

## Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1<sup>er</sup> février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

### Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture du trimestre, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

**TABLEAU 31 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE**

(en millions de dollars canadiens)

	Clôture	Moyenne	Haut	Trois mois clos les		
				31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 janvier 2017
			Bas	Moyenne	Moyenne	
Risque de taux d'intérêt	11,3	\$ 9,0	\$ 14,0	\$ 5,3	\$ 10,2	\$ 14,8
Risque d'écart de taux	9,1	9,2	10,9	7,7	8,4	8,0
Risque de position sur titres de participation	9,9	7,6	9,9	6,6	9,2	7,7
Risque de change	3,8	3,7	5,2	2,2	4,5	3,7
Risque sur marchandises	2,3	2,7	4,7	1,3	1,3	1,5
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	16,8	14,2	16,8	11,3	14,3	13,1
Effet de diversification <sup>1</sup>	(30,4)	(27,2)	négl. <sup>2</sup>	négl. <sup>2</sup>	(28,5)	(27,3)
<b>Valeur à risque totale (une journée)</b>	<b>22,8</b>	<b>19,2</b>	<b>22,9</b>	<b>16,9</b>	<b>19,4</b>	<b>21,5</b>
<b>Valeur à risque en contexte de crise (une journée)</b>	<b>35,5</b>	<b>39,0</b>	<b>46,7</b>	<b>28,8</b>	<b>43,8</b>	<b>36,5</b>
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)</b>	<b>197,0</b>	<b>\$ 207,3</b>	<b>\$ 266,6</b>	<b>\$ 176,8</b>	<b>\$ 252,4</b>	<b>\$ 260,9</b>

<sup>1</sup> La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>2</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne est relativement inchangée par rapport à celle du trimestre précédent. En regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les positions de risque de taux d'intérêt aux États-Unis ont fait diminuer la VaR moyenne et la VaR moyenne pour le calcul du risque de taux d'intérêt. La diminution de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à celle du trimestre précédent est attribuable à la baisse des positions liées au risque de position sur titres de participation.

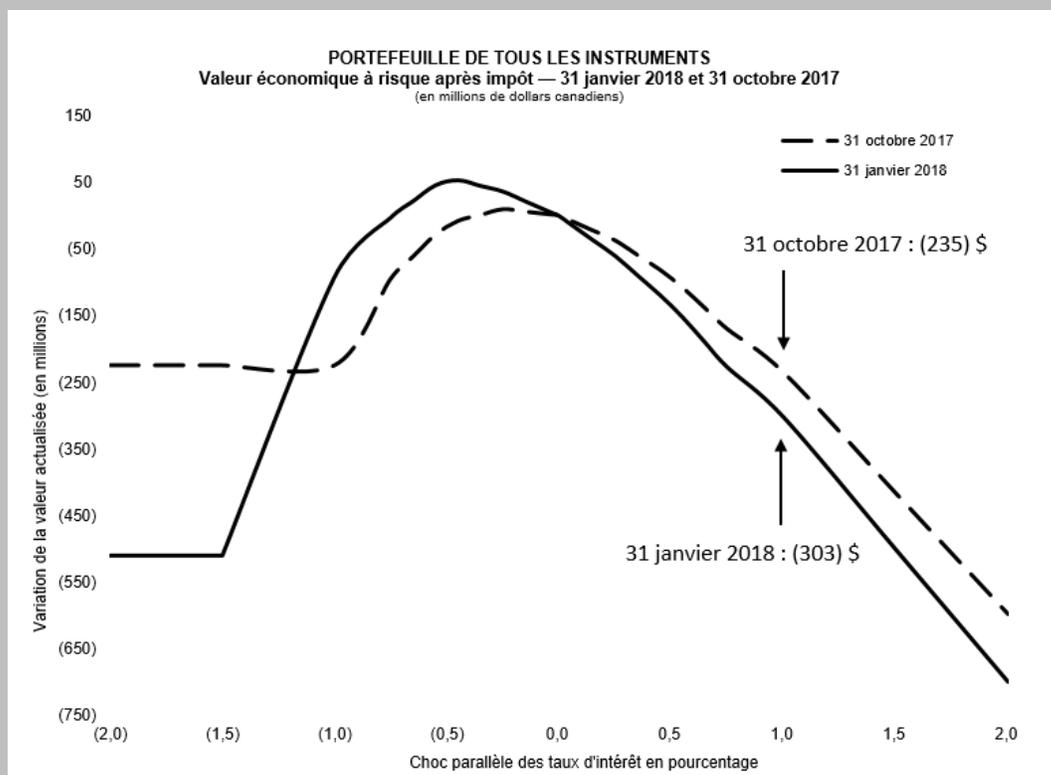
La diminution des IRC moyennes en regard de celles du trimestre précédent et du trimestre correspondant de l'exercice précédent découle des positions dans des banques canadiennes.

### Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

### Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant<sup>3</sup> présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le cadre de la gestion du taux d'intérêt structurel. Elle tient compte du risque de taux d'intérêt des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA) connexes. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un choc défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 janvier 2018, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 303 millions de dollars (235 millions de dollars au 31 octobre 2017) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une baisse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 92 millions de dollars (225 millions de dollars au 31 octobre 2017) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt des activités d'assurance est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

**TABLEAU 32 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018		31 octobre 2017		31 janvier 2017	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(28) \$	(56) \$	(24) \$	(43) \$	1 \$	(47) <sup>1</sup> \$
Dollar américain	(275)	(36)	(211)	(182)	(184)	(10) <sup>2</sup>
	<b>(303) \$</b>	<b>(92) \$</b>	<b>(235) \$</b>	<b>(225) \$</b>	<b>(183) \$</b>	<b>(57) \$</b>

<sup>1</sup> En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt au Canada pour le trimestre clos le 31 janvier 2017, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

<sup>2</sup> En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis pour le trimestre clos le 31 janvier 2017, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

<sup>3</sup> Les notes du tableau 32 s'appliquent également à ce graphique.

## Risque de liquidité

*Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.*

### APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres à la Banque et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %. La Banque exerce ses activités selon une approche de financement prudente, en privilégiant les dépôts comme principale source de financement tout en ayant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de liquidité d'urgence détaillé afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

### RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités et le financement, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de Gestion du risque, des Finances et des Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. Dans l'ensemble, la gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve annuellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et semestriellement les politiques.

D'après les règles prudentielles resserrées visant les sociétés de portefeuille bancaires et les organisations bancaires étrangères, la TD a établi TDGUS en tant que IHC de la TD aux États-Unis et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend l'IHC et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

L'appétit pour les risques de liquidité et l'approche de la Banque pour la gestion des risques de liquidité sont demeurés en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport annuel 2017 de la Banque. Pour des renseignements complets sur les risques de liquidité, se reporter à la rubrique «Risque de liquidité» du rapport annuel 2017 de la Banque.

### ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la TD détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Bien que la TD ait accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne, elle n'inclut généralement pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales dans le cadre de ce type de programmes comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Les actifs détenus par la TD pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

**TABLEAU 33 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés <sup>3</sup>	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés <sup>3</sup>
31 janvier 2018						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 464 \$	– \$	2 464 \$	– %	311 \$	2 153 \$
Obligations du gouvernement du Canada	16 811	51 943	68 754	13	45 598	23 156
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	43 136	45	43 181	8	3 613	39 568
Obligations de gouvernements provinciaux	10 279	18 871	29 150	5	21 746	7 404
Obligations de sociétés émettrices	6 124	3 433	9 557	2	963	8 594
Actions	8 521	2 202	10 723	2	6 231	4 492
Autres titres ou prêts négociables	2 186	292	2 478	–	147	2 331
<b>Total (actifs libellés en dollars canadiens)</b>	<b>89 521</b>	<b>76 786</b>	<b>166 307</b>	<b>30</b>	<b>78 609</b>	<b>87 698</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	38 927	–	38 927	7	536	38 391
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 923	37 386	68 309	13	34 051	34 258
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	41 986	404	42 390	8	8 835	33 555
Autres obligations souveraines	53 075	58 115	111 190	20	37 568	73 622
Obligations de sociétés émettrices	62 367	1 288	63 655	12	4 654	59 001
Actions	25 621	22 474	48 095	9	15 493	32 602
Autres titres ou prêts négociables	5 196	9	5 205	1	405	4 800
<b>Total (actifs non libellés en dollars canadiens)</b>	<b>258 095</b>	<b>119 676</b>	<b>377 771</b>	<b>70</b>	<b>101 542</b>	<b>276 229</b>
<b>Total</b>	<b>347 616 \$</b>	<b>196 462 \$</b>	<b>544 078 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>180 151 \$</b>	<b>363 927 \$</b>
31 octobre 2017						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 202 \$	– \$	2 202 \$	– %	421 \$	1 781 \$
Obligations du gouvernement du Canada	15 524	46 203	61 727	12	35 522	26 205
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	37 178	45	37 223	7	3 888	33 335
Obligations de gouvernements provinciaux	9 865	15 346	25 211	5	18 177	7 034
Obligations de sociétés émettrices	4 348	3 362	7 710	2	1 173	6 537
Actions	9 634	2 518	12 152	2	4 930	7 222
Autres titres ou prêts négociables	1 977	222	2 199	–	133	2 066
<b>Total (actifs libellés en dollars canadiens)</b>	<b>80 728</b>	<b>67 696</b>	<b>148 424</b>	<b>28</b>	<b>64 244</b>	<b>84 180</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	44 886	–	44 886	9	42	44 844
Obligations du gouvernement des États-Unis	30 758	33 090	63 848	12	32 074	31 774
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	43 703	494	44 197	8	9 560	34 637
Autres obligations souveraines	55 272	62 720	117 992	22	39 233	78 759
Obligations de sociétés émettrices	62 867	1 945	64 812	12	6 101	58 711
Actions	21 230	21 124	42 354	8	16 741	25 613
Autres titres ou prêts négociables	5 556	1 374	6 930	1	80	6 850
<b>Total (actifs non libellés en dollars canadiens)</b>	<b>264 272</b>	<b>120 747</b>	<b>385 019</b>	<b>72</b>	<b>103 831</b>	<b>281 188</b>
<b>Total</b>	<b>345 000 \$</b>	<b>188 443 \$</b>	<b>533 443 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>168 075 \$</b>	<b>365 368 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.<sup>2</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.<sup>3</sup> Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribués.

Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

**TABLEAU 34 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 janvier 2018	31 octobre 2017
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	116 214 \$	111 797 \$
Filiales bancaires	212 804	217 098
Succursales à l'étranger	34 909	36 473
<b>Total</b>	<b>363 927 \$</b>	<b>365 368 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les trimestres clos les 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017 est présentée dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 35 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les trois mois clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés <sup>2</sup>	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés <sup>2</sup>
<b>31 janvier 2018</b>						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 212 \$	– \$	3 212 \$	1 %	300 \$	2 912 \$
Obligations du gouvernement du Canada	14 872	51 379	66 251	12	42 768	23 483
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41 349	45	41 394	7	3 685	37 709
Obligations de gouvernements provinciaux	10 708	16 388	27 096	5	19 486	7 610
Obligations de sociétés émettrices	5 573	3 477	9 050	2	1 351	7 699
Actions	9 507	2 401	11 908	2	5 597	6 311
Autres titres ou prêts négociables	2 308	264	2 572	–	123	2 449
<b>Total (actifs libellés en dollars canadiens)</b>	<b>87 529</b>	<b>73 954</b>	<b>161 483</b>	<b>29</b>	<b>73 310</b>	<b>88 173</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	40 028	–	40 028	7	241	39 787
Obligations du gouvernement des États-Unis	29 803	41 837	71 640	13	39 747	31 893
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	43 146	469	43 615	8	9 571	34 044
Autres obligations souveraines	54 021	63 783	117 804	21	40 460	77 344
Obligations de sociétés émettrices	66 015	1 528	67 543	12	5 028	62 515
Actions	26 551	22 373	48 924	9	16 810	32 114
Autres titres ou prêts négociables	5 265	8	5 273	1	375	4 898
<b>Total (actifs non libellés en dollars canadiens)</b>	<b>264 829</b>	<b>129 998</b>	<b>394 827</b>	<b>71</b>	<b>112 232</b>	<b>282 595</b>
<b>Total</b>	<b>352 358 \$</b>	<b>203 952 \$</b>	<b>556 310 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>185 542 \$</b>	<b>370 768 \$</b>
<b>31 octobre 2017</b>						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 543 \$	– \$	3 543 \$	1 %	392 \$	3 151 \$
Obligations du gouvernement du Canada	16 991	41 681	58 672	11	33 870	24 802
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	37 291	46	37 337	7	3 637	33 700
Obligations de gouvernements provinciaux	9 804	13 094	22 898	5	15 013	7 885
Obligations de sociétés émettrices	3 636	3 212	6 848	1	687	6 161
Actions	8 896	2 010	10 906	2	3 362	7 544
Autres titres ou prêts négociables	2 004	246	2 250	1	134	2 116
<b>Total (actifs libellés en dollars canadiens)</b>	<b>82 165</b>	<b>60 289</b>	<b>142 454</b>	<b>28</b>	<b>57 095</b>	<b>85 359</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	43 773	–	43 773	8	48	43 725
Obligations du gouvernement des États-Unis	29 555	39 400	68 955	13	37 243	31 712
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	40 262	478	40 740	8	9 317	31 423
Autres obligations souveraines	53 080	61 001	114 081	22	43 041	71 040
Obligations de sociétés émettrices	60 637	1 565	62 202	12	5 810	56 392
Actions	17 998	12 413	30 411	6	9 665	20 746
Autres titres ou prêts négociables	11 663	2 967	14 630	3	1 641	12 989
<b>Total (actifs non libellés en dollars canadiens)</b>	<b>256 968</b>	<b>117 824</b>	<b>374 792</b>	<b>72</b>	<b>106 765</b>	<b>268 027</b>
<b>Total</b>	<b>339 133 \$</b>	<b>178 113 \$</b>	<b>517 246 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>163 860 \$</b>	<b>353 386 \$</b>

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

**TABLEAU 36 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les trois mois clos les

	31 janvier 2018	31 octobre 2017
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	113 583 \$	115 516 \$
Filiales bancaires	215 681	208 556
Succursales à l'étranger	41 504	29 314
<b>Total</b>	<b>370 768 \$</b>	<b>353 386 \$</b>

## GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage de premier rang et participer à des systèmes de compensation et de règlement. En plus d'un sommaire des actifs liquides, un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

**TABLEAU 37 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					<i>Aux</i>	
	Grevés <sup>2</sup>		Non grevés		Total de l'actif	Actifs grevés en pourcentage du total de l'actif
	Donnés en garantie <sup>3</sup>	Autres <sup>4</sup>	Disponibles comme garantie <sup>5</sup>	Autres <sup>6</sup>		
						<b>31 janvier 2018</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques	15 \$	7 \$	– \$	3 874 \$	3 896 \$	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 935	–	30 161	9 797	44 893	0,4
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres <sup>7</sup>	65 679	11 756	242 450	16 755	336 640	6,1
Dérivés	–	–	–	60 557	60 557	–
Valeurs mobilières prises en pension <sup>8</sup>	–	–	–	124 600	124 600	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	24 061	52 386	80 099	450 583	607 129	6,1
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	14 817	14 817	–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	7 505	7 505	–
Goodwill	–	–	–	15 558	15 558	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2 521	2 521	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5 102	5 102	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	2 352	2 352	–
Autres actifs <sup>9</sup>	436	–	–	35 310	35 746	–
<b>Total de l'actif au bilan</b>	<b>95 126 \$</b>	<b>64 149 \$</b>	<b>352 710 \$</b>	<b>749 331 \$</b>	<b>1 261 316 \$</b>	<b>12,6 %</b>
<b>Éléments hors bilan<sup>10</sup></b>						
Valeurs mobilières prises en pension	119 594	–	26 993	(124 600)		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	37 334	963	16 324	–		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	5 884	–	22 674	(11 282)		
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>162 812</b>	<b>963</b>	<b>65 991</b>	<b>(135 882)</b>		
<b>Total</b>	<b>257 938 \$</b>	<b>65 112 \$</b>	<b>418 701 \$</b>	<b>613 449 \$</b>		
						<b>31 octobre 2017</b>
Total de l'actif au bilan	88 894 \$	65 705 \$	359 169 \$	765 227 \$	1 278 995 \$	12,1 %
Éléments hors bilan	154 350	229	61 328	(145 711)		
<b>Total</b>	<b>243 244 \$</b>	<b>65 934 \$</b>	<b>420 497 \$</b>	<b>619 516 \$</b>		

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

<sup>3</sup> Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

<sup>4</sup> Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

<sup>5</sup> Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

<sup>6</sup> Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

<sup>7</sup> Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

<sup>8</sup> Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

<sup>9</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

<sup>10</sup> Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

## SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la TD effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD, des événements de crise macroéconomiques à l'échelle mondiale ou des événements propres à des régions ou des filiales, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs uniques. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à informer l'établissement ou à corriger les limites prévues dans les politiques et à améliorer les actions inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les protocoles de gouvernance et les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en

œuvre la mesure. Les mesures de sortie de crise des plans de liquidité d'urgence régionaux sont alignées pour appuyer les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise ainsi que tout besoin local de liquidité relevé au cours d'une crise. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

#### NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

**TABLEAU 38 : NOTATIONS DE CRÉDIT<sup>1</sup>**

Agence de notation	Au 31 janvier 2018		
	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang	Perspectives
Moody's	P-1	Aa2	Négative
S&P	A-1+	AA-	Stable
DBRS	R-1 (haut)	AA	Stable

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement sévère pourrait avoir une incidence sur les liquidités en obligeant la Banque à affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

**TABLEAU 39 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	Moyenne pour les trois mois clos les	
	31 janvier 2018	31 octobre 2017
Abaissement de un cran	99 \$	112 \$
Abaissement de deux crans	120	140
Abaissement de trois crans	351	357

<sup>1</sup> Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les diverses agences de notation. Lorsque l'annexe de soutien au crédit exige plusieurs notations, l'abaissement des notations est déterminé selon la variation de la plus faible des notations.

#### RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité. Le scénario de crise tient compte d'un certain nombre de chocs systémiques et généralisés à tout le marché, y compris des retraits de dépôts, la perte de la capacité de financement de gros, des obligations de fournir des sûretés supplémentaires à cause d'un abaissement de la note de crédit et de la volatilité du marché, des hausses de l'utilisation des facilités de crédit et de liquidité fournies par la Banque à sa clientèle et d'autres obligations dont la Banque compte s'acquitter durant une crise afin d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation.

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2018.

**TABLEAU 40 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
	<b>31 janvier 2018</b>	
	<b>Valeur non pondérée totale (moyenne)<sup>2</sup></b>	<b>Valeur pondérée totale (moyenne)<sup>3</sup></b>
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	<b>s. o.<sup>4</sup> \$</b>	<b>222 041 \$</b>
<b>Sorties de trésorerie</b>		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	<b>438 622 \$</b>	<b>31 035 \$</b>
Dépôts stables <sup>5</sup>	<b>183 255</b>	<b>5 498</b>
Dépôts moins stables	<b>255 367</b>	<b>25 537</b>
Financement de gros non garanti, dont :	<b>240 130</b>	<b>117 834</b>
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives <sup>6</sup>	<b>92 586</b>	<b>21 946</b>
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	<b>115 375</b>	<b>63 719</b>
Dettes non garanties	<b>32 169</b>	<b>32 169</b>
Financement de gros garanti	<b>s. o.<sup>4</sup></b>	<b>9 306</b>
Exigences supplémentaires, dont :	<b>178 447</b>	<b>49 526</b>
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	<b>29 238</b>	<b>12 755</b>
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	<b>6 778</b>	<b>6 778</b>
Facilités de crédit et de liquidité	<b>142 431</b>	<b>29 993</b>
Autres obligations de financement contractuelles	<b>9 026</b>	<b>4 144</b>
Autres obligations de financement conditionnelles <sup>7</sup>	<b>537 923</b>	<b>8 398</b>
<b>Total des sorties de trésorerie</b>	<b>s. o.<sup>4</sup> \$</b>	<b>220 243 \$</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>		
Prêts garantis	<b>161 098 \$</b>	<b>15 678 \$</b>
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	<b>13 892</b>	<b>7 295</b>
Autres entrées de trésorerie	<b>14 705</b>	<b>14 705</b>
<b>Total des entrées de trésorerie</b>	<b>189 695 \$</b>	<b>37 678 \$</b>

	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	<b>31 janvier 2018</b>	<b>31 octobre 2017</b>
	<b>Valeur ajustée totale</b>	<b>Valeur ajustée totale</b>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité<sup>8</sup></b>	<b>222 041 \$</b>	<b>209 086 \$</b>
<b>Total des sorties nettes de trésorerie<sup>9</sup></b>	<b>182 565</b>	<b>173 936</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme</b>	<b>122 %</b>	<b>120 %</b>

<sup>1</sup> Le LCR pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 représente la moyenne des 62 données quotidiennes du trimestre.

<sup>2</sup> Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

<sup>3</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

<sup>4</sup> Sans objet.

<sup>5</sup> Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

<sup>6</sup> Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

<sup>7</sup> Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

<sup>8</sup> Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

<sup>9</sup> Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moy de la Banque de 122 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 continue à satisfaire aux exigences réglementaires. La variation de 2 % par rapport au LCR du trimestre précédent est attribuable surtout à la hausse des HQLA en raison des activités de financement de gros à terme.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidité de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 a été de 222 milliards de dollars (209 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 octobre 2017), les actifs du niveau 1 représentant 79 % (80 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2017). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées faisant partie de la Banque en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

La Banque gère sa position de LCR au moyen d'une cible minimale qui reflète la tolérance de la direction au risque de liquidité. Comme il est décrit à la rubrique «Mode de gestion du risque de liquidité de la TD» du rapport annuel 2017 de la Banque, la Banque gère les HQLA et les autres réserves de liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires au moyen du LCR et des flux de trésorerie nets cumulatifs. Par conséquent, le total des HQLA est soumis à un rééquilibrage continu en fonction des besoins de liquidités projetés.

## FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 73 % du financement total.

**TABLEAU 41 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2018	31 octobre 2017
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	353 705 \$	350 446 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	320 270	336 302
Autres dépôts	99	99
<b>Total</b>	<b>674 074 \$</b>	<b>686 847 \$</b>

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt également à du financement à terme sous forme de billets de dépôts bancaires du Canada, de titres adossés à des créances hypothécaires du Canada en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada, des titres de créance émis en Australie et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la Fiducie de cartes de crédit Evergreen). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (40 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (40 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (2 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

La TD évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 s'est élevé à 110,3 milliards de dollars (109,3 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 octobre 2017).

**TABLEAU 42 : FINANCEMENT À LONG TERME**

Financement à long terme par devise	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2018	31 octobre 2017
Dollar canadien	37 %	37 %
Dollar américain	41	42
Euro	14	14
Livre sterling	5	4
Autres	3	3
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	55 %	53 %
Obligations sécurisées	26	27
Titrisation de prêts hypothécaires <sup>1</sup>	14	15
Titres adossés à des créances mobilières à terme	5	5
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre de petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017.

**TABLEAU 43 : FINANCEMENT DE GROS**

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 janvier 2018	31 octobre 2017
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques <sup>1</sup>	9 940 \$	8 826 \$	1 002 \$	112 \$	75 \$	– \$	19 955 \$	17 990 \$
Billet de dépôt au porteur	848	730	3 518	285	–	–	5 381	3 700
Certificats de dépôt	8 457	19 773	10 776	17 394	–	–	56 400	65 465
Papier commercial	9 214	8 173	6 153	14 937	–	–	38 477	25 281
Obligations sécurisées	–	–	–	–	833	27 516	28 349	29 319
Titrisation de prêts hypothécaires	70	1 020	1 402	3 345	3 874	17 902	27 613	28 833
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	–	8 814	2 460	9 891	11 234	27 276	59 675	57 570
Billets et débiteures subordonnés <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	7 518	7 518	9 528
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	1 230	–	1 350	1 738	1 364	5 682	5 835
Divers <sup>3</sup>	3 995	1 172	64	348	–	155	5 734	8 443
<b>Total</b>	<b>32 524 \$</b>	<b>49 738 \$</b>	<b>25 375 \$</b>	<b>47 662 \$</b>	<b>17 754 \$</b>	<b>81 731 \$</b>	<b>254 784 \$</b>	<b>251 964 \$</b>
<b>Dont :</b>								
Garantis	4 065 \$	3 422 \$	1 466 \$	5 043 \$	6 445 \$	46 937 \$	67 378 \$	72 430 \$
Non garantis	28 459	46 316	23 909	42 619	11 309	34 794	187 406	179 534
<b>Total</b>	<b>32 524 \$</b>	<b>49 738 \$</b>	<b>25 375 \$</b>	<b>47 662 \$</b>	<b>17 754 \$</b>	<b>81 731 \$</b>	<b>254 784 \$</b>	<b>251 964 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le total des dépôts à échéance déterminée provenant des banques.

<sup>2</sup> Les billets et débiteures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

<sup>3</sup> Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 5,7 milliards de dollars (8,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis au total au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2017) de même que d'autres titres adossés à des créances de néant (0,7 milliard de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2017). La Banque a émis aussi 4,6 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (2,6 milliards de dollars au cours des trois mois clos le 31 janvier 2017) dans différentes monnaies et différents marchés au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018. Le total des obligations sécurisées émises au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018 a été de 0,9 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars au cours des trois mois clos le 31 janvier 2017).

**FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT**

Le 22 mars 2016, le gouvernement du Canada a proposé, dans son budget fédéral 2016, d'instaurer une loi-cadre pour le régime de recapitalisation interne ainsi que des améliorations connexes à la trousse d'outils du Canada en matière de résolution bancaire. Le régime donnera à la SADC un nouveau pouvoir de conversion en actions ordinaires de certains passifs admissibles de BIS1 dans le cas peu probable où ces banques seraient en défaillance. La *Loi no 1 d'exécution du budget de 2016*, comportant des modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, à la *Loi sur les banques* et à d'autres lois afin de permettre la recapitalisation interne, a été adoptée en juin 2016. La TD surveille les faits nouveaux relatifs à la recapitalisation interne et s'attend à ce que les règlements comportent plus de précisions et qu'un échéancier de mise en œuvre soit précisé sous peu.

En octobre 2014, le CBCB a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme, dont l'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Selon le ratio de liquidité à long terme (NSFR), le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. Compte tenu des progrès réalisés à l'échelle internationale, le BSIF prévoit plutôt mettre en œuvre le NSFR en janvier 2020. Les sections pertinentes de la ligne directrice sur les normes de liquidité ont été mises à jour pour tenir compte du report de la date de mise en œuvre.

**ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque mène ses activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement anticipé de prêts ou de sortie anticipée de dépôts. La Banque recourt également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de ses estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

**TABLEAU 44 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE**

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 janvier 2018									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 896	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	3 896
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	43 614	548	300	6	3	—	—	—	422	44 893
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	1 134	3 250	4 838	2 023	3 436	6 938	24 891	20 910	44 455	111 875
Actifs financiers détenus à d'autres fins que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	474	166	11	935	92	1 373	115	773	565	4 504
Dérivés	8 281	10 074	3 844	3 205	3 587	6 415	13 775	11 376	—	60 557
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	134	170	341	113	92	488	1 093	874	—	3 305
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 390	1 969	4 649	2 867	2 880	13 451	69 307	35 242	2 507	135 262
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	425	2 906	2 873	2 099	3 188	13 636	23 319	33 386	(137)	81 695
Valeurs mobilières prises en pension	82 294	28 997	10 110	1 608	1 577	8	6	—	—	124 600
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	617	3 897	13 982	12 730	8 616	35 828	110 963	31 238	—	217 871
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	723	1 950	3 440	3 080	3 110	13 002	46 071	25 393	60 942	157 711
Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	33 134	33 134
Entreprises et gouvernements	24 956	5 227	5 790	8 260	7 075	13 888	59 569	57 242	19 871	201 878
<b>Total des prêts</b>	<b>26 296</b>	<b>11 074</b>	<b>23 212</b>	<b>24 070</b>	<b>18 801</b>	<b>62 718</b>	<b>216 603</b>	<b>113 873</b>	<b>113 947</b>	<b>610 594</b>
Provision pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	(3 465)	(3 465)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	26 296	11 074	23 212	24 070	18 801	62 718	216 603	113 873	110 482	607 129
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 281	2 435	100	1	—	—	—	—	—	14 817
Participation dans TD Ameritrade	—	—	—	—	—	—	—	—	7 505	7 505
Goodwill <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	15 558	15 558
Autres immobilisations incorporelles <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	2 521	2 521
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	5 102	5 102
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	2 352	2 352
Montants à recevoir des courtiers et des clients	22 902	—	—	—	—	—	—	—	—	22 902
Autres actifs	2 730	1 181	245	104	121	149	282	108	7 923	12 843
<b>Total de l'actif</b>	<b>206 851</b>	<b>\$ 62 770</b>	<b>\$ 50 523</b>	<b>\$ 37 031</b>	<b>\$ 33 777</b>	<b>\$ 105 176</b>	<b>\$ 349 391</b>	<b>\$ 216 542</b>	<b>\$ 199 255</b>	<b>\$ 1 261 316</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	11 552	\$ 27 771	\$ 19 020	\$ 16 994	\$ 14 939	\$ 544	\$ 2 002	\$ 1 005	\$ —	\$ 93 827
Dérivés	10 349	10 017	3 677	2 642	3 048	6 347	11 753	10 745	—	58 578
Passifs de titrisation à la juste valeur	—	113	699	—	765	1 641	6 518	2 104	—	11 840
Dépôts <sup>3, 4</sup>										
Particuliers	4 717	6 798	7 259	6 545	6 272	9 009	9 765	52	406 914	457 331
Banques	9 293	5 426	443	16	201	—	2	8	7 570	22 959
Entreprises et gouvernements	25 112	22 953	7 479	6 534	7 634	12 975	44 898	12 685	192 884	333 154
<b>Total des dépôts</b>	<b>39 122</b>	<b>35 177</b>	<b>15 181</b>	<b>13 095</b>	<b>14 107</b>	<b>21 984</b>	<b>54 665</b>	<b>12 745</b>	<b>607 368</b>	<b>813 444</b>
Acceptations	12 281	2 435	100	1	—	—	—	—	—	14 817
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>1</sup>	1 499	1 490	1 409	383	1 118	3 832	13 587	12 707	1 142	37 167
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	68 966	10 869	3 920	57	29	73	34	—	—	83 948
Passifs de titrisation au coût amorti	70	907	702	1 254	1 327	2 233	6 316	2 964	—	15 773
Montants à payer aux courtiers et aux clients	24 996	—	—	—	—	—	—	—	—	24 996
Passifs liés aux assurances	128	194	310	357	437	959	1 742	977	1 609	6 713
Autres passifs <sup>5</sup>	4 161	2 194	407	965	1 768	2 082	1 321	776	5 847	19 521
Billets et débentures subordonnés	—	—	—	—	—	—	—	7 518	—	7 518
<b>Capitaux propres</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>73 174</b>	<b>73 174</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>173 124</b>	<b>\$ 91 167</b>	<b>\$ 45 425</b>	<b>\$ 35 748</b>	<b>\$ 37 538</b>	<b>\$ 39 695</b>	<b>\$ 97 938</b>	<b>\$ 51 541</b>	<b>\$ 689 140</b>	<b>\$ 1 261 316</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>6, 7</sup>	14 812	\$ 18 213	\$ 15 782	\$ 8 206	\$ 13 179	\$ 22 003	\$ 85 510	\$ 2 963	\$ 2 400	\$ 183 068
Engagements en vertu de contrats de location simple	78	156	232	230	226	850	2 040	3 266	—	7 078
Autres obligations d'achat	21	50	88	59	123	246	242	—	—	829
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	—	610	512	110	408	477	—	—	—	2 117
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>14 911</b>	<b>\$ 19 029</b>	<b>\$ 16 614</b>	<b>\$ 8 605</b>	<b>\$ 13 936</b>	<b>\$ 23 576</b>	<b>\$ 87 792</b>	<b>\$ 6 229</b>	<b>\$ 2 400</b>	<b>\$ 193 092</b>

<sup>1</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>2</sup> Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

<sup>3</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>4</sup> Comprennent 28 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 21 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>5</sup> Comprennent 81 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 21 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>6</sup> Comprennent 121 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>7</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

**TABLEAU 44 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2017									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 971	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	\$ —	3 971
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	49 825	742	13	6	7	—	—	—	592	51 185
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	721	3 433	3 178	4 090	4 007	9 092	22 611	17 669	39 117	103 918
Dérivés	6 358	7 744	5 016	2 379	2 657	6 790	13 500	11 751	—	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	232	269	402	353	233	370	1 059	897	217	4 032
Valeurs mobilières disponibles à la vente	652	4 020	1 794	3 867	3 121	15 622	72 964	42 083	2 288	146 411
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	83	824	2 709	2 583	1 874	12 805	22 697	27 788	—	71 363
Valeurs mobilières prises en pension	84 880	33 930	11 433	3 068	1 086	24	8	—	—	134 429
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	905	2 677	8 869	16 042	13 264	36 284	109 260	34 778	—	222 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	701	1 342	3 329	3 760	3 315	12 902	44 850	25 651	61 251	157 101
Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	33 007	33 007
Entreprises et gouvernements	20 255	7 351	7 079	7 155	9 621	14 623	59 870	59 107	15 917	200 978
Titres de créance classés comme prêts	—	15	—	2	16	31	248	2 897	—	3 209
<b>Total des prêts</b>	<b>21 861</b>	<b>11 385</b>	<b>19 277</b>	<b>26 959</b>	<b>26 216</b>	<b>63 840</b>	<b>214 228</b>	<b>122 433</b>	<b>110 175</b>	<b>616 374</b>
Provision pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	(3 783)	(3 783)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 861	11 385	19 277	26 959	26 216	63 840	214 228	122 433	106 392	612 591
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 822	2 372	96	5	2	—	—	—	—	17 297
Participation dans TD Ameritrade	—	—	—	—	—	—	—	—	7 784	7 784
Goodwill <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	16 156	16 156
Autres immobilisations incorporelles <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	2 618	2 618
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	5 313	5 313
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	2 497	2 497
Montants à recevoir des courtiers et des clients	29 971	—	—	—	—	—	—	—	—	29 971
Autres actifs	2 393	600	1 052	104	99	138	298	140	8 440	13 264
<b>Total de l'actif</b>	<b>215 769</b>	<b>\$ 65 319</b>	<b>\$ 44 970</b>	<b>\$ 43 414</b>	<b>\$ 39 302</b>	<b>\$ 108 681</b>	<b>\$ 347 365</b>	<b>\$ 222 761</b>	<b>\$ 191 414</b>	<b>\$ 1 278 995</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 349	\$ 20 834	\$ 25 071	\$ 7 192	\$ 12 820	\$ 1 494	\$ 1 469	\$ 711	\$ —	\$ 79 940
Dérivés	5 307	7 230	4 587	2 200	1 981	6 868	11 111	11 930	—	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur	4	1 118	139	709	—	1 832	5 966	2 989	—	12 757
Dépôts <sup>4, 5</sup>										
Particuliers	4 538	6 472	6 424	6 619	6 740	9 487	10 162	65	417 648	468 155
Banques	12 375	4 766	1 354	16	91	3	—	11	7 271	25 887
Entreprises et gouvernements	23 899	18 868	15 492	4 488	6 392	15 783	43 465	14 555	195 840	338 782
<b>Total des dépôts</b>	<b>40 812</b>	<b>30 106</b>	<b>23 270</b>	<b>11 123</b>	<b>13 223</b>	<b>25 273</b>	<b>53 627</b>	<b>14 631</b>	<b>620 759</b>	<b>832 824</b>
Acceptations	14 822	2 372	96	5	2	—	—	—	—	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>2</sup>	1 348	3 003	770	624	765	3 948	11 677	11 921	1 426	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	72 361	11 057	4 826	219	20	64	44	—	—	88 591
Passifs de titrisation au coût amorti	48	668	1 062	708	1 264	3 060	6 287	2 979	—	16 076
Montants à payer aux courtiers et aux clients	32 851	—	—	—	—	—	—	—	—	32 851
Passifs liés aux assurances	123	182	294	338	417	926	1 738	1 097	1 660	6 775
Autres passifs <sup>6</sup>	3 551	2 352	1 826	255	1 290	2 934	1 557	814	5 891	20 470
Billets et débentures subordonnés	—	—	—	—	—	—	—	9 528	—	9 528
<b>Capitaux propres</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>75 190</b>	<b>75 190</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>181 576</b>	<b>\$ 78 922</b>	<b>\$ 61 941</b>	<b>\$ 23 373</b>	<b>\$ 31 782</b>	<b>\$ 46 399</b>	<b>\$ 93 476</b>	<b>\$ 56 600</b>	<b>\$ 704 926</b>	<b>\$ 1 278 995</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>7, 8</sup>	19 208	\$ 15 961	\$ 14 402	\$ 10 536	\$ 7 934	\$ 22 423	\$ 85 183	\$ 3 228	\$ 2 325	\$ 181 200
Engagements en vertu de contrats de location simple	79	158	236	234	232	881	2 115	3 505	—	7 440
Autres obligations d'achat	24	102	79	59	52	224	318	—	—	858
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	696	494	228	266	408	724	—	—	—	2 816
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>20 007</b>	<b>\$ 16 715</b>	<b>\$ 14 945</b>	<b>\$ 11 095</b>	<b>\$ 8 626</b>	<b>\$ 24 252</b>	<b>\$ 87 616</b>	<b>\$ 6 733</b>	<b>\$ 2 325</b>	<b>\$ 192 314</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>3</sup> Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

<sup>4</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant aucune échéance précise.

<sup>5</sup> Comprennent 29 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 19 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>6</sup> Comprennent 89 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 26 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 25 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 10 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>7</sup> Comprennent 123 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>8</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

---

## TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut des opérations de titrisation et des arrangements hors bilan. La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour obtenir plus de renseignements, voir la rubrique «Titrisation et arrangements hors bilan», la note 9 intitulée «Transferts d'actifs financiers» et la note 10 intitulée «Entités structurées» du rapport annuel 2017 de la Banque. Aucun changement important n'a été apporté aux opérations de titrisation et aux arrangements hors bilan de la Banque au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018.

### **Titrisation d'actifs initiés par la Banque**

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

#### ***Prêts hypothécaires résidentiels***

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

#### ***Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers***

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité ad hoc consolidée. La Banque consolide l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc.

#### ***Prêts sur cartes de crédit***

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque consolide l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc.

#### ***Prêts aux entreprises et aux gouvernements***

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte de crédit n'est attendue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

### **Titrisation d'actifs initiés par des tiers**

#### ***Entités ad hoc importantes non consolidées***

##### ***Conduits multicédants***

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 janvier 2018, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 12,5 milliards de dollars (13,2 milliards de dollars au 31 octobre 2017). De plus, au 31 janvier 2018, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,8 milliard de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes.

#### ***Exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers***

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 2,3 milliards de dollars au 31 janvier 2018 (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2017). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit et de créances clients. Au 31 janvier 2018, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au minimum A. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

---

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables selon les IFRS de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2018 et des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque. Pour plus de renseignements sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS de la Banque, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre de 2018 et des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque.

### **MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES**

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

### **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit à titre de mandant ou de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque prévoit appliquer cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> novembre 2018. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers, notamment sur la présentation de certains produits et de certaines charges, le moment et la méthode de la comptabilisation des produits, et la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. Pour le moment, la Banque ne prévoit pas que l'adoption de la nouvelle norme aura une incidence importante.

### **Contrats de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17 et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et une charge d'intérêts pour l'obligation locative à l'état du résultat. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

### **Paiement fondé sur des actions**

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque. La Banque prévoit appliquer cette norme de façon prospective. Les modifications à IFRS 2 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

### **Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnités. IFRS 17 sera en vigueur pour l'exercice de la Banque commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2021. L'adoption anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

---

## **MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Au cours de la plus récente période intermédiaire, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* et a mis à jour et modifié certains contrôles internes à l'égard de l'information financière par suite de l'application de cette nouvelle norme comptable. Se reporter à la note 2 et à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de renseignements à l'égard des modifications apportées aux méthodes, procédures et estimations comptables de la Banque.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

## BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)	31 janvier 2018	31 octobre 2017
<b>ACTIF</b>		
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	3 896 \$	3 971 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	44 893	51 185
	48 789	55 156
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 4)	111 875	103 918
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 4)	4 504	s. o. <sup>1</sup>
Dérivés (Note 4)	60 557	56 195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 4)	3 305	4 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Notes 4, 5, 6)	135 262	s. o.
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 4, 5)	s. o.	146 411
	315 503	310 556
<b>Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Note 5)</b>	81 695	s. o.
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 5)</b>	s. o.	71 363
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	124 600	134 429
<b>Prêts (Note 6)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	217 871	222 079
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	157 711	157 101
Cartes de crédit	33 134	33 007
Entreprises et gouvernements	201 878	200 978
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	3 209
	610 594	616 374
Provision pour pertes sur prêts (Note 6)	(3 465)	(3 783)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	607 129	612 591
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 817	17 297
Participation dans TD Ameritrade (Note 7)	7 505	7 784
Goodwill (Note 8)	15 558	16 156
Autres immobilisations incorporelles	2 521	2 618
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	5 102	5 313
Actifs d'impôt différé (Note 16)	2 352	2 497
Montants à recevoir des courtiers et des clients	22 902	29 971
Autres actifs (Note 9)	12 843	13 264
	83 600	94 900
<b>Total de l'actif</b>	1 261 316 \$	1 278 995 \$
<b>PASSIF</b>		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 4, 10)	93 827 \$	79 940 \$
Dérivés (Note 4)	58 578	51 214
Passifs de titrisation à la juste valeur (Note 4)	11 840	12 757
	164 245	143 911
<b>Dépôts (Note 10)</b>		
Particuliers	457 331	468 155
Banques	22 959	25 887
Entreprises et gouvernements	333 154	338 782
	813 444	832 824
<b>Divers</b>		
Acceptations	14 817	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 4)	37 167	35 482
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 4)	83 948	88 591
Passifs de titrisation au coût amorti	15 773	16 076
Montants à payer aux courtiers et aux clients (Note 4)	24 996	32 851
Passifs liés aux assurances	6 713	6 775
Autres passifs (Note 11)	19 521	20 470
	202 935	217 542
<b>Billets et débetures subordonnés (Note 12)</b>	7 518	9 528
<b>Total du passif</b>	1 188 142	1 203 805
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>		
Actions ordinaires (Note 13)	21 094	20 931
Actions privilégiées (Note 13)	4 750	4 750
Actions autodétenues – ordinaires (Note 13)	(92)	(176)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 13)	(9)	(7)
Surplus d'apport	229	214
Résultats non distribués	41 744	40 489
Cumul des autres éléments du résultat global	4 472	8 006
	72 188	74 207
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	986	983
<b>Total des capitaux propres</b>	73 174	75 190
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	1 261 316 \$	1 278 995 \$

<sup>1</sup> Sans objet.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

**ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
<b>Produits d'intérêts</b>		
Prêts	6 469 \$	5 705 \$
Valeurs mobilières		
Intérêts	1 454	1 066
Dividendes	246	281
Dépôts auprès de banques	139	75
	<b>8 308</b>	<b>7 127</b>
<b>Charges d'intérêts</b>		
Dépôts	2 109	1 475
Passifs de titrisation	139	111
Billets et débiteures subordonnés	92	100
Divers	538	300
	<b>2 878</b>	<b>1 986</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>5 430</b>	<b>5 141</b>
<b>Produits autres que d'intérêts</b>		
Services de placement et de valeurs mobilières	1 156	1 113
Commissions sur crédit	282	264
Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières (Note 5)	3	14
Produits (pertes) de négociation	287	213
Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	13	s. o.
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(75)	(112)
Frais de service	671	663
Services de cartes	595	624
Produits d'assurance	944	952
Autres produits (pertes)	54	248
	<b>3 930</b>	<b>3 979</b>
<b>Total des produits</b>	<b>9 360</b>	<b>9 120</b>
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 6)</b>	<b>693</b>	<b>633</b>
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>	<b>575</b>	<b>574</b>
<b>Charges autres que d'intérêts</b>		
Salaires et avantages du personnel (Note 15)	2 560	2 586
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	442	451
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	245	242
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	196	170
Marketing et développement des affaires	156	166
Frais de restructuration	45	(5)
Frais liés aux activités de courtage	82	82
Services professionnels et services-conseils	251	289
Divers	869	916
	<b>4 846</b>	<b>4 897</b>
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>3 246</b>	<b>3 016</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 16)</b>	<b>1 040</b>	<b>596</b>
<b>Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 7)</b>	<b>147</b>	<b>113</b>
<b>Résultat net</b>	<b>2 353</b>	<b>2 533</b>
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	<b>52</b>	<b>48</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>2 301 \$</b>	<b>2 485 \$</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires	2 283 \$	2 456 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	29
<b>Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 17)</b>		
De base	1,24 \$	1,32 \$
Dilué	1,24	1,32
<b>Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)</b>	<b>0,60</b>	<b>0,55</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE<sup>1</sup>** (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
<b>Résultat net</b>	<b>2 353 \$</b>	<b>2 533 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>		
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)</b>		
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	120
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	s. o.
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(27)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	s. o.
Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	s. o.
	<b>8</b>	<b>93</b>
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture</b>		
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	(3 086)	(1 907)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	-	17
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	841	480
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	-	(13)
	<b>(2 245)</b>	<b>(1 423)</b>
<b>Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>		
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2 395)	(1 214)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	1 149	(159)
	<b>(1 246)</b>	<b>(1 373)</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	20	443
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	26	s. o.
	<b>46</b>	<b>443</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>	<b>(3 437)</b>	<b>(2 260)</b>
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>(1 084) \$</b>	<b>273 \$</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires	(1 154) \$	196 \$
Actionnaires privilégiés	52	48
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	29

<sup>1</sup> Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.

**Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé intermédiaire**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o. \$	52 \$
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(57)	s. o.
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente	s. o.	(18)
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	s. o.
Moins le reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	s. o.
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	-	-
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger	-	-
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	304	173
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	-	5
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1 046)	(676)
Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	(576)	(23)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	24	160
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	s. o.
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>	<b>(186) \$</b>	<b>(255) \$</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
<b>Actions ordinaires (Note 13)</b>		
Solde au début de la période	20 931 \$	20 711 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	72	47
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	91	78
Solde à la fin de la période	21 094	20 836
<b>Actions privilégiées (Note 13)</b>		
Solde au début de la période	4 750	4 400
Solde à la fin de la période	4 750	4 400
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 13)</b>		
Solde au début de la période	(176)	(31)
Achat d'actions	(1 899)	(2 478)
Vente d'actions	1 983	2 291
Solde à la fin de la période	(92)	(218)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 13)</b>		
Solde au début de la période	(7)	(5)
Achat d'actions	(31)	(50)
Vente d'actions	29	50
Solde à la fin de la période	(9)	(5)
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde au début de la période	214	203
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	24	7
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées	(8)	(3)
Divers	(1)	(1)
Solde à la fin de la période	229	206
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de la période	40 489	35 452
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	53	s. o.
Résultat net attribuable aux actionnaires	2 335	2 504
Dividendes sur actions ordinaires	(1 102)	(1 021)
Dividendes sur actions privilégiées	(52)	(48)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	20	443
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	s. o.
Solde à la fin de la période	41 744	37 330
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>		
Solde au début de la période	510	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	19	s. o.
Autres éléments du résultat global	5	s. o.
Provision pour pertes sur créances (au bilan)	3	s. o.
Solde à la fin de la période	537	s. o.
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>		
Solde au début de la période	113	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	(96)	s. o.
Autres éléments du résultat global	27	s. o.
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	(1)	s. o.
Solde à la fin de la période	43	s. o.
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>		
Solde au début de la période	s. o.	299
Autres éléments du résultat global	s. o.	93
Solde à la fin de la période	s. o.	392
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>		
Solde au début de la période	7 791	9 679
Autres éléments du résultat global	(2 245)	(1 423)
Solde à la fin de la période	5 546	8 256
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>		
Solde au début de la période	(408)	1 856
Autres éléments du résultat global	(1 246)	(1 373)
Solde à la fin de la période	(1 654)	483
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>	4 472	9 131
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	72 188	71 680
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>		
Solde au début de la période	983	1 650
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	18	29
Divers	(15)	(57)
Solde à la fin de la période	986	1 622
<b>Total des capitaux propres</b>	73 174 \$	73 302 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE** (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		
Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	3 393 \$	3 129 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Provision pour pertes sur créances ( <b>Note 6</b> )	693	633
Amortissement	137	148
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	196	170
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières ( <b>Note 5</b> )	(3)	(14)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade ( <b>Note 7</b> )	(147)	(113)
Impôt différé	680	219
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Intérêts à recevoir et à payer ( <b>Notes 9, 11</b> )	(62)	(74)
Valeurs mobilières mises en pension	(4 643)	10 365
Valeurs mobilières prises en pension	9 829	(10 337)
Valeurs mobilières vendues à découvert	1 685	(2 583)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(8 043)	(11 004)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(4 777)	(273)
Dépôts	(5 493)	12 409
Dérivés	3 002	4 113
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net	4 768	s. o.
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(155)	(311)
Passifs de titrisation	(1 220)	(688)
Impôt exigible	159	(192)
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	(786)	1 407
Divers	3 018	2 562
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>	<b>2 231</b>	<b>9 566</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		
Rachat de billets et débetures subordonnés ( <b>Note 12</b> )	(1 850)	(2 258)
Émission d'actions ordinaires ( <b>Note 13</b> )	61	39
Vente d'actions autodétenues ( <b>Note 13</b> )	2 036	2 348
Achat d'actions autodétenues ( <b>Note 13</b> )	(1 930)	(2 528)
Dividendes versés	(1 063)	(991)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(18)	(29)
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>(2 764)</b>	<b>(3 419)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	6 292	(724)
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Achats	(4 999)	s. o.
Produit tiré des échéances	6 438	s. o.
Produit tiré des ventes	440	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ( <b>Note 5</b> )		
Achats	s. o.	(17 763)
Produit tiré des échéances	s. o.	7 524
Produit tiré des ventes	s. o.	1 009
Activités relatives aux titres de créance au coût amorti ( <b>Note 5</b> )		
Achats	(10 678)	s. o.
Produit tiré des échéances	3 003	s. o.
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ( <b>Note 5</b> )		
Achats	s. o.	(7 045)
Produit tiré des échéances	s. o.	9 730
Produit tiré des ventes	s. o.	452
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts		
Achats	s. o.	(13)
Produit tiré des échéances	s. o.	171
Produit tiré des ventes	s. o.	450
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	74	(21)
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>570</b>	<b>(6 230)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	(112)	(76)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>(75)</b>	<b>(159)</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période	3 971	3 907
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période</b>	<b>3 896 \$</b>	<b>3 748 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de la période	601 \$	780 \$
Montant des intérêts payés au cours de la période	2 922	2 060
Montant des intérêts reçus au cours de la période	8 044	6 855
Montant des dividendes reçus au cours de la période	263	240

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

### NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

#### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

#### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés intermédiaires ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base résumée selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque. Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque et à la note 3 du présent document. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 28 février 2018.

Puisque les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations à fournir normalement requises pour les états financiers consolidés annuels, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque, les notes correspondantes et les passages ombragés du rapport de gestion 2017. Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque et à la note 2 du présent document.

### NOTE 2 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

#### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La nouvelle norme ci-après a été adoptée par la Banque.

#### IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conformera aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis définitif intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, par les banques d'importance systémique intérieure», selon lequel toutes les banques d'importance systémique intérieure (BISI), y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Par conséquent, le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9 rétrospectivement. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée, toutefois la Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a comptabilisé tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables au 1<sup>er</sup> novembre 2017 par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués ou du cumul des autres éléments du résultat global, selon le cas. Se reporter aux états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque et aux notes correspondantes pour les méthodes comptables appliquées selon IAS 39 au cours de ces périodes.

De plus, des modifications apportées à IFRS 7 qui établissent des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9 ont également été adoptées par la Banque pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

#### Classement et évaluation des actifs financiers

En raison de l'adoption d'IFRS 9, la Banque classe dorénavant ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- Détenus à des fins de transaction;
- Détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- Désignés à la JVRN.

La Banque continue de comptabiliser les actifs financiers à la date de transaction.

#### **Instruments de créance**

Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard des modèles économiques et du critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :

- Détention aux fins de la perception : l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels;
- Détention aux fins de la perception et de la vente : l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers;
- Détention en vue de la vente ou autres modèles économiques : l'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les autres risques qui se rattachent à un prêt de base ainsi que pour une marge raisonnable.

#### *Titres de créance et prêts évalués au coût amorti*

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé intermédiaire selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

#### *Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé intermédiaire. La provision pour pertes sur créances attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues de la présente note. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Profit net (perte nette) sur valeurs mobilières. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers dans le portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certains titres de créance et certaines marchandises physiques aux fins de financement qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé intermédiaire comme des valeurs mobilières prises en pension. Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

#### *Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

#### *Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations

de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

#### **Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN (classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN), sauf si au moment de la comptabilisation initiale la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

#### **Classement et évaluation des passifs financiers**

La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction;
- Désignés à la JVRN;
- Autres passifs.

##### *Passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les obligations liées à certaines valeurs mobilières mises en pension qui sont contractés dans le but de les racheter dans un avenir proche, ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes, sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et sont inclus dans les charges d'intérêts.

##### *Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net*

Certains passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des passifs financiers détenus à des fins de transaction peuvent être désignés à la JVRN. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les passifs désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé intermédiaire, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Cette exception ne s'applique pas aux engagements de prêts ni aux contrats de garantie financière. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les charges d'intérêts.

##### *Autres passifs financiers*

###### *Dépôts*

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire et sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

###### *Billets et débetures subordonnés*

Les billets et débetures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débetures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire. Les intérêts, y compris les coûts de transactions incorporés à l'actif, sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

#### **Reclassement des actifs financiers et passifs financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

#### **Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues**

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

### **Augmentation importante du risque de crédit**

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme ayant subi une perte de valeur et sont transférées dans les éléments se trouvant à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

### **Évaluation des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

### **Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit**

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

### **Prêts modifiés**

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé tandis que le nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

### **Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis.**

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction des pertes de crédit attendues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé intermédiaire, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, est déduite des prêts au bilan consolidé intermédiaire. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

### **Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance**

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente la meilleure estimation de la direction des pertes de crédit attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé intermédiaire. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues.

### **Prêts acquis**

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les prêts acquis, ce qui se traduit par des prêts acquis ayant une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue ne soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis.

### **Prêts dépréciés acquis**

Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en multipliant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit par le coût amorti des prêts dépréciés acquis.

## Résumé de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 – Classement et évaluation

Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications effectuées au classement et à l'évaluation au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le reclassement correspond à la variation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers en raison d'un changement à leur classement. La réévaluation correspond à la variation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers attribuable aux modifications apportées à leur évaluation.

### ACTIFS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)

IAS 39	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	Au 31 oct. 2017		Au 1 <sup>er</sup> nov. 2017		Catégorie d'évaluation selon IFRS 9	IFRS 9	Note
		Valeur comptable selon IAS 39	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon IFRS 9			
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	Coût amorti	3 971 \$	–	–	3 971 \$	Coût amorti	<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	Coût amorti	51 185	–	–	51 185	Coût amorti	<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>							<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>	
Titres de créance	JVRN	53 402	–	–	53 402	JVRN	Titres de créance	
Titres de capitaux propres	JVRN	32 010	–	–	32 010	JVRN	Titres de capitaux propres	
Prêts	JVRN	11 235	(86)	–	11 149	JVRN	Prêts	1
Marchandises et autres	JVRN	7 271	–	–	7 271	JVRN	Marchandises et autres	
		103 918	(86)	–	103 832			
							<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN</b>	
			3 734	–	3 734	JVRN	Titres de créance	2
			369	–	369	JVRN	Titres de créance	3
			196	68	264	JVRN	Titres de capitaux propres	4
			2 857	–	2 857	JVRN	Prêts	5
			1 917	1	1 918	JVRN	Prêts	6
			86	–	86	JVRN	Prêts	1
			44	–	44	JVRN	Prêts	5
			9 203	69	9 272			
<b>Dérivés</b>	JVRN	56 195	–	–	56 195	JVRN	<b>Dérivés</b>	
<b>Actifs financiers désignés à la JVRN</b>							<b>Actifs financiers désignés à la JVRN</b>	
Titres de créance	JVRN	3 150	–	–	3 150	JVRN	Titres de créance	7
Titres de créance	JVRN	369	(369)	–	–	JVRN	Titres de créance	3
Titres de créance	JVRN	513	(513)	–	–	JVRN	Titres de créance	8
		4 032	(882)	–	3 150			
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>							<b>Actifs financiers à la JVAERG</b>	
Titres de créance	JVAERG	142 927	(3 734)	–	139 193	JVAERG	Titres de créance	2
Titres de créance	JVAERG	1 197	(1 197)	–	–	JVAERG	Titres de créance	9
Titres de capitaux propres	JVAERG	2 287	(196)	–	2 091	JVAERG	Titres de capitaux propres	4, 10
Prêts	JVAERG	–	1 823	–	1 823	JVAERG	Prêts	11
		146 411	(3 304)	–	143 107			
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>							<b>Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances</b>	
Titres de créance	Coût amorti	71 363	–	29	71 392	Coût amorti	Titres de créance	12
			3 209	–	3 209	Coût amorti	Titres de créance	13
			1 197	(7)	1 190	Coût amorti	Titres de créance	9
			513	–	513	Coût amorti	Titres de créance	8
			(155)	8	(147)		Provision pour pertes sur créances	14
		71 363	4 764	30	76 157			
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>							<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	
Valeurs mobilières prises en pension	JVRN	1 345	653	–	1 998	JVRN	Valeurs mobilières prises en pension	15
Valeurs mobilières prises en pension	Coût amorti	133 084	(653)	–	132 431	Coût amorti	Valeurs mobilières prises en pension	15
		134 429	–	–	134 429			
<b>Prêts</b>							<b>Prêts</b>	
Prêts hypothécaires résidentiels	Coût amorti	222 079	(2 857)	–	219 222	Coût amorti	Prêts hypothécaires résidentiels	5
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	Coût amorti	157 101	(44)	–	157 057	Coût amorti	Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5
Cartes de crédit	Coût amorti	33 007	–	–	33 007	Coût amorti	Cartes de crédit	
Entreprises et gouvernements	Coût amorti	199 053	(1 823)	–	197 230	Coût amorti	Entreprises et gouvernements	11
Entreprises et gouvernements	Coût amorti	1 925	(1 925)	–	–	Coût amorti	Entreprises et gouvernements	6
Titres de créance classés comme prêts	Coût amorti	3 209	(3 209)	–	–	Coût amorti	Titres de créance classés comme prêts	13
<b>Total des prêts, avant provision</b>		616 374	(9 858)	–	606 516		<b>Total des prêts, avant provision</b>	
Provision pour pertes sur prêts		(3 783)	156	152	(3 475)		Provision pour pertes sur prêts	14
<b>Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>		612 591	(9 702)	152	603 041		<b>Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	
<b>Divers</b>							<b>Divers</b>	
Engagements de clients au titre d'acceptations	Coût amorti	17 297	–	–	17 297	Coût amorti	Engagements de clients au titre d'acceptations	
Montants à recevoir des courtiers et des clients	Coût amorti	29 971	–	–	29 971	Coût amorti	Montants à recevoir des courtiers et des clients	
Autres actifs financiers	Coût amorti	4 556	8	(28)	4 536	Coût amorti	Autres actifs financiers	
		51 824	8	(28)	51 804			
<b>Total des actifs financiers</b>		1 235 919	1	223	1 236 143		<b>Total des actifs financiers</b>	
<b>Actifs non financiers</b>		43 076	–	2	43 078		<b>Actifs non financiers</b>	16
<b>Total de l'actif</b>		1 278 995 \$	1 \$	225 \$	1 279 221 \$		<b>Total de l'actif</b>	

**PASSIFS FINANCIERS**

(en millions de dollars canadiens)

IAS 39	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	Au 31 oct. 2017			Au 1 <sup>er</sup> nov. 2017			Catégorie d'évaluation selon IFRS 9	Note
		Valeur comptable selon IAS 39	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon IFRS 9	IFRS 9			
Dépôts détenus à des fins de transaction	JVRN	79 940	\$	\$	79 940	\$	JVRN	Dépôts détenus à des fins de transaction	
Dérivés	JVRN	51 214			51 214		JVRN	Dérivés	
Passifs de titrisation à la juste valeur	JVRN	12 757			12 757		JVRN	Passifs de titrisation à la juste valeur	
Dépôts	Coût amorti	832 824			832 824		Coût amorti	Dépôts	
Acceptations	Coût amorti	17 297			17 297		Coût amorti	Acceptations	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	JVRN	35 482			35 482		JVRN	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	Coût amorti/ JVRN	88 591			88 591		Coût amorti/ JVRN	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	
Passifs de titrisation au coût amorti	Coût amorti	16 076			16 076		Coût amorti	Passifs de titrisation au coût amorti	
Montants à payer								Montants à payer	
aux courtiers et aux clients	Coût amorti	32 851			32 851		Coût amorti	aux courtiers et aux clients	
Billets et débiteures subordonnés	Coût amorti	9 528			9 528		Coût amorti	Billets et débiteures subordonnés	
Autres passifs financiers	Coût amorti	9 934		250	10 184		Coût amorti	Autres passifs financiers	14
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>1 186 494</b>		<b>250</b>	<b>1 186 744</b>			<b>Total des passifs financiers</b>	
<b>Passifs non financiers</b>		<b>17 311</b>			<b>17 311</b>			<b>Passifs non financiers</b>	
<b>Total du passif</b>		<b>1 203 805</b>		<b>250</b>	<b>1 204 055</b>			<b>Total du passif</b>	
<b>Résultats non distribués</b>		<b>40 489</b>			<b>53</b>	<b>40 542</b>		<b>Résultats non distribués</b>	
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		<b>8 006</b>		<b>1</b>	<b>(78)</b>	<b>7 929</b>		<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	
<b>Autres capitaux propres</b>		<b>26 695</b>				<b>26 695</b>		<b>Autres capitaux propres</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>1 278 995</b>	<b>\$</b>	<b>1</b>	<b>\$</b>	<b>1 279 221</b>	<b>\$</b>	<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	

<sup>1</sup> Certains prêts qui respectent la définition de déposé à des fins de transaction selon IAS 39 ont été reclassés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, puisque ces prêts s'inscrivent dans un modèle économique qui est géré en fonction de la juste valeur et ne font pas l'objet de mouvement actif et fréquent d'achats et de ventes dans le but de dégager un bénéfice des fluctuations de prix à court terme.

<sup>2</sup> Certains titres de créance disponibles à la vente selon IAS 39 doivent être évalués à la JVRN selon IFRS 9 puisqu'ils ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les variations de juste valeur déjà comptabilisées pour ces titres ont été reclassées dans les résultats non distribués.

<sup>3</sup> Certains titres de créance désignés à la JVRN selon IAS 39 doivent être évalués à la JVRN selon IFRS 9 puisqu'ils ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

<sup>4</sup> Certains titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 ont été reclassés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les profits et pertes latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente ont été reclassés dans les résultats non distribués. En outre, certains titres de capitaux propres disponibles à la vente ont été évalués au coût selon IAS 39 puisqu'ils n'étaient pas assortis d'un prix coté sur un marché actif et que leur juste valeur ne pouvait pas être évaluée de façon fiable. Selon IFRS 9, ces titres de capitaux propres doivent être évalués à la juste valeur puisque l'exception en vertu d'IAS 39 n'existe plus. La différence entre le coût et la juste valeur a été comptabilisée dans les résultats non distribués.

<sup>5</sup> Certains prêts s'inscrivent dans un modèle économique géré en fonction de la juste valeur selon IFRS 9 et, par conséquent, sont reclassés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

<sup>6</sup> Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements doivent être évalués à la JVRN puisqu'ils ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable de ces prêts a été ajustée pour refléter leur juste valeur, et la différence a été comptabilisée dans les résultats non distribués.

<sup>7</sup> Certains titres de créance désignés à la JVRN selon IAS 39 ont été de nouveau désignés à la JVRN afin de réduire de façon importante une non-concordance comptable.

<sup>8</sup> Certains titres de créance détenus par la Banque ont été désignés à la JVRN selon IAS 39. Conformément à IFRS 9, cette désignation a été annulée et ces titres de créance s'inscrivent dans le modèle économique de type détention aux fins de la perception et sont évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur déjà comptabilisées pour ces titres ont été reprises par imputation dans les résultats non distribués. La juste valeur de ces titres de créance était de 908 millions de dollars au 31 janvier 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance au coût amorti, la variation de la juste valeur comptabilisée dans l'état du résultat consolidé intermédiaire aurait été une diminution de 1 million de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2018. Le taux d'intérêt effectif de ces titres de créance établi au 1<sup>er</sup> novembre 2017 se situait entre 0,55 % et 1,38 % et des produits d'intérêts de 2 millions de dollars ont été comptabilisés au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018.

<sup>9</sup> Certains titres de créance classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 s'inscrivaient dans un modèle économique dont l'objectif était de détenir les actifs aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable de ces titres de créance au 1<sup>er</sup> novembre 2017 a été ajustée au coût amorti par imputation dans le cumul des autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces titres de créance était de 1,1 milliard de dollars au 31 janvier 2018. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance au coût amorti, la variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente comptabilisée dans l'état du résultat global consolidé intermédiaire aurait été une perte de 2 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2018.

<sup>10</sup> Certains titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 ont été désignés comme étant évalués à la JVAERG selon IFRS 9. Les pertes de valeurs déjà comptabilisées pour ces titres de capitaux propres ont été reclassées des résultats non distribués au cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>11</sup> Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués au coût amorti selon IAS 39 s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente selon IFRS 9 et sont évalués à la JVAERG.

<sup>12</sup> Selon IAS 39, certains titres de créance étaient reclassés de la catégorie disponibles à la vente à la catégorie détenus jusqu'à leur échéance selon leur juste valeur à la date du reclassement. Selon IFRS 9, ces titres de créance s'inscrivent dans le modèle économique de type détention aux fins de la perception et sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres de créance au 1<sup>er</sup> novembre 2017 a été ajustée par imputation dans le cumul des autres éléments du résultat global afin de refléter l'évaluation au coût amorti depuis leur création.

<sup>13</sup> Les titres de créance classés comme prêts ont été reclassés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

<sup>14</sup> Se reporter au rapprochement des provisions pour pertes pour la réévaluation des pertes sur créances selon IFRS 9.

<sup>15</sup> Certaines valeurs mobilières prises en pension étaient évaluées au coût amorti selon IAS 39. Ces valeurs mobilières s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente dont l'objectif est de détenir ces instruments à des fins de transaction et sont évaluées à la JVRN.

<sup>16</sup> Incidence fiscale liée à l'adoption d'IFRS 9.

## Résumé de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 – Dépréciation

Le rapprochement du solde de clôture des provisions pour pertes sur créances selon IAS 39 et des provisions pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière selon IAS 37 de la Banque avec le solde d'ouverture des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2017 est présenté dans le tableau suivant :

### Rapprochement du solde de clôture des provisions pour pertes sur créances selon IAS 39 ou IAS 37 avec le solde d'ouverture des provisions pour pertes sur créances selon IFRS 9<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Solde de clôture selon IAS 39 ou IAS 37 au 31 octobre 2017					Solde d'ouverture selon IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017					
	Subies mais non encore décelées	Contreparties particulières	Individuelle-ment non significatifs	Total du solde de clôture selon IAS 39 ou IAS 37		Reclassement <sup>2</sup>	Réévaluation <sup>3</sup>	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total du solde d'ouverture selon IFRS 9
<b>Prêts</b>											
Prêts hypothécaires résidentiels	36 \$	– \$	42 \$	78 \$	– \$	17 \$	24 \$	26 \$	45 \$	95 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	689	–	147	836	–	214	529	355	166	1 050	
Cartes de crédit	1 231	–	335	1 566	–	39	763	521	321	1 605	
Entreprises et gouvernements	1 526	134	29	1 689	(10)	(172)	706	627	174	1 507	
Titres de créance classés comme prêts	20	126	–	146	(146)	–	–	–	–	–	
	3 502	260	553	4 315	(156)	98	2 022	1 529	706	4 257	
Prêts dépréciés acquis	–	3	32	35	–	–	–	–	35	35	
Total des prêts, y compris les positions hors bilan	3 502	263	585	4 350	(156)	98	2 022	1 529	741	4 292	
Moins les positions hors bilan <sup>4</sup>	567	–	–	567	–	250	488	329	–	817	
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts<sup>5</sup></b>	<b>2 935</b>	<b>263</b>	<b>585</b>	<b>3 783</b>	<b>(156)</b>	<b>(152)</b>	<b>1 534</b>	<b>1 200</b>	<b>741</b>	<b>3 475</b>	
Titres de créance au coût amorti <sup>6,7</sup>	–	–	–	–	155	(8)	–	21	126	147	
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	– \$	– \$	– \$	– \$	1 \$	4 \$	3 \$	2 \$	– \$	5 \$	

<sup>1</sup> La provision à l'étape 3 selon IFRS 9 et la provision pour pertes sur prêts relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives selon IAS 39 représente la provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers dépréciés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

<sup>2</sup> Le reclassement représente l'incidence des changements au classement et à l'évaluation sur les provisions.

<sup>3</sup> La réévaluation comprend l'incidence de l'adoption du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues selon IFRS 9, laquelle a été comptabilisée comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

<sup>5</sup> Compte non tenu de la provision liée aux valeurs mobilières prises en pension, aux montants à recevoir des courtiers et des clients et aux autres actifs, laquelle est portée en diminution des actifs connexes. La provision pour pertes sur créances liée aux engagements de clients au titre d'acceptations est incluse dans celle des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

<sup>6</sup> Les provisions pour pertes associées aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance étaient auparavant comprises dans les provisions liées aux prêts aux entreprises et gouvernements selon IAS 39.

<sup>7</sup> Auparavant valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et titres de créance classés comme prêts selon IAS 39.

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

### Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit à titre de mandant ou de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque prévoit appliquer cette norme sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> novembre 2018. La Banque continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers, notamment sur la présentation de certains produits et de certaines charges, le moment et la méthode de la comptabilisation des produits, et la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. Pour le moment, la Banque ne prévoit pas que l'adoption de la nouvelle norme aura une incidence importante.

### Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17 et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et une charge d'intérêts pour l'obligation locative à l'état du résultat. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

### **Paiement fondé sur des actions**

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque. La Banque prévoit appliquer cette norme de façons prospective. Les modifications à IFRS 2 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

### **Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et prescrit un nouveau modèle pour la comptabilisation des obligations liées aux polices d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux indemnités. IFRS 17 sera en vigueur pour l'exercice de la Banque commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2021. L'adoption anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

## **NOTE 3: JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS**

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification de ces normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

### **CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS**

#### **Évaluation des modèles économiques**

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

#### **Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance;
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

### **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS**

#### **Augmentation importante du risque de crédit**

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale lorsque l'un de ces critères est rempli.

### **Évaluation des pertes de crédit attendues**

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD à un moment précis et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD à un moment précis sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

### **Informations prospectives**

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Trois scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario de base est mis à jour tous les trimestres. Le scénario optimiste et le scénario pessimiste sont produits tous les trimestres à partir de résultats possibles réalistes tirés de statistiques par rapport au scénario de base fondé sur la distribution historique. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque appliquera des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes.

### **Jugement d'expert en matière de crédit**

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

## NOTE 4 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

L'approche et les méthodes utilisées par la Banque pour calculer la juste valeur sont demeurées sensiblement les mêmes au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque, qui contient une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments financiers de la Banque.

### Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et le mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

### Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018 <sup>1</sup>		31 octobre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 896 \$	3 896 \$	3 971 \$	3 971 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	44 893	44 893	51 185	51 185
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	51 522	51 169	s. o.	s. o.
Autres titres de créance	30 173	30 096	s. o.	s. o.
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	81 695	81 265	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	s. o.	s. o.	45 623	45 708
Autres titres de créance	s. o.	s. o.	25 740	25 719
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	s. o.	71 363	71 427
Valeurs mobilières prises en pension	122 103	122 103	133 084	133 084
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	607 129	606 108	609 529	610 491
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	3 062	3 156
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	607 129	606 108	612 591	613 647
Autres				
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 817	14 817	17 297	17 297
Montants à recevoir des courtiers et des clients	22 902	22 902	29 971	29 971
Autres actifs	4 741	4 741	4 556	4 556
Total des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	902 176 \$	900 725 \$	924 018 \$	925 138 \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dépôts	813 444 \$	811 934 \$	832 824 \$	833 475 \$
Acceptations	14 817	14 817	17 297	17 297
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	81 098	81 098	86 527	86 527
Passifs de titrisation au coût amorti	15 773	15 804	16 076	16 203
Montants à payer aux courtiers et aux clients	24 996	24 996	32 851	32 851
Autres passifs	5 458	5 513	9 926	9 932
Billets et débentures subordonnés	7 518	8 146	9 528	10 100
Total des passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	963 104 \$	962 308 \$	1 005 029 \$	1 006 385 \$

<sup>1</sup> Les soldes au 31 janvier 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les soldes des périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

### Hiérarchie des justes valeurs et évaluations des actifs et passifs qui sont classés dans le niveau 3

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque, qui contient une description de ces trois niveaux.

Il n'y a eu aucun changement important aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux sensibilités au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018. Les principales techniques d'évaluation et principales données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3 sont décrites et quantifiées à la rubrique intitulée «Évaluations des actifs et passifs qui sont classés dans le niveau 3» de la note 5 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque.

Le tableau ci-après présente, aux 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

**Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018 <sup>1</sup>				31 octobre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>2</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>2</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES</b>								
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction<sup>3</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	52	\$ 8 482	\$ –	\$ 8 534	390	\$ 8 678	\$ –	\$ 9 068
Provinces	–	7 245	–	7 245	–	6 524	–	6 524
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	18 030	–	18 030	605	16 862	–	17 467
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	5 888	–	5 888	–	5 047	–	5 047
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 777	–	1 777	–	1 906	–	1 906
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	3 889	1	3 890	–	3 337	6	3 343
Autres émetteurs	–	10 831	121	10 952	–	10 007	8	10 015
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	34 719	168	–	34 887	31 921	21	–	31 942
Actions privilégiées	54	6	–	60	68	–	–	68
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>								
<b>Marchandises</b>	9 376	208	–	9 584	7 139	132	–	7 271
<b>Droits conservés</b>	–	30	–	30	–	32	–	32
	<b>44 201</b>	<b>67 552</b>	<b>122</b>	<b>111 875</b>	<b>40 123</b>	<b>63 781</b>	<b>14</b>	<b>103 918</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net<sup>4</sup></b>								
Valeurs mobilières	234	2 181	324	2 739	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	–	1 747	18	1 765	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	<b>234</b>	<b>3 928</b>	<b>342</b>	<b>4 504</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux	18	12 947	6	12 971	21	15 324	–	15 345
Dérivés de change	14	44 229	2	44 245	9	37 817	1	37 827
Dérivés de crédit	–	9	–	9	–	34	–	34
Dérivés d'actions	–	1 278	869	2 147	–	1 303	908	2 211
Contrats de marchandises	125	1 051	9	1 185	96	677	5	778
	<b>157</b>	<b>59 514</b>	<b>886</b>	<b>60 557</b>	<b>126</b>	<b>55 155</b>	<b>914</b>	<b>56 195</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières <sup>3</sup>	–	3 305	–	3 305	220	3 699	113	4 032
	–	<b>3 305</b>	–	<b>3 305</b>	<b>220</b>	<b>3 699</b>	<b>113</b>	<b>4 032</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	15 427	–	15 427	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Provinces	–	7 575	–	7 575	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	44 781	–	44 781	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	19 876	193	20 069	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	8 306	–	8 306	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	–	24 024	529	24 553	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	493	–	493	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Obligations de sociétés et autres	–	9 403	99	9 502	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Titres de capitaux propres<sup>5</sup></b>								
Actions ordinaires <sup>6</sup>	295	2	1 404	1 701	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Actions privilégiées	246	–	116	362	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Prêts</b>	–	2 493	–	2 493	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	<b>541</b>	<b>132 380</b>	<b>2 341</b>	<b>135 262</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	16 225	–	16 225
Provinces	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	7 922	–	7 922
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	48 280	–	48 280
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	21 122	–	21 122
Titres adossés à des créances hypothécaires	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	8 812	–	8 812
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	29 428	553	29 981
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	1 715	–	1 715
Obligations de sociétés et autres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	9 768	22	9 790
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires <sup>6,7</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	341	3	1 572	1 916
Actions privilégiées	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	242	–	123	365
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	2	275	277
	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>583</b>	<b>143 277</b>	<b>2 545</b>	<b>146 405</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	2 497	–	2 497	–	1 345	–	1 345

**Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018 <sup>1</sup>				Aux 31 octobre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>2</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>2</sup>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	–	\$ 90 952	\$ 2 875	\$ 93 827	–	\$ 77 419	\$ 2 521	\$ 79 940
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux	11	10 809	57	10 877	15	12 730	70	12 815
Dérivés de change	16	43 062	1	43 079	10	33 599	–	33 609
Dérivés de crédit	–	398	–	398	–	356	–	356
Dérivés d'actions	–	1 680	1 711	3 391	–	1 999	1 801	3 800
Contrats de marchandises	91	741	1	833	97	534	3	634
	118	56 690	1 770	58 578	122	49 218	1 874	51 214
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	–	11 840	–	11 840	–	12 757	–	12 757
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	–	1	29	30	–	1	7	8
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert<sup>3</sup></b>	1 673	35 494	–	37 167	2 068	33 414	–	35 482
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	–	2 850	–	2 850	–	2 064	–	2 064

<sup>1</sup> Les soldes au 31 janvier 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les soldes des périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

<sup>2</sup> La juste valeur est la même que la valeur comptable.

<sup>3</sup> Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

<sup>4</sup> Se reporter à la note 2 pour plus de renseignements sur les actifs financiers qui ont été reclassés dans la catégorie détenus à des fins autres que de transaction par suite de l'adoption d'IFRS 9.

<sup>5</sup> Représentent les titres de capitaux propres à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

<sup>6</sup> Au 31 janvier 2018, comprennent des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2017). Ces actions sont rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

<sup>7</sup> Au 31 octobre 2017, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs et n'est pas présentée dans le tableau ci-dessus. Au 31 janvier 2018, ces titres étaient compris dans les valeurs mobilières à la JVAERG dans le tableau ci-dessus.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des trois mois clos les 31 janvier 2018 et 31 janvier 2017.

**Transferts des instruments du niveau 3**

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les trois mois clos les 31 janvier.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2018	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2017 <sup>1</sup>	Inclus dans le résultat net <sup>2</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>3</sup>	Achats	Émissions	Divers <sup>4</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	6 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(3) \$	– \$	(2) \$	1 \$	– \$
Autres émetteurs	8	–	–	2	–	(1)	121	(9)	121	–
	14	–	–	2	–	(4)	121	(11)	122	–
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Valeurs mobilières	305	15	–	12	–	(8)	–	–	324	13
Prêts	15	(3)	–	2	–	–	4	–	18	(3)
	320	12	–	14	–	(8)	4	–	342	10
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	203	(7)	(3)	–	–	–	–	–	193	(3)
<b>Autres titres de créance</b>										
Titres adossés à des actifs	553	–	2	–	–	(26)	–	–	529	–
Obligations de sociétés et autres	95	–	5	–	–	(1)	–	–	99	2
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	1 469	–	1	6	–	(72)	–	–	1 404	(2)
Actions privilégiées	108	–	8	–	–	–	–	–	116	8
	2 428 \$	(7) \$	13 \$	6 \$	– \$	(99) \$	– \$	– \$	2 341 \$	10 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2018	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2017 <sup>1</sup>	Inclus dans le résultat net <sup>2</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>3</sup>	Achats	Émissions	Divers <sup>4</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>										
Dérivés <sup>7</sup>	2 521 \$	33 \$	– \$	(141) \$	637 \$	(165) \$	– \$	(10) \$	2 875 \$	(1) \$
Dérivés de taux	70	(18)	–	–	–	(1)	–	–	51	(17)
Dérivés de change	(1)	(1)	–	–	–	1	–	–	(1)	(1)
Dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés d'actions	893	(8)	–	(19)	39	(65)	–	2	842	(1)
Contrats de marchandises	(2)	(7)	–	–	–	1	–	–	(8)	(6)
	960	(34)	–	(19)	39	(64)	–	2	884	(25)
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	7	31	–	–	25	(35)	–	–	29	25

<sup>1</sup> Les soldes au 1<sup>er</sup> novembre 2017 ont été calculés conformément à IFRS 9. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

<sup>2</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>3</sup> Comprennent les profits réalisés (pertes réalisées) transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

<sup>4</sup> Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

<sup>5</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>6</sup> Les émissions et les rachats de dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>7</sup> Composés au 31 janvier 2018 d'actifs dérivés de 0,9 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2017) et de passifs dérivés de 1,8 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2017), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2017	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2016	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au	Hors du		
							niveau 3	niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	34 \$	(3) \$	– \$	3 \$	– \$	(8) \$	– \$	– \$	26 \$	(3) \$
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	73	3	–	13	–	(17)	–	(8)	64	(2)
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	15	(1)	–	9	–	–	–	(2)	21	(1)
Autres émetteurs	148	2	–	57	–	(102)	39	(16)	128	(7)
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	65	–	–	48	–	(65)	–	–	48	–
<b>Droits conservés</b>	31	–	–	–	–	(2)	–	–	29	–
	366	1	–	130	–	(194)	39	(26)	316	(13)
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Valeurs mobilières	157	(3)	–	3	–	(17)	–	–	140	(6)
	157	(3)	–	3	–	(17)	–	–	140	(6)
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	6	–	–	–	–	–	–	–	6	–
<b>Autres titres de créance</b>										
Obligations de sociétés et autres	20	–	–	–	–	–	–	–	20	–
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	1 594	6	7	23	–	(57)	–	–	1 573	7
Actions privilégiées	98	–	9	–	–	–	–	–	107	10
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	279	(10)	(11)	–	–	(2)	–	(1)	255	(11)
	1 997 \$	(4) \$	5 \$	23 \$	– \$	(59) \$	– \$	(1) \$	1 961 \$	6 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2017	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2016	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au	Hors du		
							niveau 3	niveau 3		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>4</sup></b>										
Dérivés <sup>5</sup>	2 214 \$	68 \$	– \$	(351) \$	426 \$	(125) \$	33 \$	– \$	2 265 \$	69 \$
Dérivés de taux	95	(17)	–	–	–	(1)	–	–	77	(12)
Dérivés de change	(4)	1	–	–	–	–	(1)	–	(4)	–
Dérivés d'actions	679	152	–	(21)	48	(48)	–	–	810	152
Contrats de marchandises	(5)	1	–	–	–	2	–	1	(1)	1
	765	137	–	(21)	48	(47)	(1)	1	882	141
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	13	30	–	–	25	(57)	–	–	11	15
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	14	–	–	(14)	–	25	–	–	25	–

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>2</sup> Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>5</sup> Composés au 31 janvier 2017 d'actifs dérivés de 0,8 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2016) et de passifs dérivés de 1,7 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2016), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

## NOTE 5 : VALEURS MOBILIÈRES

### Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017.

### Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018				31 octobre 2017			
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39)</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	15 392 \$	65 \$	(30) \$	15 427 \$	16 200 \$	53 \$	(28) \$	16 225 \$
Provinces	7 491	88	(4)	7 575	7 859	66	(3)	7 922
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	44 695	296	(210)	44 781	48 082	310	(112)	48 280
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	19 998	78	(7)	20 069	21 067	69	(14)	21 122
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	8 237	69	–	8 306	8 757	56	(1)	8 812
	95 813	596	(251)	96 158	101 965	554	(158)	102 361
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs								
	24 441	140	(28)	24 553	29 879	135	(33)	29 981
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	492	1	–	493	1 706	9	–	1 715
Obligations de sociétés et autres								
	9 468	69	(35)	9 502	9 753	63	(26)	9 790
	34 401	210	(63)	34 548	41 338	207	(59)	41 486
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	250	27	–	277
<b>Total des titres de créance</b>	<b>130 214</b>	<b>806</b>	<b>(314)</b>	<b>130 706</b>	<b>143 553</b>	<b>788</b>	<b>(217)</b>	<b>144 124</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires								
	1 630	104	(33)	1 701	1 821	114	(13)	1 922
Actions privilégiées								
	376	21	(35)	362	313	52	–	365
	2 006	125	(68)	2 063	2 134	166	(13)	2 287
<b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>132 220 \$</b>	<b>931 \$</b>	<b>(382) \$</b>	<b>132 769 \$</b>	<b>145 687 \$</b>	<b>954 \$</b>	<b>(230) \$</b>	<b>146 411 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais du résultat global

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres présentés dans le tableau suivant comme des titres de capitaux propres à la JVAERG selon IFRS 9. Cette désignation est attribuable au fait que ces placements étaient détenus à des fins autres que de transaction.

### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	Au	Trois mois clos le
	31 janvier 2018	31 janvier 2018
	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Actions ordinaires	1 701 \$	16 \$
Actions privilégiées	362	4
<b>Total</b>	<b>2 063 \$</b>	<b>20 \$</b>

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les titres de créance.

### Produits d'intérêts sur les titres de créance<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos le
	31 janvier 2018
Titres de créance au coût amorti	418 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	653

<sup>1</sup> Les produits d'intérêts sur les titres de créance qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'étaient élevés à 787 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2017.

**Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2018 <sup>1</sup>	31 janvier 2017
<b>Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	3 \$	s. o. \$
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	s. o.	(8)
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>2</sup></b>		
Profits nets (pertes nettes) réalisés	s. o.	22
Pertes de valeur	s. o.	–
<b>Total</b>	<b>3 \$</b>	<b>14 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 ont été calculés conformément à IFRS 9. Les montants pour les périodes comparatives n'ont pas été retraités. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

<sup>2</sup> Selon IFRS 9, les profits (pertes) réalisés sur les titres de capitaux propres à la JVAERG ne sont plus comptabilisés en résultat, ils sont plutôt comptabilisés dans les résultats non distribués. Avant l'adoption d'IFRS 9, les profits (pertes) réalisés sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente étaient inclus au poste Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières.

**Qualité du crédit des titres de créance**

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2017. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créances.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

**Titres de créance par notation de risque**

(en millions de dollars canadiens)

	Au			
	31 janvier 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Titres de créance</b>				
Première qualité	208 297 \$	– \$	s. o. \$	208 297 \$
Qualité inférieure	3 381	133	s. o.	3 514
Actifs surveillés et classés	s. o.	222	s. o.	222
Défaillance	s. o.	s. o.	504	504
<b>Total des titres de créance</b>	<b>211 678</b>	<b>355</b>	<b>504</b>	<b>212 537</b>
<b>Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti</b>	–	20	117	137
<b>Titres de créance, déduction faite de la provision</b>	<b>211 678 \$</b>	<b>335 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>212 400 \$</b>

Au 31 janvier 2018, la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la JVAERG s'établissait à 9 millions de dollars et est incluse dans le solde des éléments à la JVAERG. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2018, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti de néant et une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la JVAERG de 4 millions de dollars.

**NOTE 6 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)****Qualité du crédit des prêts**

En ce qui a trait aux expositions de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2017. Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque des expositions de détail :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 % à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 % à 0,41 %
	3	De 0,42 % à 1,10 %
Risque moyen	4	De 1,11 % à 2,93 %
	5	De 2,94 % à 4,74 %
Risque élevé	6	De 4,75 % à 7,59 %
	7	De 7,60 % à 18,20 %
	8	De 18,21 % à 99,99 %
Défaillance	9	100,00 %

Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Le tableau suivant présente les valeurs comptables brutes des prêts et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile ces prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

#### Prêts par notation de risque<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Au</i>			
	<b>31 janvier 2018</b>			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Prêts hypothécaires résidentiels<sup>2, 3, 4</sup></b>				
Risque faible	161 050 \$	28 \$	s. o. \$	161 078 \$
Risque normal	47 895	146	s. o.	48 041
Risque moyen	5 226	250	s. o.	5 476
Risque élevé	914	1 376	318	2 608
Défaillance	s. o.	s. o.	403	403
<b>Total</b>	<b>215 085</b>	<b>1 800</b>	<b>721</b>	<b>217 606</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>39</b>	<b>84</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>215 062</b>	<b>1 778</b>	<b>682</b>	<b>217 522</b>
<b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers<sup>5</sup></b>				
Risque faible	81 200	993	s. o.	82 193
Risque normal	43 944	1 066	s. o.	45 010
Risque moyen	20 666	1 011	s. o.	21 677
Risque élevé	5 177	2 279	877	8 333
Défaillance	s. o.	s. o.	450	450
<b>Total</b>	<b>150 987</b>	<b>5 349</b>	<b>1 327</b>	<b>157 663</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>511</b>	<b>338</b>	<b>179</b>	<b>1 028</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>150 476</b>	<b>5 011</b>	<b>1 148</b>	<b>156 635</b>
<b>Cartes de crédit</b>				
Risque faible	6 212	5	s. o.	6 217
Risque normal	9 398	51	s. o.	9 449
Risque moyen	11 357	213	s. o.	11 570
Risque élevé	4 133	1 334	307	5 774
Défaillance	s. o.	s. o.	124	124
<b>Total</b>	<b>31 100</b>	<b>1 603</b>	<b>431</b>	<b>33 134</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>366</b>	<b>322</b>	<b>341</b>	<b>1 029</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>30 734</b>	<b>1 281</b>	<b>90</b>	<b>32 105</b>
<b>Entreprises et gouvernements<sup>2, 3, 4</sup></b>				
Première qualité ou risque faible ou normal	110 473	212	s. o.	110 685
Qualité inférieure ou risque moyen	98 769	4 841	s. o.	103 610
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	526	3 533	142	4 201
Défaillance	s. o.	s. o.	427	427
<b>Total</b>	<b>209 768</b>	<b>8 586</b>	<b>569</b>	<b>218 923</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>595</b>	<b>550</b>	<b>153</b>	<b>1 298</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>209 173</b>	<b>8 036</b>	<b>416</b>	<b>217 625</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>606 940</b>	<b>17 338</b>	<b>3 048</b>	<b>627 326</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>1 495</b>	<b>1 232</b>	<b>712</b>	<b>3 439</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>605 445 \$</b>	<b>16 106 \$</b>	<b>2 336 \$</b>	<b>623 887 \$</b>

**Prêts par notation de risque<sup>1</sup> (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

	Au			
	31 janvier 2018			Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>				
<i>Expositions de détail</i>				
Risque faible	15 441 \$	176 \$	s. o. \$	15 587 \$
Risque normal	3 309	69	s. o.	3 378
Risque moyen	853	33	s. o.	886
Risque élevé	112	44	s. o.	156
Défaillance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<i>Expositions autres que de détail</i>				
Première qualité	112 827	7	s. o.	112 834
Qualité inférieure	47 996	1 008	s. o.	49 004
Actifs surveillés et classés	2	1 221	s. o.	1 223
Défaillance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Total des instruments de crédit hors bilan</b>	<b>180 510</b>	<b>2 558</b>	<b>s. o.</b>	<b>183 068</b>
<b>Provision pour les instruments de crédit hors bilan</b>	<b>463</b>	<b>384</b>	<b>s. o.</b>	<b>847</b>
<b>Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision</b>	<b>180 047 \$</b>	<b>2 174 \$</b>	<b>s. o. \$</b>	<b>182 221 \$</b>
<b>Prêts dépréciés acquis</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>578</b>	<b>578</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Prêts dépréciés acquis, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts</b>	<b>s. o. \$</b>	<b>s. o. \$</b>	<b>552 \$</b>	<b>552 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG et les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Au 31 janvier 2018, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 138 millions de dollars, étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>3</sup> Excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 11 milliards de dollars et 2 milliards de dollars au 31 janvier 2018.

<sup>4</sup> Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 103 milliards de dollars au 31 janvier 2018.

<sup>5</sup> Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 15 milliards de dollars au 31 janvier 2018.

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur créances de la Banque selon IAS 39.

**Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts**

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2017									
	Prêts bruts					Provision pour pertes sur prêts <sup>1</sup>				
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux <sup>2</sup>	Total	Relative à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur prêts subies mais non encore décelées	Total de la provision pour pertes sur prêts	Prêts nets	
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>3, 4, 5</sup>	218 653 \$	2 382 \$	750 \$	221 785 \$	– \$	42 \$	36 \$	78 \$	221 707 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>6</sup>	149 473	6 258	1 312	157 043	–	147	656	803	156 240	
Cartes de crédit	30 783	1 800	424	33 007	–	335	929	1 264	31 743	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3, 4, 5</sup>	198 893	1 173	599	200 665	134	29	1 294	1 457	199 208	
	597 802 \$	11 613 \$	3 085 \$	612 500 \$	134 \$	553 \$	2 915 \$	3 602 \$	608 898 \$	
Titres de créance classés comme prêts				3 209	126	–	20	146	3 063	
Prêts dépréciés acquis				665	3	32	–	35	630	
<b>Total</b>				<b>616 374 \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>585 \$</b>	<b>2 935 \$</b>	<b>3 783 \$</b>	<b>612 591 \$</b>	

<sup>1</sup> Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2017, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 0,6 milliard de dollars.

<sup>3</sup> Compte non tenu des prêts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017 et d'un coût amorti de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2017.

<sup>4</sup> Comprennent des prêts hypothécaires assurés de 106 milliards de dollars au 31 octobre 2017.

<sup>5</sup> Au 31 octobre 2017, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 99 millions de dollars, étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>6</sup> Comprennent des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 16 milliards de dollars au 31 octobre 2017.

Les variations de la provision pour pertes sur prêts selon IFRS 9 de la Banque au 31 janvier 2018 et pour les trois mois clos à cette date sont présentées dans les tableaux ci-après.

#### Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels

(en millions de dollars canadiens)

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Prêts dépréciés acquis	Total
Provision pour pertes sur prêts au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	24 \$	26 \$	45 \$	12 \$	107 \$
Provision pour pertes sur créances					
Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>	6	(6)	–	–	–
Transfert à l'étape 2	(1)	2	(1)	–	–
Transfert à l'étape 3	–	(2)	2	–	–
	5	(6)	1	–	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>2</sup>	(4)	2	–	–	(2)
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>	4	s. o.	s. o.	–	4
Remboursements nets <sup>4</sup>	(1)	(1)	–	(3)	(5)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup>	–	(1)	–	–	(1)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>	(5)	4	1	(2)	(2)
	(1)	(2)	2	(5)	(6)
Autres modifications					
Cessions	–	–	–	–	–
Écart de conversion et autres ajustements	–	(2)	(2)	–	(4)
Radiations	–	–	(7)	–	(7)
Reprises	–	–	1	–	1
	–	(2)	(8)	–	(10)
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 janvier 2018</b>	<b>23 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>91 \$</b>

<sup>1</sup> Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>2</sup> Représente la réévaluation entre des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en raison des transferts d'une étape à l'autre, compte non tenu des modifications des risques, paramètres et modèles.

<sup>3</sup> Représente l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

<sup>4</sup> Représente les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>5</sup> Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

<sup>6</sup> Représente la variation de la provision liée aux changements dans les risques, y compris les modifications des facteurs macroéconomiques, du niveau de risque au sein d'une étape et des risques, paramètres et modèles associés.

#### Provision pour pertes sur prêts – Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

(en millions de dollars canadiens)

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Prêts dépréciés acquis	Total
Provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan, au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	529 \$	355 \$	166 \$	5 \$	1 055 \$
Provision pour pertes sur créances					
Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>	69	(65)	(4)	–	–
Transfert à l'étape 2	(33)	42	(9)	–	–
Transfert à l'étape 3	(4)	(45)	49	–	–
	32	(68)	36	–	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>1</sup>	(28)	39	3	–	14
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>1</sup>	70	s. o.	s. o.	–	70
Octrois (remboursement) nets <sup>1</sup>	–	(6)	–	(2)	(8)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>1</sup>	(25)	(27)	(9)	–	(61)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>1</sup>	(32)	96	184	2	250
	17	34	214	–	265
Autres modifications					
Cessions	–	–	–	–	–
Écart de conversion et autres ajustements	(11)	(8)	(5)	–	(24)
Radiations	–	–	(265)	–	(265)
Reprises	–	–	69	–	69
	(11)	(8)	(201)	–	(220)
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	<b>535</b>	<b>381</b>	<b>179</b>	<b>5</b>	<b>1 100</b>
Moins la provision pour les positions hors bilan <sup>2</sup>	24	43	–	–	67
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 janvier 2018</b>	<b>511 \$</b>	<b>338 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>1 033 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels» de la présente note.

<sup>2</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

**Provision pour pertes sur prêts – Cartes de crédit**

(en millions de dollars canadiens)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1</sup>	Total
Provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan, au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	763 \$	521 \$	321 \$	1 605 \$
Provision pour pertes sur créances				
Transfert à l'étape 1 <sup>2</sup>	124	(114)	(10)	–
Transfert à l'étape 2	(54)	72	(18)	–
Transfert à l'étape 3	(16)	(109)	125	–
	54	(151)	97	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>2</sup>	(45)	59	30	44
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>2</sup>	67	s. o.	s. o.	67
Octrois (remboursements) nets <sup>2</sup>	71	8	(34)	45
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>2</sup>	(26)	(30)	(19)	(75)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>2</sup>	(121)	193	271	343
	–	79	345	424
Autres modifications				
Cessions	(4)	(3)	(1)	(8)
Écart de conversion et autres ajustements	(22)	(12)	(13)	(47)
Radiations	–	–	(372)	(372)
Reprises	–	–	61	61
	(26)	(15)	(325)	(366)
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	<b>737</b>	<b>585</b>	<b>341</b>	<b>1 663</b>
Moins la provision pour les positions hors bilan <sup>3</sup>	371	263	–	634
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 janvier 2018</b>	<b>366 \$</b>	<b>322 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>1 029 \$</b>

<sup>1</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

<sup>2</sup> Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels» de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

**Provision pour pertes sur prêts – Prêts aux entreprises et gouvernements<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Prêts dépréciés acquis	Total
Provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan, au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	706 \$	627 \$	174 \$	18 \$	1 525 \$
Provision pour pertes sur créances					
Transfert à l'étape 1 <sup>2</sup>	28	(27)	(1)	–	–
Transfert à l'étape 2	(16)	17	(1)	–	–
Transfert à l'étape 3	(2)	(16)	18	–	–
	10	(26)	16	–	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>2</sup>	(7)	15	2	–	10
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>2</sup>	86	s. o.	s. o.	–	86
Octrois (remboursements) nets <sup>2</sup>	(1)	(10)	(9)	(2)	(22)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>2</sup>	(92)	(89)	(7)	–	(188)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>2</sup>	(12)	131	3	(2)	120
	(16)	21	5	(4)	6
Autres modifications					
Cessions	–	–	(5)	–	(5)
Écart de conversion et autres ajustements	(27)	(20)	(5)	(1)	(53)
Radiations	–	–	(32)	(1)	(33)
Reprises	–	–	16	2	18
	(27)	(20)	(26)	–	(73)
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	<b>663</b>	<b>628</b>	<b>153</b>	<b>14</b>	<b>1 458</b>
Moins la provision pour les positions hors bilan <sup>3</sup>	68	78	–	–	146
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts au 31 janvier 2018</b>	<b>595 \$</b>	<b>550 \$</b>	<b>153 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>1 312 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur créance liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts – Prêts hypothécaires résidentiels» de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 n'est pas importante.

Les variations de la provision pour pertes sur créances selon IAS 39 de la Banque au 31 janvier 2017 et pour les trois mois clos à cette date sont présentées dans le tableau ci-après.

### Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2016	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Reprises	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 janvier 2017
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>							
Entreprises et gouvernements	189 \$	(36) \$	(8) \$	16 \$	– \$	(4) \$	157 \$
Titres de créance classés comme prêts	206	–	(3)	–	(63)	(5)	135
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts dépréciés acquis	395	(36)	(11)	16	(63)	(9)	292
Prêts dépréciés acquis <sup>1</sup>	4	(1)	–	11	–	(10)	4
Total de la provision relative à des contreparties particulières	399	(37)	(11)	27	(63)	(19)	296
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	49	6	(10)	4	–	(2)	47
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	166	214	(282)	68	–	(3)	163
Cartes de crédit	290	306	(333)	56	–	(7)	312
Entreprises et gouvernements	30	15	(23)	8	–	–	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts dépréciés acquis	535	541	(648)	136	–	(12)	552
Prêts dépréciés acquis <sup>1</sup>	58	(2)	(1)	1	–	1	57
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	593	539	(649)	137	–	(11)	609
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	(4)	–	–	–	(1)	43
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	685	11	–	–	–	(10)	686
Cartes de crédit	1 169	60	–	–	–	(22)	1 207
Entreprises et gouvernements	1 424	63	–	–	–	(30)	1 457
Titres de créance classés comme prêts	55	1	–	–	(20)	(3)	33
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	3 381	131	–	–	(20)	(66)	3 426
<b>Provision pour pertes sur créances</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	97	2	(10)	4	–	(3)	90
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	851	225	(282)	68	–	(13)	849
Cartes de crédit	1 459	366	(333)	56	–	(29)	1 519
Entreprises et gouvernements	1 643	42	(31)	24	–	(34)	1 644
Titres de créance classés comme prêts	261	1	(3)	–	(83)	(8)	168
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts dépréciés acquis	4 311	636	(659)	152	(83)	(87)	4 270
Prêts dépréciés acquis <sup>1</sup>	62	(3)	(1)	12	–	(9)	61
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>4 373</b>	<b>633</b>	<b>(660)</b>	<b>164</b>	<b>(83)</b>	<b>(96)</b>	<b>4 331</b>
Moins la provision pour les positions hors bilan <sup>2</sup>	500	25	–	–	–	(9)	516
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>3 873 \$</b>	<b>608 \$</b>	<b>(660) \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>(83) \$</b>	<b>(87) \$</b>	<b>3 815 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>2</sup> La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

### INFORMATIONS PROSPECTIVES

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs macroéconomiques additionnels propres aux industries ou aux secteurs sont également incorporés, lorsque cela est pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui ont été intégrées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et l'indice d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut, le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont prises en compte pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

### SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de critère est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence directe sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

### BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à

la vente s'élevaient à 86 millions de dollars au 31 janvier 2018 (78 millions de dollars au 31 octobre 2017) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

## PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017.

### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1,2</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018				31 octobre 2017			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
					Aux			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 482 \$	332 \$	132 \$	1 946 \$	1 852 \$	419 \$	111 \$	2 382 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 497	765	259	6 521	5 257	781	220	6 258
Cartes de crédit	1 277	309	197	1 783	1 278	323	199	1 800
Entreprises et gouvernements	1 225	117	57	1 399	1 007	133	33	1 173
<b>Total</b>	<b>9 481 \$</b>	<b>1 523 \$</b>	<b>645 \$</b>	<b>11 649 \$</b>	<b>9 394 \$</b>	<b>1 656 \$</b>	<b>563 \$</b>	<b>11 613 \$</b>

<sup>1</sup> Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

<sup>2</sup> Les soldes au 31 janvier 2018 excluaient tous les prêts dépréciés acquis. Au 31 octobre 2017, les soldes excluaient tous les prêts dépréciés acquis et les titres de créance classés comme prêts.

## NOTE 7 : PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

### PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 janvier 2018, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,24 % (41,27 % au 31 octobre 2017) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 16 milliards de dollars (13 milliards de dollars US) (15 milliards de dollars (12 milliards de dollars US) au 31 octobre 2017), selon le cours de clôture de 55,79 \$ US (49,99 \$ US au 31 octobre 2017) à la Bourse de New York.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018, TD Ameritrade n'a racheté aucune action (aucune action rachetée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 %, la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des trois mois clos les 31 janvier 2018 et 31 janvier 2017, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

### Bilans consolidés résumés<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 décembre 2017	30 septembre 2017
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 588 \$	1 721 \$
Montants nets à recevoir des clients	22 851	22 127
Autres actifs, montant net	24 038	25 985
<b>Total de l'actif</b>	<b>48 477 \$</b>	<b>49 833 \$</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	3 769 \$	3 230 \$
Montants à payer aux clients	31 102	32 391
Autres passifs	4 464	4 862
<b>Total du passif</b>	<b>39 335</b>	<b>40 483</b>
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>9 142</b>	<b>9 350</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>48 477 \$</b>	<b>49 833 \$</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

<sup>2</sup> La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

## États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts nets	351 \$	201 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	1 247	945
<b>Total des produits</b>	<b>1 598</b>	1 146
<b>Charges d'exploitation</b>		
Salaires et avantages du personnel	528	285
Divers	643	390
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 171</b>	675
<b>Autres charges (produits)</b>	<b>42</b>	19
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>385</b>	452
Charge d'impôt sur le résultat	8	164
<b>Résultat net<sup>1, 2</sup></b>	<b>377 \$</b>	288 \$
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	<b>0,66 \$</b>	0,55 \$
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	<b>0,66</b>	0,54

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens. La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est aussi assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas inclus.

<sup>2</sup> La quote-part de la Banque des résultats de TD Ameritrade pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 comprend un ajustement favorable net estimatif de 41 millions de dollars (32 millions de dollars US) qui représente principalement la quote-part de la Banque de la réévaluation de TD Ameritrade de ses soldes d'impôt différé en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis.

## PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 89 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2018 pour tenir compte de déductions fiscales futures moindres sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, laquelle a été comptabilisée dans les autres produits. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 16.

## NOTE 8 : GOODWILL

### Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis <sup>1</sup>	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2016	2 337 \$	14 175 \$	150 \$	16 662 \$
Ajouts	–	34	10	44
Écarts de conversion et autres ajustements	(34)	(516)	–	(550)
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2017 <sup>2</sup>	2 303	13 693	160	16 156
Ajouts	82	–	–	82
Écarts de conversion et autres ajustements	(39)	(640)	(1)	(680)
<b>Valeur comptable du goodwill au 31 janvier 2018<sup>2</sup></b>	<b>2 346 \$</b>	<b>13 053 \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>15 558 \$</b>

<sup>1</sup> Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

<sup>2</sup> Au 31 janvier 2018, les pertes de valeur pour la période étaient de néant et le cumul des pertes de valeur était de néant (néant au 31 octobre 2017).

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

### Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2018	31 octobre 2017
Créances clients et autres éléments	7 804 \$	7 932 \$
Intérêts courus	1 962	1 945
Actif d'impôt exigible	628	832
Actif au titre des régimes à prestations définies	13	13
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 506	1 536
Charges payées d'avance	930	1 006
<b>Total</b>	<b>12 843 \$</b>	13 264 \$

**NOTE 10 : DÉPÔTS**

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 janvier 2018 s'établissait à 267 milliards de dollars (258 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Certains passifs de dépôt sont présentés à titre de dépôts comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé intermédiaire et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

**Dépôts**

(en millions de dollars canadiens)

	Par type			Par pays			31 janvier	Aux
	À vue	À préavis	À terme	Canada	États-Unis	Autres pays	2018	31 octobre
							Total	2017
Particuliers	13 888 \$	393 026 \$	50 417 \$	216 386 \$	240 846 \$	99 \$	457 331 \$	468 155 \$
Banques <sup>1</sup>	7 525	45	15 389	10 994	2 118	9 847	22 959	25 887
Entreprises et gouvernements <sup>2</sup>	74 963	117 921	140 270	242 258	87 179	3 717	333 154	338 782
Détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	–	–	93 827	34 426	33 985	25 416	93 827	79 940
<b>Total</b>	<b>96 376 \$</b>	<b>510 992 \$</b>	<b>299 903 \$</b>	<b>504 064 \$</b>	<b>364 128 \$</b>	<b>39 079 \$</b>	<b>907 271 \$</b>	<b>912 764 \$</b>
<b>Dépôts non productifs</b>								
<b>d'intérêts inclus ci-dessus</b>								
Au Canada							39 904 \$	39 547 \$
À l'étranger							49 407	52 915
<b>Dépôts productifs d'intérêts</b>								
<b>inclus ci-dessus</b>								
Au Canada							464 160	443 395
À l'étranger							350 954	371 728
Fonds fédéraux américains déposés <sup>1</sup>							2 846	5 179
<b>Total<sup>2, 3</sup></b>							<b>907 271 \$</b>	<b>912 764 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

<sup>2</sup> Comprenaient au 31 janvier 2018 une somme de 28 milliards de dollars (29 milliards de dollars au 31 octobre 2017) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé intermédiaire et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2017) à payer à la Fiducie de capital TD IV.

<sup>3</sup> Comprenaient au 31 janvier 2018 des dépôts de 503 milliards de dollars (522 milliards de dollars au 31 octobre 2017) libellés en dollars américains et de 48 milliards de dollars (44 milliards de dollars au 31 octobre 2017) libellés dans d'autres devises.

**NOTE 11 : AUTRES PASSIFS****Autres passifs<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier	Aux
	2018	2017
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	4 631 \$	4 492 \$
Intérêts courus	944	988
Charges salariales à payer	2 292	3 348
Chèques et autres effets en voie de règlement	2 099	2 060
Passif d'impôt exigible	37	82
Passif d'impôt différé	178	178
Passif au titre des régimes à prestations définies	2 333	2 463
Passifs liés aux entités structurées	5 682	5 835
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	30	8
Provisions	1 295	1 016
<b>Total</b>	<b>19 521 \$</b>	<b>20 470 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

**NOTE 12 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS**

Le 18 décembre 2017 (la date de rachat), la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 5,763 % d'un capital de 1,8 milliard de dollars venant à échéance le 18 décembre 2106, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital. L'intérêt sur les débentures a cessé de courir à compter de la date de rachat.

**NOTE 13 : CAPITAL SOCIAL**

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017.

**Actions ordinaires émises et en circulation et actions autodétenues**

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018		31 octobre 2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde au début de l'exercice	1 842,5	20 931 \$	1 857,6	20 711 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	1,5	72	3,0	148
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	1,2	91	4,9	329
Rachat d'actions aux fins d'annulation	-	-	(23,0)	(257)
<b>Solde à la fin de la période – Actions ordinaires</b>	<b>1 845,2</b>	<b>21 094 \$</b>	<b>1 842,5</b>	<b>20 931 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>1</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	2,9	(176) \$	0,4	(31) \$
Achat d'actions	25,8	(1 899)	148,3	(9 654)
Vente d'actions	(27,2)	1 983	(145,8)	9 509
<b>Solde à la fin de la période – Actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>1,5</b>	<b>(92) \$</b>	<b>2,9</b>	<b>(176) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>1</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	0,3	(7) \$	0,2	(5) \$
Achat d'actions	1,3	(31)	7,3	(175)
Vente d'actions	(1,2)	29	(7,2)	173
<b>Solde à la fin de la période – Actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>0,4</b>	<b>(9) \$</b>	<b>0,3</b>	<b>(7) \$</b>

<sup>1</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

**NOTE 14 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2018, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 3,1 millions de dollars (5,0 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2017). Pour les trois mois clos le 31 janvier 2018, 1,9 million d'options (2,0 millions d'options pour les trois mois clos le 31 janvier 2017) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 6,28 \$ l'option (5,81 \$ l'option pour les trois mois clos le 31 janvier 2017).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les trois mois clos les 31 janvier.

**Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options**

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Taux d'intérêt sans risque	1,71 %	1,24 %
Durée prévue des options	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue <sup>1</sup>	13,91 %	14,92 %
Rendement de l'action prévu	3,50 %	3,47 %
Prix d'exercice / cours de l'action	72,64 \$	65,75 \$

<sup>1</sup> La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue de l'option.

**NOTE 15 : AVANTAGES DU PERSONNEL**

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants pour les trois mois clos les 31 janvier.

**Charges liées aux régimes d'avantages du personnel**

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite <sup>1</sup>	
	<i>Trois mois clos les</i>					
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
<b>Charge nette liée aux avantages du personnel</b>						
Coût des services rendus – prestations acquises	102 \$	110 \$	4 \$	4 \$	3 \$	3 \$
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	2	6	4	4	7	8
Coûts des services passés (crédit)	–	–	–	–	(3)	–
Charges administratives au titre des prestations définies	2	2	–	–	1	1
<b>Charge totale</b>	<b>106 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>12 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau suivant présente les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite principaux, à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à ses autres régimes de retraite importants au cours des trois mois clos les 31 janvier.

**Cotisations aux régimes**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Régimes de retraite principaux	119 \$	186 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	3	3
Autres régimes de retraite <sup>1</sup>	9	8
<b>Total</b>	<b>131 \$</b>	<b>197 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Au 31 janvier 2018, la Banque prévoyait verser des cotisations additionnelles de 366 millions de dollars à ses régimes de retraite principaux, de 13 millions de dollars à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 29 millions de dollars à ses autres régimes de retraite d'ici la fin de l'exercice. Cependant, le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau actuel de ses cotisations au cours de l'exercice 2018.

**NOTE 16 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (loi sur l'impôt américaine), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %. L'estimation provisoire de la Banque correspond à une diminution de la valeur de ses actifs d'impôt différé nets entraînant la comptabilisation d'une charge d'impôt différé de 427 millions de dollars au poste Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé intermédiaire, d'un recouvrement d'impôt différé de 22 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et d'une charge d'impôt différé de 12 millions de dollars dans les résultats non distribués. La réévaluation des actifs d'impôt différé nets pourrait être peaufinée et rajustée de façon prospective au cours de l'exercice afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'entrée en vigueur.

La Banque continuera d'analyser l'incidence de la loi sur l'impôt américaine afin de déterminer toutes les incidences de la nouvelle loi sur les états financiers de la Banque. Les incidences de la loi sur l'impôt américaine pourraient se révéler différentes de l'évaluation actuelle en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque, de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière et des mesures que pourrait prendre la Banque en réaction à la loi sur l'impôt américaine ou à toute autre circonstance.

L'incidence de la loi sur l'impôt américaine sur le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est comprise dans les écarts de taux liés aux activités internationales dans le tableau qui suit.

#### Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2018		Trois mois clos les 31 janvier 2017	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	861	\$ 26,5 %	798	\$ 26,5 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :				
Dividendes reçus	(80)	(2,5)	(87)	(2,9)
Écarts de taux liés aux activités internationales	254	7,8	(129)	(4,3)
Divers, montant net	5	0,2	14	0,5
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif</b>	<b>1 040</b>	<b>\$ 32,0 %</b>	<b>596</b>	<b>\$ 19,8 %</b>

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

#### Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 janvier 2018	31 octobre 2017
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Provision pour pertes sur créances	591	\$ 924
(Produit) charge différé	118	83
Prêts détenus à des fins de transaction	55	90
Avantages du personnel	637	814
Régimes de retraite	231	269
Pertes pouvant être reportées en avant	106	131
Crédits d'impôt	64	22
Valeurs mobilières	670	215
Divers	107	144
<b>Total des actifs d'impôt différé</b>	<b>2 579</b>	<b>2 692</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	105	7
Immobilisations incorporelles	222	244
Goodwill	78	122
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>405</b>	<b>373</b>
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>2 174</b>	<b>2 319</b>
<b>Pris en compte dans le bilan consolidé intermédiaire comme suit :</b>		
Actifs d'impôt différé	2 352	2 497
Passifs d'impôt différé <sup>1</sup>	178	178
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>2 174</b>	<b>\$ 2 319</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

## NOTE 17 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les trois mois clos les 31 janvier 2018 et 31 janvier 2017, et pour les douze mois clos le 31 octobre 2017.

### Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Trois mois clos les	Douze mois clos le
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 octobre 2017
<b>Résultat de base par action</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 283 \$	2 456 \$	10 203 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 841,7	1 855,8	1 850,6
<b>Résultat de base par action (en dollars canadiens)</b>	<b>1,24 \$</b>	<b>1,32 \$</b>	<b>5,51 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 283 \$	2 456 \$	10 203 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	2 283	2 456	10 203
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 841,7	1 855,8	1 850,6
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>	4,5	4,5	4,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 846,2	1 860,3	1 854,8
<b>Résultat dilué par action (en dollars canadiens)<sup>1</sup></b>	<b>1,24 \$</b>	<b>1,32 \$</b>	<b>5,50 \$</b>

<sup>1</sup> Pour les trois mois clos le 31 janvier 2018, et pour les douze mois clos le 31 octobre 2017, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2017, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen pondéré d'options en circulation de 996 mille, à un prix d'exercice moyen pondéré de 65,75 \$ puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

## NOTE 18 : PASSIFS ÉVENTUELS

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, il n'y a pas eu d'événements importants ni de transactions importantes relativement aux éléments présentés à la note 27 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque.

### LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives. La Banque constitue des provisions pour litiges lorsqu'il devient probable que la Banque subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 janvier 2018, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 562 millions de dollars. Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

**Litige Stanford** – Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre du recours collectif ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la cour de district rejetant la requête en certification du recours. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017.

**Litige sur les frais de découvert** – Le 5 décembre 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une treizième demande de recours collectif visant à contester le traitement de certaines transactions comme étant «récurrentes» aux fins des frais de découvert. Le Judicial Panel on Multidistrict Litigation des États-Unis a transféré conditionnellement ce recours pour qu'il soit tranché dans le cadre du dossier MDL 2613.

**Frais de cartes de crédit** – L'audience dans le cadre de la poursuite en Colombie-Britannique est prévue en octobre 2019.

## NOTE 19 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des services de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances de la période considérée liée aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs. Lorsque IAS 39 était appliquée, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la provision pour pertes sur créances liée à la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros était comptabilisée dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les trois mois clos les 31 janvier.

### Résultats par secteur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros <sup>2,3</sup>		Siège social <sup>2,3</sup>		Total	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Produits (pertes) d'intérêts nets	2 825	\$ 2 613	\$ 1 940	\$ 1 839	\$ 329	\$ 393	\$ 336	\$ 296	\$ 5 430	\$ 5 141
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 725	2 590	703	687	546	464	(44)	238	3 930	3 979
Total des produits <sup>4</sup>	5 550	5 203	2 643	2 526	875	857	292	534	9 360	9 120
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	270	269	247	257	(7)	(24)	183	131	693	633
Indemnités d'assurance et charges connexes	575	574	—	—	—	—	—	—	575	574
Charges autres que d'intérêts	2 311	2 225	1 447	1 434	511	524	577	714	4 846	4 897
Résultat avant impôt sur le résultat	2 394	2 135	949	835	371	357	(468)	(311)	3 246	3 016
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	637	569	103	146	93	90	207	(209)	1 040	596
Quote-part du résultat net d'une participation dans Ameritrade	—	—	106	111	—	—	41	2	147	113
<b>Résultat net</b>	<b>1 757</b>	<b>\$ 1 566</b>	<b>\$ 952</b>	<b>\$ 800</b>	<b>\$ 278</b>	<b>\$ 267</b>	<b>\$ (634)</b>	<b>\$ (100)</b>	<b>\$ 2 353</b>	<b>\$ 2 533</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>409 161</b>	<b>\$ 384 182</b>	<b>\$ 382 532</b>	<b>\$ 380 383</b>	<b>\$ 410 583</b>	<b>\$ 361 872</b>	<b>\$ 59 040</b>	<b>\$ 60 446</b>	<b>\$ 1 261 316</b>	<b>\$ 1 186 883</b>

<sup>1</sup> La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, le total des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps sur défaillance et des contrats de swaps de taux d'intérêt couvrant le portefeuille d'actifs financiers reclassés à la JVAERG (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39) est comptabilisé dans les Services bancaires de gros. Auparavant, ces dérivés étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement dans les Services bancaires de gros et les profits et pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, étaient comptabilisés dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés annuels 2017 de la Banque.

<sup>4</sup> L'incidence de certaines activités de gestion de la trésorerie et du bilan liées au secteur Services de détail aux États-Unis a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

## NOTE 20 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2018, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées BISI à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 janvier 2018 et 31 octobre 2017.

### Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2018	<i>Aux</i> 31 octobre 2017
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	46 809 \$	46 628 \$
Fonds propres de catégorie 1	53 403	53 751
Total des fonds propres	62 769	65 038
<b>Actifs pondérés en fonction du risque servant à calculer les ratios de fonds propres<sup>1</sup></b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	441 273 \$	435 750 \$
Fonds propres de catégorie 1	441 273	435 750
Total des fonds propres	441 273	435 750
<b>Ratio de fonds propres et ratio de levier</b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>1</sup>	10,6 %	10,7 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>1</sup>	12,1	12,3
Ratio du total des fonds propres <sup>1</sup>	14,2	14,9
Ratio de levier	4,0	3,9

<sup>1</sup> Conformément à la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres, l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, ces facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

### NOTE 21 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

### Service des relations avec les actionnaires

Si vous :	Votre demande de renseignements porte sur ce qui suit :	Veillez communiquer avec les personnes suivantes :
êtes un <b>actionnaire inscrit</b> (votre nom figure sur votre certificat d'actions)	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	<b>Agent des transferts :</b> La Société de fiducie AST (Canada) C.P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Facsimilé : 1-888-249-6189 <a href="mailto:inquiries@astfinancial.com">inquiries@astfinancial.com</a> ou <a href="http://www.astfinancial.com/ca-fr">www.astfinancial.com/ca-fr</a>
déterminez vos actions TD par l'entremise du <b>système d'inscription direct aux États-Unis</b>	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	<b>Coagent des transferts et agent comptable des registres :</b> Computershare P.O. Box 505000 Louisville, KY 40233, ou  Computershare 462 South 4 <sup>th</sup> Street, Suite 1600 Louisville, KY 40202 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 <a href="http://www.computershare.com">www.computershare.com</a>
êtes <b>actionnaire non inscrit</b> d'actions TD qui sont détenues au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires	<b>Votre intermédiaire</b>

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com). Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

### Renseignements généraux

Produits et services : Communiquer avec TD Canada Trust, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1-866-233-2323

En anglais : 1-866-567-8888

En cantonais/mandarin : 1-800-328-3698

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : [www.td.com](http://www.td.com)

Courriel : [customer.service@td.com](mailto:customer.service@td.com)

### Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels

Le Groupe Banque TD donnera une conférence téléphonique sur les résultats, à Toronto (Ontario), le 1<sup>er</sup> mars 2018. La conférence sera diffusée en webémission audio en direct sur le site Web de la TD à 13 h 30 HE. Au cours de la conférence téléphonique et de la webémission audio, des dirigeants de la TD présenteront les résultats financiers de la Banque pour le premier trimestre et tiendront des discussions portant sur les informations présentées. Une période de questions destinée aux analystes suivra. Il sera possible de consulter les documents accompagnant les exposés qui auront lieu pendant la conférence sur le site de la TD à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2018.jsp>, le 1<sup>er</sup> mars 2018, vers 12 h HE. Une ligne téléphonique pour écoute seulement est ouverte au 647-794-1830 ou au 1-800-289-0438 (sans frais). Le code d'accès est le 2355067.

La version archivée de la webémission audio et des documents des exposés pourra être consultée à l'adresse

[www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2018.jsp](http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2018.jsp). Il sera également possible d'écouter la conférence à partir de 18 h HE, le 1<sup>er</sup> mars 2018, jusqu'à 18 h HE, le 30 mars 2018, en composant le 647-436-0148 ou le 1-888-203-1112 (sans frais). Le code d'accès est le 2355067.

### Assemblée annuelle

Le jeudi 29 mars 2018

Musée Design Exchange

Toronto (Ontario)